

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Séance n° 06

CM 17/06/2026

J.L.L.

TABLE DES MATIERES

Nombre de délibérations prises : 21

Objet : Règlement intérieur du Conseil municipal [2026/admg/58]	3
Objet : Autorisation de recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels [2026/admg/59]	5
Objet : Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement, occasionnels, saisonniers et relevant des dispositifs de contrats aidés [2026/admg/60]	8
Objet : Droit à la formation des élus [2026/admg/61]	11
Objet : Modalités d'organisation de la fête foraine 2026 [2026/admg/62]	14
Objet : Renouvellement du dispositif d'aide financière pour l'installation ou la location d'un système d'alarme anti-intrusion [2026/admg/63]	17
Objet : Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile [2026/admg/64]	19
Objet : Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes [2026/admg/65]	21
Objet : Election d'un président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025 [2026/fin/66]	24
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget principal [2026/fin/67]	26
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe de l'eau potable [2026/fin/68]	29
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe de l'assainissement [2026/fin/69]	32
Objet : Emprunt garanti à 100 % au bénéfice de PROLETAZUR – construction de 14 logements sociaux sis 364, avenue de Verdun, Le Cannet des Maures [2026/fin/70]	35
Objet : Constatation d'extinction de créances – budget Eau potable [2026/fin/71]	37
Objet : Constatation d'extinction de créances – budget Assainissement [2026/fin/72]	39
Objet : Cession de terrains appartenant à la commune au sein de la ZAC VARECOPOLE au profit de la SAGEP – DP 5, DP 8 et DP 28 [2026/pu2d/73]	41
Objet : Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée G1908 sise impasse des Lys et création d'une servitude de tréfonds pour canalisation d'eau pluviale [2026/pu2d/74]	43
Objet : Acquisition de la parcelle G 4116 pour la régularisation foncière de la voirie sur le chemin des Écureuils [2026/pu2d/75]	45

Mise en ligne : le jeudi 25 juin 2026

 LE CANNET DES MAURES	
J.L.L.	
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2025 [2026/ptru/76]	47
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - exercice 2025 [2026/ptru/77]	49
Objet : Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission « concession de service public » [2026/ptru/78]	51

 LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_58-DE
	J.L.L.
	Séance n° 06 CM 17/06/2026

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 5.2

Objet : Règlement intérieur du Conseil municipal [2026/admg/58]

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment et notamment les articles L.2121-8 et L.2121-19 ;

VU le renouvellement du Conseil municipal installé le 20 mars 2026 ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT l'obligation pour le Conseil municipal d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_58-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

CONSIDERANT les principales dispositions contenues dans le projet du règlement ci-après annexé audit projet de délibération ;

CONSIDERANT que ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Il est demandé à l'assemblée d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions telles que présentées en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

✓ **ADOpte** le règlement intérieur ci-joint.

Annexe : Règlement intérieur

Pour	26
Contre	
Abstention	3

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Règlement intérieur du conseil municipal

Le Cannet des Maures

Sommaire

CHAPITRE I : Dispositions obligatoires du règlement intérieur

Article 1 : Consultation des projets de contrat de service public (*article L.2121-12 du CGCT*)

Article 2 : Questions orales (*article L.2121-19 du CGCT*)

Article 3 : Expression de la minorité dans les supports d'information de la commune (*article L.2121-27-1 du CGCT*)

Article 4 : Débat sur les orientations budgétaires (*articles L.1612-26 du CGCT et L.2312-1 du CGCT*)

CHAPITRE II : Réunions du conseil municipal

Article 5 : Périodicité des séances (*articles L.2121-7 et L.2121-9 du CGCT*)

Article 6 : Convocations (*articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT*)

Article 7 : Ordre du jour (*article L.2121-10 du CGCT*)

Article 8 : Accès aux dossiers (*articles L.2121-13 et L.2121-13-1 du CGCT*)

Article 9 : Questions écrites

CHAPITRE III : Commissions municipales et comités consultatifs

Article 10 : Commissions municipales (*article L.2121-22 du CGCT*)

Article 11 : Comités consultatifs (*article L.2143-2 du CGCT*)

CHAPITRE IV : Tenue des séances du conseil municipal

Article 12 : Pouvoirs (*article L.2121-20 du CGCT*)

Article 13 : Secrétariat de séance (*article L.2121-15 du CGCT*)

Article 14 : Modalités d'accès du public aux séances du conseil municipal (*article L.2121-18 alinéa 1er du CGCT*)

Article 15 : Enregistrement des débats (*article L.2121-18 du CGCT*)

Article 16 : Captation et diffusion des séances du conseil municipal

Article 17 : Police de l'assemblée (*article L.2121-16 du CGCT*)

CHAPITRE V : Débats et votes des délibérations

Article 18 : Déroulement de la séance (*articles L.2121-14 et L.2121-29 du CGCT*)

Article 19 : Débats ordinaires

Article 20 : Suspension de séance

Article 21 : Amendements

Article 22 : Référendum local (*articles L.O 1112-1 ; L.O 1112-2 et L.O 1112-3 du CGCT*)

Article 23 : Votes

Article 24 : Clôture de toute discussion

CHAPITRE VI : Information du public

Article 25 : Procès-verbaux (*article L.2121-15 du CGCT*)

Article 26 : Liste des délibérations examinées (*article L.2121-25 du CGCT*)

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

Article 27 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité (*articles L.2121-27 et D.2121-12 du CGCT*)

Article 28 : Modification du règlement intérieur

CHAPITRE I : Dispositions obligatoires du règlement intérieur

Article 1 : Consultation des projets de contrat de service public (article L.2121-12 du CGCT)

Les projets de contrat de service public sont consultables en mairie aux heures d'ouverture, à compter de l'envoi de la convocation précédant la séance du conseil municipal concernée.

La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au maire.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale devra se faire sous couvert du maire ou de l'adjoint en charge du dossier.

Article 2 : Questions orales (article L.2121-19 du CGCT)

Tout conseiller municipal peut poser, en séance du Conseil municipal, des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Les questions orales portent sur un sujet d'intérêt communal et sont formulées de manière claire et concise. Le texte de la question orale est adressé au Maire par écrit au plus tard quarante-huit (48) heures avant la séance du Conseil municipal. Il est délivré au conseiller un accusé de réception.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les conseillers municipaux.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance. Le temps consacré aux questions orales est fixé par le président de séance en fonction de l'ordre du jour et du nombre de questions déposées.

Les modalités d'inscription à l'ordre du jour des questions orales et les réponses qui y sont apportées sont consignées au procès-verbal de la séance.

Article 3: Expression de la minorité dans les supports d'information de la commune (article L.2121-27-1 du CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal est diffusé par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale. Sont regardés comme n'appartenant pas à la majorité municipale, au sens du présent règlement intérieur, les conseillers municipaux élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement général du conseil municipal ou ayant expressément déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Cet espace est ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale.

Pour chaque numéro du bulletin municipal, un espace correspondant à 3/4 d'une page est réservé à cette expression, dans la limite de 4 000 caractères espaces compris, titre inclus.

Afin de favoriser l'expression pluraliste des sensibilités représentées au sein du conseil municipal, un espace d'expression d'une page de 5 000 caractères peut également être réservé aux élus de la majorité municipale.

Les textes sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Ils doivent être transmis au directeur de la publication dans les délais fixés pour chaque édition du support et portés à la connaissance des élus concernés.

La mise en forme, la présentation graphique et l'emplacement de cet espace relèvent de la responsabilité de la commune afin de garantir l'homogénéité rédactionnelle et visuelle du bulletin municipal.

En cas de non-transmission d'un texte dans les délais impartis, l'espace réservé porte la mention : « Aucun texte n'a été transmis pour publication ».

Les documents destinés à la publication sont remis au maire, directeur de publication de droit, via le secrétariat du maire, sur support numérique.

La date limite de transmission des contributions est fixée pour chaque édition du support d'information et portée à la connaissance des élus concernés au moins dix jours calendaires avant cette échéance.

Une fois transmis au directeur de la publication, les textes ne peuvent plus alors être modifiés dans leur contenu par leurs auteurs.

Le maire, directeur de publication, peut refuser tout contenu manifestement contraire aux lois et règlements. Ainsi, tout texte comportant des risques de troubles à l'ordre, à la sécurité et à la tranquillité publics, ayant un caractère diffamatoire, injurieux ou manifestement outrageant, ou dont le contenu porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne, de nature à engager la responsabilité pénale du maire, en sa qualité de directeur de publication de droit, ne sera pas publié.

Article 4 : Débat sur les orientations budgétaires (articles L.1612-26 du CGCT et L.2312-1 du CGCT)

Le débat a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour.

Ce débat est suivi par le vote d'une délibération afin qu'il soit pris acte de sa tenue.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Son contenu comporte les informations suffisantes sur la préparation du budget communal.

Les documents et éléments ayant servi à l'élaboration du rapport peuvent être consultés par les conseillers municipaux sur demande adressée au maire auprès de son secrétariat, durant les heures ouvrées de l'hôtel de ville ou par courriel selon les modalités communiquées par la commune

CHAPITRE II : Réunions du conseil municipal

Article 5 : Périodicité des séances (articles L.2121-7 et L.2121-9 du CGCT)

Le conseil municipal se réunit dans les conditions prévues par les articles L.2121-7 et L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire convoque le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile et au moins une fois par trimestre.

Article 6 : Convocations (articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT)

Les conseillers municipaux accusent réception de la convocation adressée par voie dématérialisée. La convocation est adressée dans les délais légaux (5 jours francs, réduits à 1 jour en urgence — L.2121-11).

Article 7 : Ordre du jour (article L.2121-10 du CGCT)

Le maire fixe l'ordre du jour. L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Article 8 : Accès aux dossiers (articles L.2121-13 et L.2121-13-1 du CGCT)

Tout conseiller municipal dispose, dans le cadre de son mandat, d'un droit à l'information sur les affaires soumises à délibération.

Les documents préparatoires et pièces utiles sont tenus à la disposition des élus dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les demandes d'informations complémentaires sont adressées au maire.

Les services municipaux apportent les éléments utiles dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement de l'administration communale.

La commune assure la diffusion des informations nécessaires à l'exercice du mandat par les moyens matériels et numériques qu'elle juge les plus appropriés.

Article 9 : Questions écrites

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites relatives aux affaires de la commune ou à l'action municipale.

Lorsqu'elles portent sur une affaire inscrite à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, les questions écrites sont adressées au maire au moins quarante-huit heures avant la séance. Elles peuvent faire l'objet d'une réponse écrite ou d'une réponse apportée en séance, à l'appréciation du maire.

Les questions écrites portant sur des sujets non inscrits à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal sont transmises par tout moyen écrit permettant d'en établir la réception. Le maire y répond dans un délai raisonnable, compatible avec la nature de la demande et les nécessités de l'instruction du dossier.

Les réponses sont adressées à l'auteur de la question. Le maire peut, s'il l'estime utile, les porter à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux.

Les questions écrites et leurs réponses ne donnent lieu à aucun débat ni à aucun vote au sein du conseil municipal, sauf si une affaire correspondante est régulièrement inscrite à l'ordre du jour d'une séance.

Les dispositions du présent article instituant une procédure de questions écrites ont un caractère complémentaire et ne portent pas atteinte au droit, reconnu par l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales, pour chaque conseiller municipal d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune, ni au droit de s'exprimer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour dans les conditions prévues par la loi.

CHAPITRE III : Commissions municipales et comités consultatifs

Article 10 : Commissions municipales (article L.2121-22 du CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au conseil municipal.

La création, la composition, les domaines d'intervention et les modalités de fonctionnement des commissions municipales sont fixées par délibération du conseil municipal.

Les commissions municipales ont un rôle consultatif. Elles ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Le maire est président de droit des commissions municipales. Il peut déléguer la présidence effective d'une commission à un adjoint ou à un conseiller municipal désigné à cet effet.

L.2121-22 prévoit la représentation proportionnelle au sein des commissions pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Article 11 : Comités consultatifs (article L.2143-2 du CGCT)

Le conseil municipal peut, conformément aux dispositions de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, créer des comités ou instances consultatives sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Leur composition, leurs modalités de fonctionnement et leurs missions sont fixées par délibération du conseil municipal.

Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire parmi ses membres, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.

Ces instances exercent une mission exclusivement consultative et ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel. Ainsi, les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

CHAPITRE IV : Tenue des séances du conseil municipal

Article 12 : Pouvoirs (article L.2121-20 du CGCT)

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, un conseiller municipal empêché peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre membre du conseil municipal.

Le pouvoir est remis au maire au plus tard au début de la séance. Le pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller municipal obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 13 : Secrétariat de séance (article L.2121-15 du CGCT)

Le secrétaire de séance, qui est un élu, assiste le maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, le bon déroulement des scrutins et l'éventuelle contestation des votes.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

Article 14 : Modalités d'accès du public aux séances du conseil municipal (article L.2121-18 alinéa 1er du CGCT)

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisée par le président de séance.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence tout au long de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial peut-être réservé aux représentants de la presse.

Article 15 : Enregistrement des débats (article L.2121-18 du CGCT)

Les séances du conseil municipal étant publiques, elles peuvent faire l'objet d'un enregistrement sonore ou audiovisuel par les conseillers municipaux, les journalistes ou les membres du public.

Ces enregistrements ne doivent pas perturber le bon déroulement de la séance, ni entraver les débats ou les conditions matérielles de leur tenue.

Le maire peut prendre toute mesure nécessaire au maintien du bon ordre de la séance en cas de trouble ou de perturbation résultant des modalités d'enregistrement.

Article 16 – Captation et diffusion des séances du conseil municipal

Afin de favoriser l'information du public sur les travaux du conseil municipal, la commune pourra procéder à l'enregistrement, à la retransmission ou à la diffusion des séances publiques du conseil municipal par tout moyen de communication adapté.

Les modalités techniques de captation et de diffusion sont déterminées par le maire sous sa responsabilité.

La diffusion porte exclusivement sur les débats et interventions se rapportant à l'ordre du jour de la séance.

Le maire veille au respect du bon déroulement des débats, ainsi qu'à la protection des données à caractère personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune peut interrompre ou suspendre la captation ou la diffusion en cas d'incident technique, de trouble à l'ordre public ou de toute circonstance le justifiant.

Article 17 : Police de l'assemblée (article L.2121-16 du CGCT)

Il appartient au maire, ou à celui qui le remplace, de faire observer le présent règlement. Il veille au bon déroulement des débats, au respect de l'ordre du jour, ainsi qu'au maintien de l'ordre dans la salle des séances.

Tout membre du conseil municipal ou toute personne assistant à la séance doit s'abstenir de tout comportement de nature à troubler les débats ou à porter atteinte à leur sérénité.

Le président de séance peut rappeler à l'ordre tout intervenant dont le comportement ou les propos perturbent le bon déroulement de la séance.

En cas de trouble persistant, le président de séance peut faire expulser de l'auditoire ou de la salle des séances toute personne qui en est l'auteur.

Lorsqu'un crime ou un délit est commis ou lorsqu'un trouble grave est constaté dans l'enceinte de la séance, le président de séance peut suspendre ou lever la séance et dresser procès-verbal des faits conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

CHAPITRE V : Débats et votes des délibérations

Article 18 : Déroulement de la séance (articles L.2121-14 et L.2121-29 du CGCT)

Le maire, ou le cas échéant, son « remplaçant », préside le conseil municipal. Dès lors, il organise le bon déroulé de la séance et peut décider de suspendre ou de clore une réunion, en fonction des circonstances.

Dans les séances au cours desquelles le CFU (compte financier unique) est débattu, le conseil municipal élit son président, qui ne peut être le maire. Ce dernier ne peut, en effet, ni participer aux débats, ni au vote du CFU, ni recevoir de pouvoir pour voter (article 2121-14 du CGCT).

À leur arrivée, les conseillers municipaux apposent leur signature sur la feuille de présence.

À l'ouverture de la séance, le maire constate, au vu de la feuille de présence et des pouvoirs régulièrement remis, le nombre de conseillers présents, les absents excusés et les pouvoirs reçus.

Le maire déclare la séance ouverte après avoir constaté que le quorum requis est atteint dans les conditions prévues par les dispositions législatives en vigueur.

Les noms des conseillers absents, ainsi que les pouvoirs reçus sont mentionnés au procès-verbal de la séance.

Il fait arrêter le procès-verbal de la séance précédente et prend note, avec le(s) secrétaire(s) de séance, des rectifications éventuelles.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Il peut aussi soumettre au conseil municipal des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle ne pourra être votée dans le cadre de la séance et devra, en tant que telle, être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil municipal de nommer le(s) secrétaire(s) de séance.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties.

Les décisions prises depuis la précédente séance sont communiquées aux conseillers municipaux avec la convocation ou par tout autre moyen approprié.

Le maire en donne connaissance au conseil municipal lors de la séance. Les conseillers municipaux peuvent solliciter toute précision utile sur les décisions ainsi portées à leur connaissance.

Il aborde ensuite les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque affaire inscrite à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation préalable destinée à éclairer le conseil municipal avant l'ouverture des débats. Le maire peut inviter les membres de l'administration communale à compléter cette présentation par des précisions techniques.

Article 19 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le maire (ou à celui qui le remplace pour présider la séance) aux membres du conseil municipal qui la demandent. Les membres du conseil municipal ne peuvent prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du maire ou de son remplaçant, même s'ils sont autorisés par un autre orateur à les interrompre.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions et/ou des attaques subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le maire.

Le maire donne la parole aux conseillers municipaux et peut la leur retirer si leurs propos excèdent les limites du droit de libre expression. Il s'agit notamment des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 20 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance (le maire ou son remplaçant). Le président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller. Il revient au président de séance de fixer la durée des suspensions.

Article 21 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal. Ils doivent être présentés par écrit au maire. Afin de permettre leur examen préalable, les conseillers municipaux sont

invités à transmettre leurs amendements au plus tard la veille de la séance à 12 heures. Ils peuvent également être présentés oralement au président en séance.

Le président peut suspendre la séance afin de permettre l'examen technique ou juridique complémentaire d'un amendement.

Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 22 : Référendum local (articles L.O 1112-1 ; L.O 1112-2 et L.O 1112-3 du CGCT)

Lorsque le conseil municipal est saisi d'un projet à soumettre à référendum local, il s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Article 23 : Votes

- Article L. 2121-21 du CGCT :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. »

S'agissant des modalités de vote du conseil municipal, lorsqu'aucune forme particulière de scrutin n'est imposée par le CGCT, le conseil municipal se prononce dans le cadre d'un scrutin ordinaire, selon l'une des deux manières suivantes :

- à main levée ;
- par assis et levé (*à adapter en présence d'élu(s) en situation de handicap*).

Il est voté au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation (*article L. 2121-21 du CGCT*).

S'il y a simultanéité entre une demande de vote au scrutin public et une demande de vote au scrutin secret, c'est la demande de vote au scrutin secret qui l'emporte.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante (*article L. 2121-21 du CGCT*).

En cas de scrutin secret, lorsqu'il y a partage égal des voix, la proposition est rejetée. Les bulletins ou votes nuls, les bulletins blancs et les abstentions ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote du Compte Financier Unique (cf. *article L. 1612-12 du CGCT*) présenté annuellement par le maire doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, il est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 24 : Clôture de toute discussion

Seul le président de séance peut mettre fin aux débats, y compris si l'ordre du jour n'est pas épuisé

CHAPITRE VI : Information du public

Article 25 : Procès-verbaux (*article L.2121-15 du CGCT*)

Les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal retrace les principales informations relatives au déroulement de la séance, aux débats et aux décisions adoptées.

La teneur des discussions y figure sous la forme d'un résumé des opinions exprimées sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour. Le procès-verbal n'a pas vocation à constituer une retranscription intégrale des débats.

Lors de l'examen du procès-verbal de la séance précédente, les conseillers municipaux peuvent formuler des observations et demander la rectification d'éléments qu'ils estiment inexacts ou incomplets.

Le conseil municipal se prononce sur le bien-fondé des observations et demandes de rectification avant d'arrêter le procès-verbal, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Les rectifications retenues sont intégrées au procès-verbal avant son arrêt ou font l'objet d'une mention expresse lors de son arrêt.

Le procès-verbal ainsi arrêté est signé par le maire et le ou les secrétaires de séance.

Article 26 : Liste des délibérations examinées (article L.2121-25 du CGCT)

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées est affichée à la mairie dans le hall d'entrée et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Elle comprend *a minima* la date de la séance, le numéro des délibérations examinées par le conseil municipal et la mention de l'objet de chacune d'entre elles, approuvées ou refusées par le conseil municipal, intégrant les éléments suivants :

- Délibération n°X – date – Objet de la délibération – Approuvée/Rejetée

Si la situation locale le justifie, le résumé ou l'explication de la décision peut être mentionné.

La liste des délibérations examinées est tenue à la disposition des conseillers municipaux, de la presse et du public.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

Article 27 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité (articles L.2121-27 et D.2121-12 du CGCT)

Il est satisfait à toute demande de mise à disposition d'un local commun émise par des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, dans un délai de 4 mois. L'utilisation du local fait l'objet d'une demande écrite adressée au maire.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence électorale ou à accueillir des réunions publiques.

Dans les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants, la mise à disposition d'un local administratif commun aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale peut être, dans la mesure compatible avec l'exécution des services publics, soit permanente, soit temporaire. Dans ce dernier cas, en l'absence d'accord entre le maire et les conseillers intéressés, la durée de mise à disposition ne peut être inférieure à quatre heures par semaine, dont deux heures au moins pendant les heures ouvrables (article D.2121-12 du CGCT).

Article 28 : Modification du règlement intérieur

En cours de mandat, le présent règlement peut faire l'objet de modifications par le conseil municipal, à la demande du maire ou sur proposition d'un conseiller municipal.

Le présent règlement est adopté par le conseil municipal du Cannet des Maures le 17 juin 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Séance n° 06 CM 17/06/2026	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_59-DE 
---	---

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 4.2

Objet : Autorisation de recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels
[2026/admg/59]

VU le Code général des collectivités locales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_59-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'en prévision des renforcements de service pendant certaines périodes estivales ou hivernales, il est nécessaire de renforcer les services en tant que de besoin, par des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois concernant les emplois à caractères saisonniers ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter 10 agents à temps non complets de 30 heures/semaine et 5 agents à temps complets de 35 heures/semaine lors de la période estivale, pour renforcer les services afin d'exercer les missions du grade d'adjoint technique, d'adjoint administratif, d'adjoint du patrimoine et d'adjoint d'animation titulaire d'un BAFD, BPJEPS ou BAFA ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter 6 emplois dans la limite de temps complets pour exercer les fonctions du grade d'adjoint d'animation lors des « festivités de l'Ours » de fin d'année civile. Ces agents devront notamment être majeurs et de préférence titulaires du BAFA ;

CONSIDÉRANT que la rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au 1^{er} échelon du grade considéré, proratisée au temps de travail et la durée du contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSÉ, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels saisonniers de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :
 - dans une période de 3 mois allant du 01 juin au 31 août 2026, 10 agents à temps non complet de 30 heures par semaine et 3 agents administratifs et 2 agents d'animation à temps complets répartis comme suit :

	JUIN	JUILLET	AOUT
Technique (30h/sem)	2	3	3
Culture (30h/sem)	0	1	1
Animation (35h/sem)	0	1	1
Administratif (35h/sem)	1	1	1

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_59-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

- dans une période pouvant aller jusqu'à 15 jours, du 15 décembre au 31 décembre, 6 agents dans la limite de temps complets selon les besoins à arrêter, dans le grade d'adjoint d'animation, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

✓ **INSCRIT** au budget de chaque année les crédits nécessaires correspondants.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_60-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 4.2

Objet : Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement, occasionnels, saisonniers et relevant des dispositifs de contrats aidés [2026/admg/60]

VU le Code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_60-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-13, L.332-23 1° et L.332-23 2°, L.313-1, L.332-24 et suivants ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

VU le Code du travail, notamment les dispositions relatives au Parcours Emploi Compétences (PEC) et aux dispositifs d'insertion professionnelle financés ou cofinancés par l'État ;

VU les arrêtés préfectoraux en vigueur relatifs aux dispositifs de contrats aidés ;

VU la note explicative de synthèse ;

CONSIDERANT que les besoins des services peuvent nécessiter le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

CONSIDERANT que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Il s'agit de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, renouvellement compris, au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs ;

CONSIDERANT que les dispositifs de contrats aidés favorisent l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels afin d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels, autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles, dans les conditions prévues à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face :
 - à un accroissement temporaire d'activité ;
 - ou à un accroissement saisonnier d'activité ;
 dans les conditions prévues aux articles L.332-23 et suivants du Code général de la fonction publique.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'État et à conclure les conventions ainsi que les contrats de travail nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle financés ou cofinancés par l'État, dans le respect des conditions prévues par le code du travail et les arrêtés préfectoraux en vigueur.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_60-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

- ✓ **PRECISE** que les agents recrutés seront rémunérés dans le respect des textes applicables au traitement des agents contractuels de la FPT et par référence à un indice du grade de recrutement, compte tenu :
 - des fonctions exercées ;
 - de la qualification requise pour leur exercice ;
 - des diplômes détenus ;
 - ainsi que de leurs expériences professionnelles.

- ✓ **PRECISE** que cette délibération n'a pas pour effet de se substituer à un éventuel ajustement du tableau des effectifs lorsqu'une création ou suppression d'emploi permanent est nécessaire, ces décisions relevant du conseil municipal ;

- ✓ **INSCRIT** au budget de chaque année les crédits nécessaires.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_61-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLEN	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 5.6

Objet : Droit à la formation des élus [2026/admg/61]

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-12 à L.2123-14 ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que le conseil municipal est tenu de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivants son renouvellement ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Séance n° 06 CM 17/06/2026	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_61-DE
---	---

CM_17062026

CONSIDERANT que le droit à la formation est un droit individuel, propre à chaque élu, qu'il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où il siège ;

CONSIDERANT que le financement des formations des élus constitue une dépense obligatoire pour la collectivité, tant que l'organisme de formation est agréé par le Ministère de l'Intérieur ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les orientations et les modalités d'exercice de ce droit.

1. Orientations en matière de formation :

Conformément à l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Afin de permettre aux élus d'exercer pleinement leurs missions, il sera proposé d'axer les formations sur :

- Les fondamentaux de l'action publique locale et fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Les formations en lien avec les délégations ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle dans l'exercice du mandat

2. Vote des crédits

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme soit agréé conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L.2123-14 du CGCT, le montant prévisionnel des formations ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal, ni excéder 20 % de ce même montant.

Pour l'exercice 2026, il est proposé d'inscrire au budget principal une enveloppe de 2 415,6 €.

Les crédits non consommés au titre d'un exercice seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant et affectés au budget consacré à la formation des élus. Ils ne peuvent être reportés au-delà de la mandature.

Par ailleurs, un tableau récapitulatif sera annexé au compte financier unique (CFU) et donnera lieu à un débat annuel en conseil municipal.

3. Modalités de demande et priorités d'accès

Tout élu souhaitant participer à une formation devra préalablement adresser une demande à Monsieur le Maire, qui en assurera l'instruction, vérifiera le budget et, le cas échéant, engagera les crédits.

Afin de faciliter l'étude du dossier, les élus devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

L'organisme de formation doit obligatoirement être agréé par le Ministère de l'Intérieur. La liste des organismes est accessible sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/connaitre-les-acteurs-et-les-institutions/organismes-consultatifs/conseil-national-de-la-formation-des-elus-locaux-cnfe>.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_61-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

Compte tenu des contraintes financières, si toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, les priorités suivantes seront appliquées :

- élu ayant délégation demandant une formation sur sa matière déléguée ;
- élus auxquels une demande de formation aurait été refusée lors de l'exercice précédent pour insuffisance de crédits ;
- nouvel élu ou élu n'ayant pas encore bénéficié de formation au cours du mandat.

De plus, les élus peuvent également mobiliser leurs droits individuels à la formation des élus locaux (DIFE) pour financer les formations de leur choix.

4. Prise en charge des frais

Le budget consacré à la formation des élus couvre exclusivement les frais pédagogiques des formations dispensées par des organismes agréés.

5. Congé de formation :

Les élus locaux ont droit à 24 jours de congé de formation pour toute la durée du mandat. Ce congé est accordé de droit pour effectuer un stage ou suivre une session de formation, dispensés par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux telles que définies dans la présente délibération ;
- ✓ **INSCRIT** au budget principal une enveloppe dédiée à la formation des élus municipaux d'un montant de 2 415,6 euros pour l'année 2026.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Téléréours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_62-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLEN	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 6.1

Objet : Modalités d'organisation de la fête foraine 2026 [2026/admg/62]

VU la loi n°2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, des machines et l'installation pour les fêtes foraines en son décret d'application n°2008-1458 du 30 décembre 2008 ;

VU l'arrêté du 12 mars 2009 relatif aux modalités de contrôle de la sécurité des manèges, machines et installations pour les fêtes foraines ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CAGNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_62-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU le décret numéro 2009-194 en date du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes ;

VU les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-6 du Code des collectivités territoriales qui précisent les pouvoirs de police du maire ;

VU le décret-loi du 23 octobre 1935 portant renforcement des mesures relatives au maintien de l'ordre public ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2025, portant sur le règlement et modalités d'organisation de la fête foraine ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que la gestion de la fête locale fixée annuellement à la fin du mois de juillet, est assurée historiquement depuis très longtemps par le Comité d'animation du Cagnet des Maures « CACM » ;

CONSIDÉRANT que la fête locale se déroulera les 24, 25 et 26 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit pour le CACM, de l'organisation proprement dite des festivités, de la délivrance des autorisations d'emplacement sur le domaine public, et de la perception des droits de place au titre de la participation des forains à la fête locale ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de ces droits de place, comme il appartient au maire en vertu des pouvoirs de police administrative, de délivrer les autorisations d'emplacement, d'organiser le stationnement des véhicules, de fixer les conditions de sécurité, et de manière générale d'assurer l'ordre public ;

CONSIDÉRANT que cela n'exclut pas pour le comité d'animation sa capacité à poursuivre l'organisation des festivités et à percevoir les droits de place comme par le passé ;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les droits de place pour le stationnement, les bases tarifaires forfaitaires pour l'année 2026 restent identiques à celles pratiquées en 2025, et la durée de la fête locale restent inchangée, soit trois jours du vendredi au dimanche ;

CONSIDÉRANT que pour toute nouvelle surface occupée par un nouveau forain ou installation foraine, le tarif forfaitaire modulé en fonction de la catégorie du métier pour l'année 2026, reste identique à celui appliqué en 2025.

A noter que dans l'association susvisée, au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein dudit organe décisionnel faisant peser le risque de conflit d'intérêts. En l'espèce, il est prévu dans de telles conditions que, « les membres concernés par leur engagement associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent ni part à la délibération, ni part au vote ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSÉ, après avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** l'application du tarif de 2025 pour l'année 2026 tels que ci-annexés, relatif aux droits de place pour le stationnement ;
- ✓ **APPROUVE** l'application du tarif de base unitaire de 2025 pour l'année 2026, relatif à toute nouvelle surface à occuper par un nouveau forain ou installation foraine ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_62-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

- ✓ **AUTORISE** le comité d'animation du Cannet des Maures à percevoir les droits d'emplacement pour encaissement ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à prendre les arrêtés individuels et généraux nécessaires au bon déroulement de la fête foraine ;
- ✓ **PRECISE** que les tarifs pourront être actualisés chaque année en fonction des caractéristiques des ateliers ou manèges, et de leurs conditions d'accueil.

Annexe : plan avec tarifs

Il existe au CACM au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein de l'organe décisionnel faisant peser le risque de conflit d'intérêts. Dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Ainsi :

- | | |
|---------------|-----------------|
| - JP. VINCENT | - S. MALBRANQUE |
| - E. BALBIS | - MM. SEIGNAT |
| - G. DEBOVE | - JP. GROSSO |
| - P. CANEPE | |

Pour	22
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



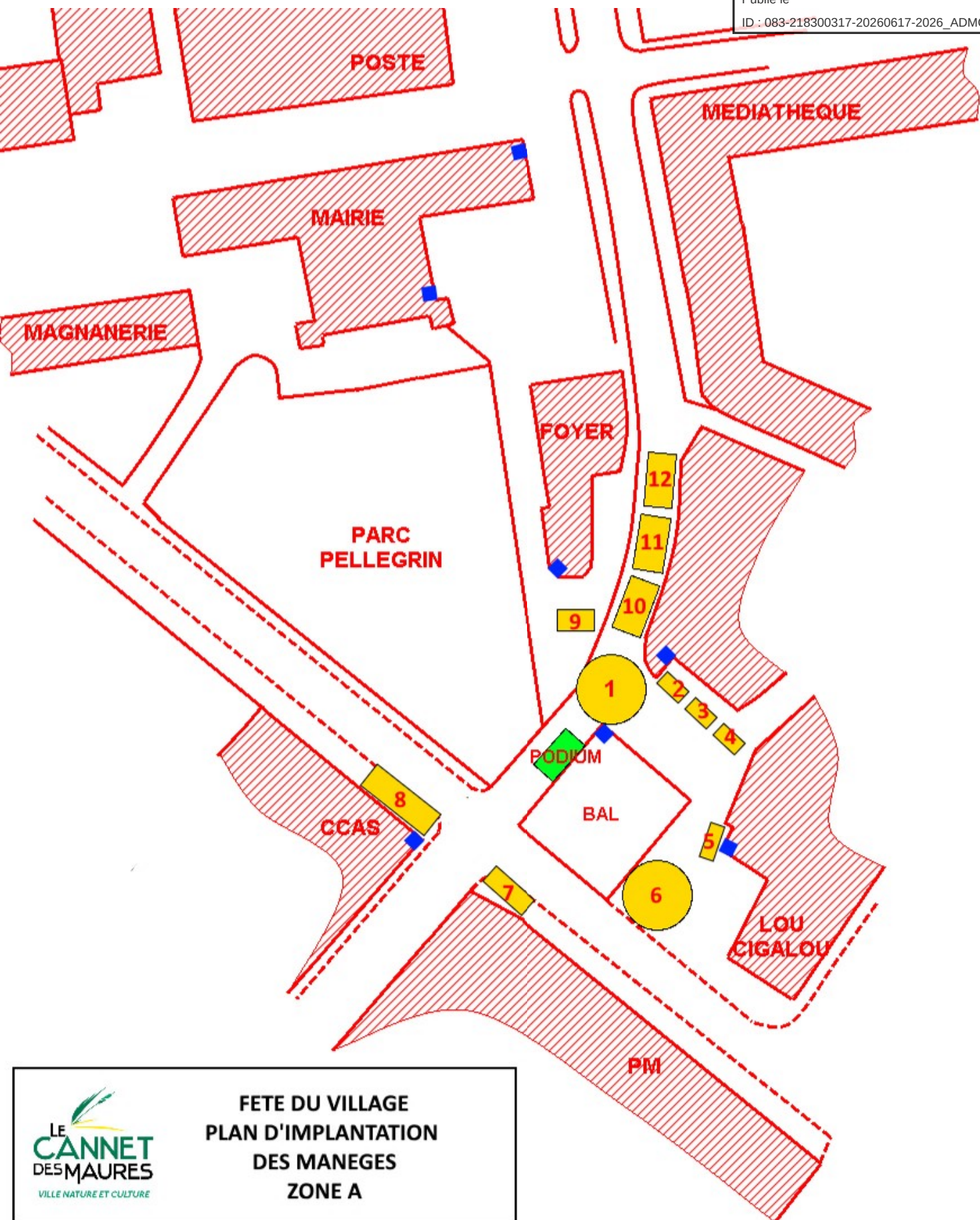
Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

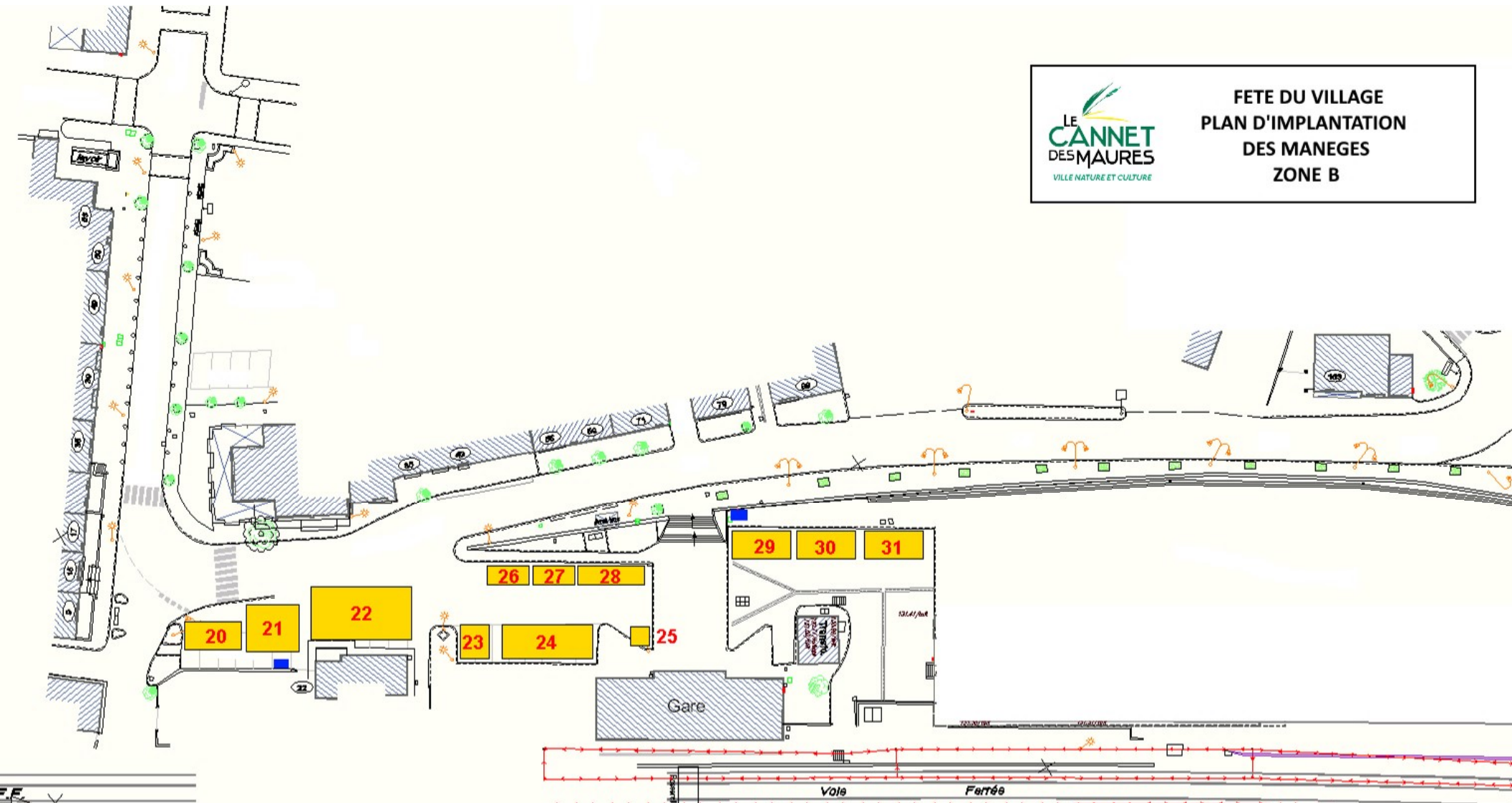
Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_62-DE





**FETE DU VILLAGE
PLAN D'IMPLANTATION
DES MANEGES
ZONE B**



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_63-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLEN	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.10

Objet : Renouvellement du dispositif d'aide financière pour l'installation ou la location d'un système d'alarme anti-intrusion [2026/admg/63]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique ;

VU la recrudescence en France de cambriolages, avec plus de 220 000 faits constatés en 2024, soit 600 cambriolages par jour ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_63-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU la délibération n°2025/admg/25 en date du 16 avril 2025 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide financière pour l'installation ou la location d'un système anti-intrusion ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT le rôle actif que peut jouer la commune en matière de prévention, de tranquillité publique et de soutien à l'équipement des foyers ;

CONSIDERANT l'utilité des systèmes d'alarme comme outil de dissuasion et de sécurisation des domiciles ;

CONSIDERANT que le coût de ces équipements peut constituer un frein à leur déploiement auprès de tous les foyers ;

CONSIDERANT que la commune a financé 7 demandes depuis sa mise en place, soit une participation communale de 1 004,91 € ;

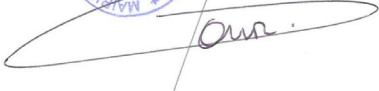
CONSIDERANT le succès de cette démarche auprès des Cannetois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement du dispositif d'aide pour encourager l'installation ou la location d'un système d'alarme anti-intrusion dans les habitations situées sur le territoire communal ;
- ✓ **PRECISE** que sont éligibles à cette aide, les propriétaires occupants ou locataires, résidant à titre principal sur le territoire communal, pour un logement situé en maison individuelle ou appartement.
- ✓ **PRECISE** que l'aide couvre l'achat d'un système d'alarme anti-intrusion, et/ou la location avec abonnement, sous réserve que l'équipement réponde aux normes NF ou CE.
- ✓ **PRECISE** que l'installation doit être réalisée par un professionnel agréé (attestation à fournir) ou par le particulier lui-même ;
- ✓ **APPROUVE** une aide financière fixée à 30 % du coût TTC, plafonnée à 200 €.
- ✓ **PRECISE** que pour bénéficier de l'aide, les administrés devront compléter un formulaire de demande et fournir un dossier complet qui devra être déposé dans un délai de 6 mois après la date d'installation.
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal pour l'exercice 2026, au chapitre 204 (acquisition) et 65 (location).
- ✓ **INFORME** qu'une évaluation à l'issue d'une période de 24 mois sera réalisée avant tout renouvellement.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures


 Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR


Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_64-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLEN	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 6.1

Objet : Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile [2026/admg/64]

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.724-1 à L.724-14 du Code de la sécurité intérieure ;

VU les articles L.731-3 à L.731-5 du Code de la sécurité intérieure relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;

VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et à la réserve communale de sécurité civile ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_64-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que la commune doit pouvoir disposer d'un dispositif permettant de mobiliser les solidarités locales afin d'aider la population et d'appuyer les services communaux en cas d'événement majeur ou de crise ;

CONSIDERANT que la Réserve Communale de Sécurité Civile constitue un outil de mobilisation civique placé sous l'autorité du Maire ;

CONSIDERANT que la Réserve Communale de Sécurité Civile intervient dans le seul champ des compétences communales et ne se substitue pas aux services publics de secours et d'urgence.

La Réserve Communale de Sécurité Civile a pour objet d'apporter son concours au Maire, notamment dans les domaines suivants :

- l'information et la préparation de la population face aux risques présents sur le territoire communal ;
- le soutien et l'assistance aux populations en cas d'évènements, de sinistres ou de catastrophes ;
- l'appui logistique aux services communaux ;
- la participation aux actions contribuant au rétablissement des activités et au retour à la normale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- ✓ **INFORME** que l'organisation, les modalités de fonctionnement, d'encadrement et d'engagement de la RCSC seront précisées par arrêté municipal et règlement intérieur ;
- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts du Var, afin d'accompagner le développement et le fonctionnement de la réserve communale ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- ✓ **INSCRIT** au budget communal les crédits nécessaires au fonctionnement de la réserve communale.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_65-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 5.7

Objet : Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes [2026/admg/65]

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 (modifié par l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 – art. 7) et L 2212.1 ;

VU l'ordonnance n° 2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du Code Forestier ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_65-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU le nouveau Code Forestier, et notamment les articles L.131 à L-135, L-161 à L-163, R-131 à R-134 et R-163 ;
VU la loi 66.505 du 12 juillet 1966 et du décret 68.621 du 9 juillet 1968 pris en application de cette loi ;
VU le décret 2002.679 du 29 avril 2002 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie ;
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 réglementant l'emploi du feu ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 modifiant celui du 19 juin 2018 réglementant la pénétration dans les massifs forestiers ;
VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 84-110 du 16 avril 1984 relative au développement des Comités Communaux Feux de Forêt ;
VU la délibération en date du 31 janvier 1980 portant sur la création de la commission des forêts du Cannel des Maures ;
VU la convention tripartite signée le 09 juin 2023 entre Monsieur le Préfet du Var, les Associations des Maires du Var et L'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts du Var ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que la coopération entre la Commission Communale de Feux de Forêts (CCFF) du Cannel des Maures et les RCSC-CCFF des communes limitrophes est nécessaire pour assurer une intervention efficace et coordonnée en cas d'incendie de forêt ;

CONSIDERANT la création par délibération du 17 juin 2026, d'une réserve communale de sécurité civile sur la commune du Cannel des Maures ;

CONSIDERANT que les bénévoles de la Commission Communale Feux de Forêts du Cannel des Maures sont amenés à se déplacer sur les communes suivantes : Les Mayons, La Garde-Freinet, Vidauban, Lorgues, Le Thoronet et le Luc.

Les RCSC-CCFF ont pour mission d'apporter leurs concours aux communes dont ils relèvent, notamment en matière d'information et de sensibilisation du public, de débroussaillage, de surveillance et d'alerte, ainsi que d'assistance et de secours contre les incendies de forêts, en appui de l'action des sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de la prévention et de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), les bénévoles des RCSC-CCFF sont amenés à intervenir sur le territoire des communes limitrophes. Cependant, la compétence des RCSC-CCFF étant réglementairement limitée au territoire de leur commune d'origine, il est apparu nécessaire d'autoriser et d'organiser par une convention, les déplacements et interventions des bénévoles sur les communes voisines.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la convention relative à l'accès et à l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_ADMG_65-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes limitrophes suivantes :
Les Mayons, La Garde-Freinet, Vidauban, Lorgues, Le Thoronet et le Luc.

Annexe : convention type entre communes

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 (modifié par l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 – art. 7) et L 2212.1.

Vu l'ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du Code Forestier.

Vu le nouveau Code Forestier, et notamment les articles L.131 à L-135, L-161 à L-163, R-131 à R-134 et R-163.

Vu la loi 66.505 du 12 juillet 1966 et du décret 68.621 du 9 juillet 1968 pris en application de cette loi.

Vu le décret 2002.679 du 29 avril 2002 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie.

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Vu la Lettre du Préfet du Var aux Maires en date du 22 Novembre 2004

Vu la Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets en date du 12 Août 2005

Vu la Lettre du Préfet du Var aux maires en date du 9 septembre 2005

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2018 réglementant la pénétration dans les massifs forestiers

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 modifiant celui du 19 juin 2018 réglementant la pénétration dans les massifs forestiers.

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 réglementant l'emploi du feu.

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 84-110 du 16 avril 1984 relative au développement des Comités Communaux Feux de Forêt.

Vu la convention tripartite signée le 09 juin 2023 entre Monsieur le Préfet du Var, les Associations des Maires du Var et L'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts du Var.

VU l'arrêté municipal en date du XXXXX créant la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) constituant la cellule « Feux de Forêts » de la dite RCSC du Cannet des Maures ;

VU l'arrêté municipal en date du XXXXX créant la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) constituant la cellule « Feux de Forêts » de la dite RCSC de

Vu la délibération du Conseil Municipal du Cannet des Maures du XXXXX validant le projet de convention et autorisant le Maire à la signer.

Vu la délibération du Conseil Municipal de ... du XXXXX validant le projet de convention et autorisant le Maire à la signer.

Considérant l'établissement d'une convention entre deux communes voisines, relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des territoires limitrophes pour assurer au mieux la protection de la forêt.

Rappel :

Les RCSC-CCFF ont pour mission d'apporter leurs concours aux communes dont ils relèvent en matière d'information et de sensibilisation du public, de débroussaillage, de surveillance et alerte, et d'assistance et secours contre les incendies de forêts en appui de l'action des sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de la prévention et de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), les bénévoles des RCSC-CCFF sont amenés à se déplacer sur le territoire des communes limitrophes.

La compétence des RCSC-CCFF étant réglementairement limitée au territoire de la commune qui l'a créé, il est apparu nécessaire d'autoriser et d'organiser par une convention, les déplacements et interventions des bénévoles des RCSC-CCFF sur les communes voisines.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit entre les soussignés :

La commune du Cannet des Maures représentée par M. Jean-Luc LONGOUR, Maire en exercice et Président de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et de la Commission Communale Feux de Forêt (CCFF) du Cannet des Maures, dûment autorisé aux effets de la présente, par délibération du Conseil Municipal n° XXXX en date du XXXX.
D'une part

Et,

La commune de ... représentée par M/Mme XXXX, Maire en exercice et Président de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) de ..., dûment autorisé aux effets de la présente, par délibération du Conseil Municipal n° XXXX en date du XXXX.
D'autre part

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les principes et les modalités des missions et interventions de la CCFF sur une commune limitrophe.

Article 2 : Modalités

Dans le cadre de la coopération en matière de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) :

La commune du Cannet des Maures, avec un ordre de mission permanent de son Maire, autorise la RCSC-CCFF de ... à patrouiller sur les pistes en limite de sa commune (citez les pistes).

La commune ..., avec un ordre de mission permanent de son Maire, autorise la RCSC-CCFF du Cannet des Maures à patrouiller sur les pistes en limite de sa commune (citez les pistes).

Par ailleurs en cas de fumée suspecte, les RCSC-CCFF sont autorisées à pénétrer, à une distance raisonnable, sur la commune limitrophe pour effectuer une levée de doute et procéder si nécessaire à une primo intervention.

Cette action pourrait être demandée par le PC Opérationnel Départemental Var Orange, sur prescription du CODIS83.

Article 3 : Autorité

Les bénévoles des RCSC-CCFF du Cannet des Maures et ... restent placés durant leurs missions sous l'autorité fonctionnelle de leur Maire respectif.

En cas d'intervention ou d'incident, les bénévoles doivent rendre-compte en priorité au Maire de la commune sur laquelle ils sont intervenus et à l'encadrant de Var Orange.

Ils en informeront également le Maire de leur commune ainsi que leur président délégué.

A l'arrivée des services de secours, les patrouilleurs doivent rejoindre au plus vite leur commune de rattachement. Conformément à la convention tripartite, sans demande officielle de l'AD RCSC-CCFF 83 (Président, Vice-Président ou Secrétaire Générale), les membres des deux RCSC-CCFF ne peuvent pas intervenir sur d'autres communes en dehors des territoires des communes du Cannet des Maures et ... sauf quand il y a simultanément une notion d'urgence et de proximité.

Dans ce cas, les bénévoles sont considérés comme du personnel concourant à la sécurité civile. Contrairement aux pompiers, ils ont le droit de retrait dans le cas où ils considéreraient la situation à trop grand risque.

Enfin, un maire ne peut pas envoyer son CCFF sur un sinistre d'une autre commune non conventionnée sans en avoir préalablement demandé l'accord du directeur des opérations de secours. Il s'agit du Maire de la commune sinistrée

quand le sinistre est uniquement sur sa commune, ou le préfet si le sinistre concerne plusieurs communes.

Article 4 : Moyens humains

Chaque Maire veille à ce que la liste des membres de sa RCSC-CCFF soit à jour sur l'arrêté de composition des membres et à nommer au moins un responsable (président délégué).
Il veillera également à tenir à jour un ordre de mission permanent qui devra être annexé à cette convention.
Chaque responsable veille à ce que les bénévoles soient suffisamment formés pour pouvoir effectuer leurs missions et toujours équipés.

Les interdictions préfectorales de circuler sur les massifs forestiers ne s'appliqueront pas aux membres des deux CCFF sur les territoires des communes du Cannet des Maures et ..., ces derniers étant habilités par l'Ordre d'Opération Interservices et la présente convention.

Les missions sont toujours effectuées par équipe de 2 membres au minimum.

Article 5 : Assurance

Les membres des CCFF et des Réserves Communales sont considérés comme des "Collaborateurs occasionnels du service public" (articles 33 et 34 de la loi de modernisation de la Sécurité Civile) requis permanents par le maire.

Chaque commune doit assurer les bénévoles de sa RCSC-CCFF ainsi que les véhicules et matériels dont ils sont propriétaires.

Article 6 : Durée

Cette convention est conclue pour la durée du mandat municipal.
Elle devra être renouvelée à chaque mandature.

Article 7 : Clause résolutoire

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Litiges

La présente convention pourra être contestée, dans un délai de deux mois après la signature, devant le tribunal administratif de Toulon.

Article 9 : La présente convention sera notifiée :

Au Préfet du Var
Au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var
Au Chef du centre de secours de XXX
Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gonfaron / Le Luc
A l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêt du Var
A la compagnie d'assurance des communes du Cannet des Maures et

Fait au Cannet des Maures le _____

le _____

Le Maire de la commune du Cannet des Maures
Jean-Luc LONGOUR

Le Maire de la commune de ...
Prénom, Nom

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_66-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Election d'un président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025 [2026/fin/66]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que le conseil municipal est présidé par le Maire et à défaut, par celui qui le remplace ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_66-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

CONSIDERANT que le vote du compte financier unique implique la sortie du maire lors du vote et l'élection d'un autre président de séance ;

CONSIDERANT que le Maire retrouve ses fonctions de droit de président de séance après le vote des CFU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **ELIT** Monsieur André DEL PIA, Premier Adjoint au Maire, président de séance, pour l'adoption des comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget principal [2026/fin/67]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

Sous la Présidence de M. André DEL PIA, Premier Adjoint, Madame Christine MORETTI, Adjointe aux Finances, donne lecture des comptes de l'exercice 2025.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

L'assemblée délibérante doit délibérer sur le compte financier unique 2025 issu des comptes du Maire et du Comptable public.

Le CFU est un document comptable qui se présente en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat
IV) États annexés	Des précisions sont apportées sur des questions budgétaires (Equilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements donnés...).

L'exécution du budget 2025 figurant dans le CFU, retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2025.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2025 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2026.

Les résultats 2025 du budget principal s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 100 449,96	2 118 446,81
Recettes	6 830 550,34	2 078 261,97
Résultat de l'exercice 2025	+ 730 100,38	- 40 184,84
Reprises résultats 2024		+ 462 724,25
Résultat 2025	+ 730 100,38	+ 422 539,41
Restes à réaliser Dépenses		807 321,49
Restes à réaliser Recettes		107 466,51
Résultat d'investissement 2025 avec reports		- 277 315,57
Résultat 2025 cumulé avec reports	+ 452 784,81	

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire, quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU C. MORETTI EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Annexe : Note de présentation synthétique et CFU 2025 - budget principal

Pour	24
Contre	
Abstention	3

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

I – PRINCIPAUX RATIOS

Population totale (colonne h du recensement INSEE) 4934
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) 122

Ratios de niveau	Valeurs
1) Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 183.98
2) Recettes réelles de fonctionnement / population	1 351.54
3) Dépenses d'équipement brut / population	364.67
4) Encours de dette / population (1)	399.90
5) DGF / population	48.47
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
06) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	68.69 %
7) Dépenses de personnel diminuée des remboursements / dépenses réelles de fonctionnement	65.14 %
8) Dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement	60.17 %
9) Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89.6231 %
10) Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	12.40 %
11) Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	10.40 %
12) Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	29.59 %
13) Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (1)	2.70 ans

(1) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

II – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :**1 – BUDGET PRINCIPAL 2025 N°SIRET : 21830031700011**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 628 151,79	2 118 446,81	807 321,49	1 702 383,49
RECETTES	4 628 151,79	2 540 986,22	107 466,51	1 979 699,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 729 200,00	6 100 449,96	0,00	628 750,04
RECETTES	6 729 200,00	6 830 550,34	0,00	-101 350,34

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET EAU 2025 Service de l'eau - Le Cannet des Maures - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700052**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	868 679,95	232 992,59	69 000,00	566 687,36
RECETTES	868 679,95	635 373,36	0,00	233 306,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 000 873,00	912 317,60	0,00	88 555,40
RECETTES	1 000 873,00	913 860,22	0,00	87 012,78

BUDGET ASSA 2025 Service de l'assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700045

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 021 363,27	509 255,87	100 000,00	412 107,40
RECETTES	1 021 363,27	890 231,71	28 000,00	103 131,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	577 000,00	539 866,10	0	37 133,90
RECETTES	577 000,00	795 401,07	0	-218 401,07

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2024	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 518 195,01	2 860 695,27	976 321,49	2 681 178,25
RECETTES	6 518 195,01	4 066 591,29	135 466,51	2 316 137,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 307 073,00	7 552 633,66	0,00	754 439,34
RECETTES	8 307 073,00	8 539 811,63	0,00	-232 738,63

III – EXECUTION DES BUDGETS 2025 :

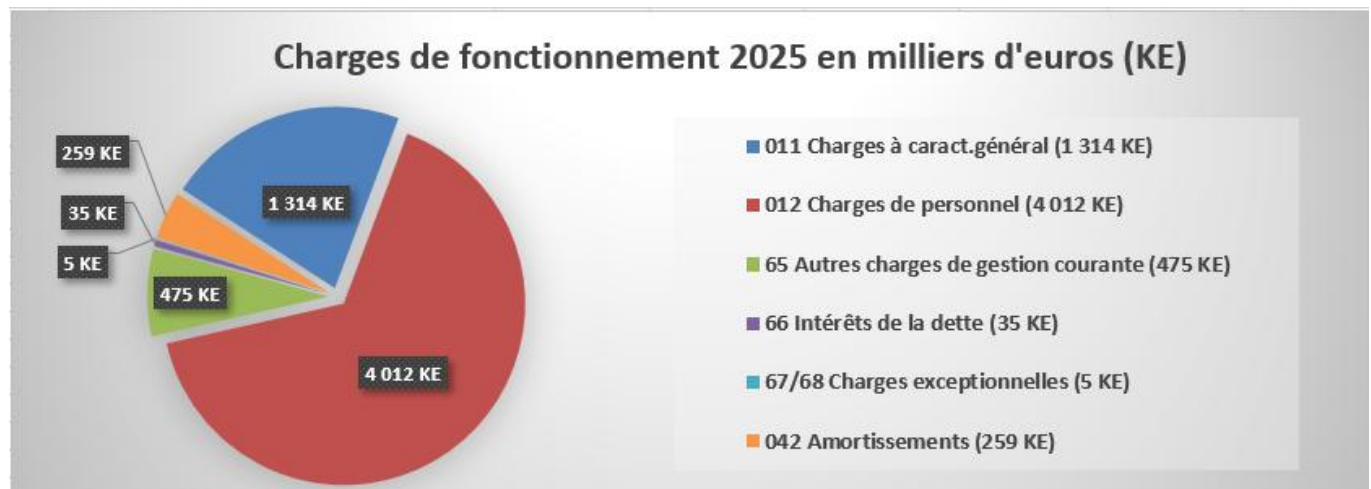
A – LE BUGDET PRINCIPAL

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 6 100 449.96 € (Taux de réalisation de 90.66%) et de 6 830 550.34 € (Taux de réalisation de 101.51%) dégageant un excédent de 730 100.38 €.

A – Dépenses de fonctionnement 2025

Chapitre	Libellé	Budget 2025 en €	Réalisé 2025 en €	% Réalisé
011	Charges à caractère général	1 444 845,00	1 313 525,60	90.91 %
012	Charges de personnel	4 080 000,00	4 012 488,43	98.35 %
65	Autres charges de gestion courante	527 000,00	475 316,40	90,19 %
66	Intérêts de la dette	36 640,74	35 374,06	96,54 %
67/68	Charges exceptionnelles, autres	8 000,00	5 045,34	63,07 %
042	Amortissements	300 200,00	258 700,13	86,18 %
023	Virement à la section	332 514,26	0.00	0.00 %
Total :		6 729 200,00	6 100 449,96	90.66%



Les charges de personnel se montent à **4 012 488.43 €** pour l'année 2025.

Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, **il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel** dont le montant s'élève à **595 023 €**. Le montant des charges du personnel est alors ramené à **3 417 465 €**.

Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes. Ce poste est en **augmentation en 2025 de 5.55 %** par rapport à 2024.

Cette hausse s'explique pour les raisons suivantes :

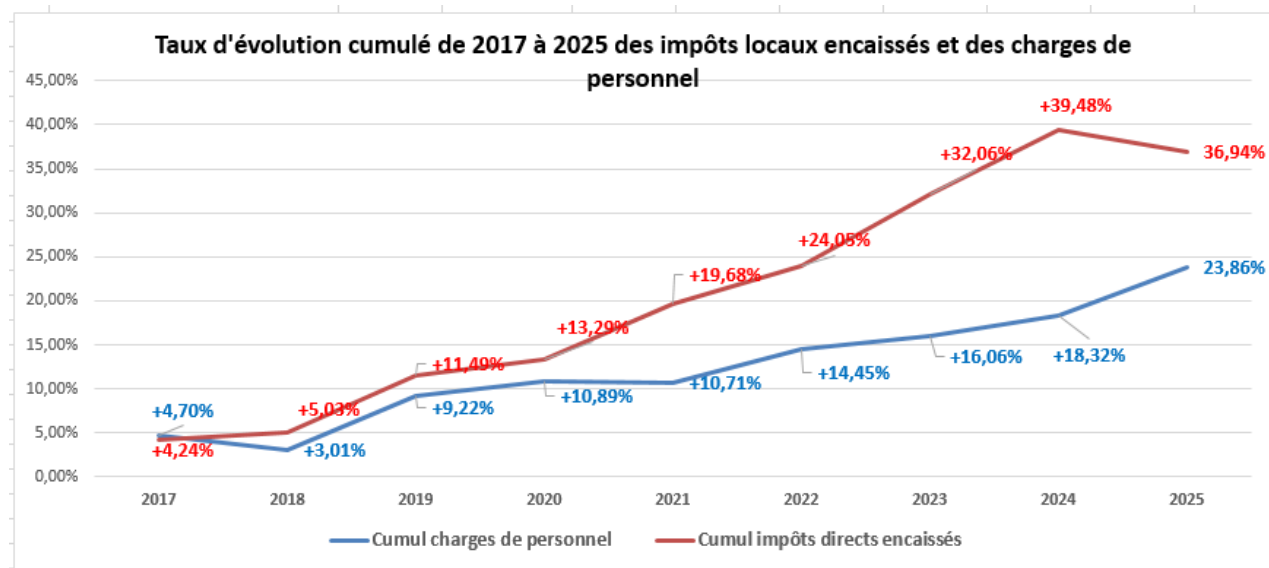
- Glissement-vieillesse-technicité qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc ;

- Politique sociale interne négociée avec représentants syndicaux (augmentation du nombre de tickets restaurants ...) ;
- Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2025. Le SMIC horaire brut passe de 11.65 € à 11.88 € ;
- Création d'une nouvelle taxe par la Région : le versement mobilité régional et rural (0,15 % des salaires soumis aux cotisations sociales) ;
- Besoins de renforcement temporaire du pôle public de l'eau pour mener les opérations liées aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement ;
- Besoins de renforcement du service cantine et jeunesse en lien avec la réglementation imposant un taux d'encadrement plus important et une hausse des effectifs (Taux d'encadrement ; contraintes environnementales, etc) ;
- Recrutements pour pallier les absences des agents liées à la maladie.

Le **ratio élevé des charges de personnel s'explique également du fait de la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal.**

Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la **dynamique des recettes fiscales.**

La dynamique des recettes d'impôts directs locaux est supérieure à celle des charges de personnel tel que le graphique ci-après l'illustre sur la période 2017-2025 :



Les charges à caractère général représentent **1 313 525,60 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel. Ces charges sont en **baisse de 1 %**. Cette baisse est de près de 2 % si l'on tient compte de l'inflation en 2025. Elle s'explique notamment par les efforts entrepris par la municipalité pour réduire les coûts énergétiques (éclairage public LED ; installation panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux). La baisse des charges à caractère général est ainsi constatée malgré le maintien ou le renforcement de certains services en lien avec la hausse des effectifs de la cantine ou aux activités périscolaires et de loisirs.

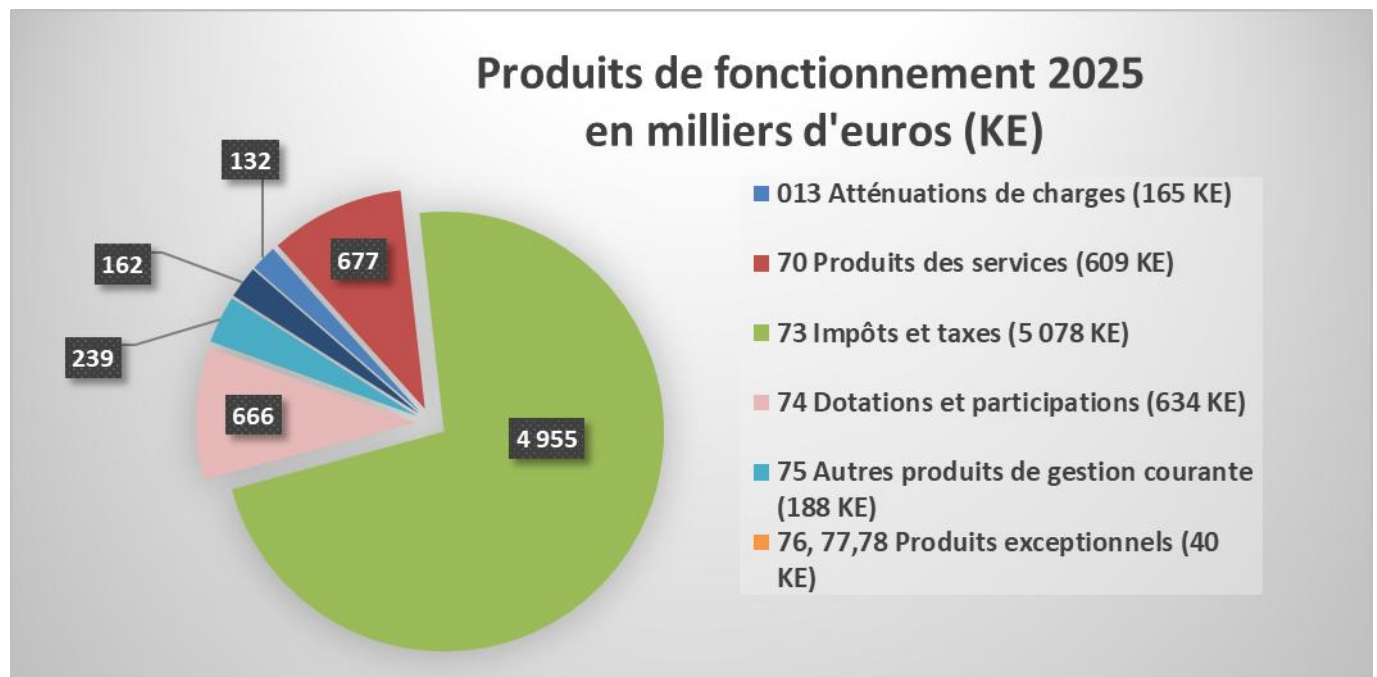
Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2025 à **475 316 € euros**. Les dépenses sont en hausse de 4 %.

Au total, les dépenses de fonctionnement courantes 2025 sont en hausse de 3,89 % par rapport à 2024.

Parmi les autres postes de dépenses, les dotations aux amortissements des immobilisations ont été réalisées pour 258 700 €.

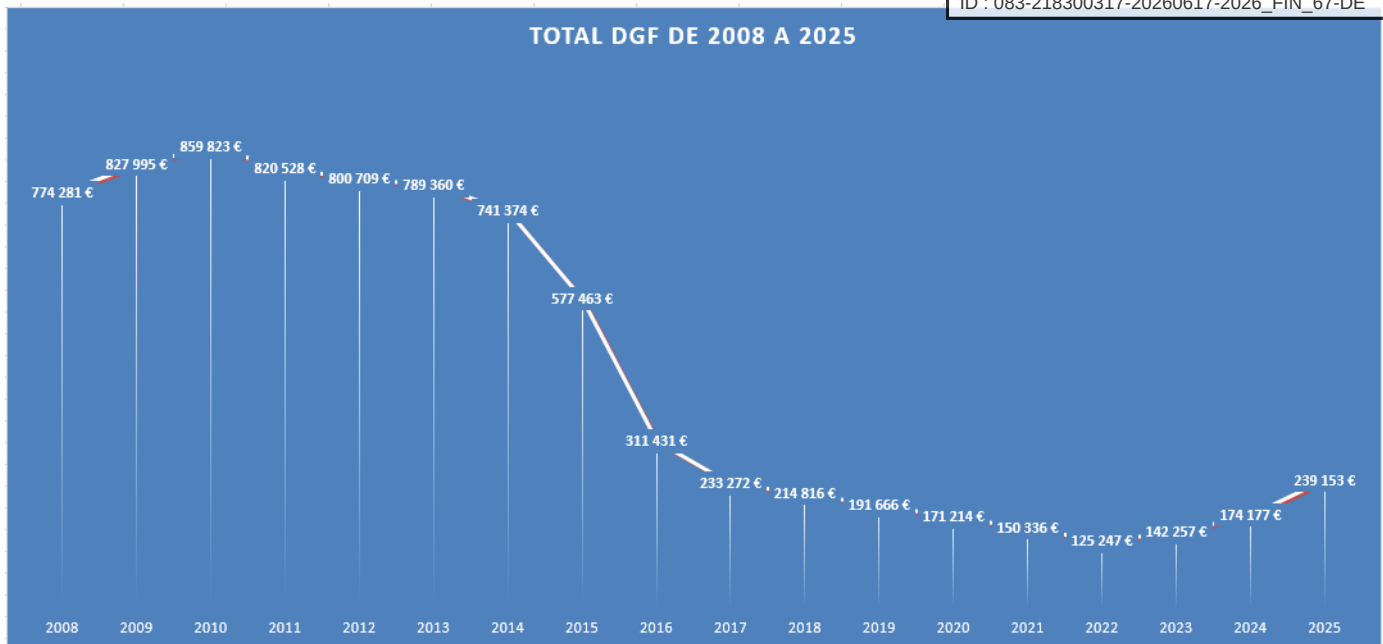
B – Recettes de fonctionnement 2025

Chapitre	Libellé	Budget 2025 en €	Réalisé 2025 en €	% Réalisé
013	Atténuations de charges	38 942.78	131 860,15	338.60%
70	Produits des services	655 550.00	676 615,17	103.21%
73	Impôts et taxes	5 065 937.00	4 954 707,91	97.80 %
74	Dotations et participations	603 000.00	666 104,66	110.47 %
75	Autres produits de gestion courante	203 100.00	238 988,23	117.67%
76, 77,78	Produits exceptionnels	200.00	200,00	100.00 %
042	Travaux régie, amortissement subventions	162 470.22	162 074,22	99,76%
Total :		6 729 200.00	6 830 550,34	101.51%



Avec 4 954 708 € en 2025, les **impôts et taxes** représentent le poste principal des recettes de fonctionnement (72.54 %).

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent 666 105 €. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement – D.G.F. (239 153 €), versée par l'Etat, est en augmentation en 2025 de 37 %. Cette augmentation est portée en partie par **une population en hausse en 2025** au Cannet des Maures (+ 22 786 € à ce titre). **Il faut également préciser que la commune est redevenue en 2025 éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (47 128 €) et que la Dotation de Solidarité Rurale a progressé de 17 % (111 756 €).** Toutefois, la commune a vu sa **dotation forfaitaire ponctionnée de 20 953 €** pour financer la **péréquation** des ressources entre collectivités locales. Comparativement à la D.G.F. perçue en 2012, le manque à gagner cumulé, de 2013 à 2025 s'établit à 6 347 450 €. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux correspondante.



Une autre dotation de l'Etat qui a évoluée en 2025 concerne la DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). **La DC RTP**, jusque-là ressource pérenne, est passée de 92 700 € en 2024 à **51 900 € en 2025** soit une **baisse de 44 %**.

Les recettes liées à la facturation des **activités périscolaires et loisirs** (cantine, espace accueil des jeunes) et la participation de la Caisse d'Allocation familiale **progressent de 10.67 %**.

Les loyers des locaux encaissés par la commune s'élèvent à 169 420 € (+16 %).

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **6 668 276 € restent stables** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie).

C – Résultats de fonctionnement 2025

L'excédent brut de fonctionnement 2025 ressort à + **899 000 € (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes)**.

L'exercice 2025 dégage un excédent de fonctionnement provisoire de + 730 100 €, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. L'excédent de fonctionnement 2025 sera affecté en totalité en recettes d'investissement au budget 2026.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de **2 118 446,81 €** et de **2 540 986,22 €** dégageant **un excédent de 422 539,41 €**.

A – Dépenses d'investissement 2025

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	Restes à réaliser 2025	Total réalisé 2025
040	Travaux en régie, amortissement subventions	162 074,22	0,00	162 074,22
041	Opérations patrimoniales	21 460,42	0,00	21 460,42
16	Remboursement capital des emprunts	134 744,48	0,00	134 744,48
20/204	Frais de documents d'urbanisme, d'études et logiciels	66 935,11	124 136,01	191 071,12
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	1 667 837,38	587 185,48	2 255 022,86
23	Travaux « Terrasses de la gare »	64 495,20	96 000,00	160 495,20
27	Immobilisations financières	900,00	0,00	900,00
Total :		2 118 446,81	807 321,49	2 925 768,30

En 2025, les dépenses d'investissement du budget principal se sont élevées à **2 118 446,81 €** auxquels il faut rajouter **807 321,49 € de restes à réaliser**.

Le total des **dépenses d'équipement** s'établit à **1 799 267,69 €**. Le remboursement du capital de la dette et cautions encaissées totalise **134 744,48 €** en 2025. Les autres postes de dépense sont : les amortissements des subventions (12 470,22 €), les travaux en régie (149 604 €), le versement d'un dépôt de garantie lié à la location de locaux (900 €) et le remboursement des avances par les entreprises (21 460,42 €).

B – Recettes d'investissement 2025

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	Restes à réaliser 2025	Total réalisé 2025
001	Excédent d'investissement 2024	462 724,25		462 724,25
10	FCTVA, taxes d'aménagement	319 576,13		319 576,13
1068	Excédent de fonctionnement 2023 capitalisé	1 099 707,40		1 099 707,40
13	Subventions d'investissement	377 557,89	107 466,51	485 024,40
16	Emprunt balayeuse (240 KE) + encaissement cautions loyers	1 260,00		1 260,00
040	Amortissement immobilisations/Autres	258 700,13		258 700,13
041	Opérations patrimoniales	21 460,42	0,00	21 460,42
Total :		2 540 986,22	107 466,51	2 648 452,73

Les **recettes d'investissement** pour le budget principal se sont élevées à **2 540 986,22 €** en 2025 plus **107 466,51 €** de restes à réaliser (Subventions restant à encaisser en 2026).

Les **recettes principales** portent sur la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2024 pour

1 099 707,40 € (43.28 %), les subventions d'investissement allouées à (14.86 %), le produit des taxes d'aménagement et du Fonds de récupération de la TVA pour 319 576.13 € (12.58 %), la reprise de l'excédent d'investissement 2024 pour 462 724,25 € (18.21 % du total), l'amortissement des immobilisations pour 258 700,13 € (10.18 %) et les opérations patrimoniales (remboursement avances sur marchés publics) pour 21 460,42 € (0.84 %).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement de **107 466,51 €** portent sur des subventions d'investissements accordées à la commune restant à encaisser.

C – Résultats d'investissement 2025

Le résultat d'investissement 2025 est un **excédent** qui s'établit à **422 539,41 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2025.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **807 321,49 €** et **107 466,51 €**, il ressort un besoin de financement de **277 315,57 €**.

➤ **RESULTAT GLOBAL 2025 :**

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de **+ 730 100,38 €** et de **+ 422 539,41 €**, ressort à **+ 1 152 639,79 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établit à **+ 452 784,81 €**.

B – LES BUGDETS ANNEXES

➤ **Budget annexe de l'eau Potable**

- **Les recettes et les dépenses d'exploitation 2025** sont respectivement de **913 860,22 €** et **912 317,60 €**. Il en résulte un **excédent d'exploitation** de **1 542,62 €**.
- **En section d'investissement, les recettes et dépenses 2025 s'établissent à 635 373,36 € et 232 992,59 €**. Il en ressort un **excédent de 402 380,77 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses de **69 000 €** et en recette de **0 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de + 333 380,77 €**.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global de + 403 923,39 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2024 qui participent à la détermination des résultats, il en ressort un **excédent de + 334 923.39 €**.
- **En matière d'endettement, la dette au 31 décembre 2025 est de 972 500 €.**

➤ Budget annexe de l'assainissement

- **Les recettes et les dépenses d'exploitation 2025** sont respectivement de **795 401,07 €** et **539 866,10 €**. Il en résulte un **excédent de fonctionnement de +255 534,97 €**.
- En section d'investissement, **les recettes et dépenses 2025** sont de **890 231,71 €** et **509 255,87 €**. Il en ressort un **excédent de + 380 975,84 €**. En tenant compte des restes à réaliser 2024, soit **28 000,00 €** en recettes et **100 000,00 €** en dépenses, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de + 308 975,84 €**.
- **Sections d'exploitation et d'investissement cumulées**, il en résulte un excédent de **+ 636 510,81 €**. En tenant compte des restes à réaliser de **2025**, l'excédent ressort à **+ 564 510,81 €**.
- **En matière d'endettement**, la dette au **1er janvier 2026** est de **2 009 734 €**. La **construction** de la station d'épuration avait nécessité de réaliser deux emprunts d'un montant de **1 700 000 €**.

IV – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2025 :

Les effectifs pourvus sont de 91 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	2	2	4
Contrats aidés	7	1	8
Titulaires	40	39	79
Total	49	42	91

V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

1) L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute dégagée en 2025 est de **730 100 €**.

Plus l'épargne brute de gestion est importante, mieux la collectivité territoriale se porte bien financièrement.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. C'est le ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le ratio est de **12.40 %** pour la commune du Cannet des

Maures en 2025. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8 % est

L'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (**133 444 €**), s'établit à **près de 600 000 € en 2025**. Cette épargne est entièrement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2025 (**1 799 268 €**), nous obtenons le **taux d'autofinancement des dépenses d'équipement**. Ce taux en 2025 est de **33.16 %**.

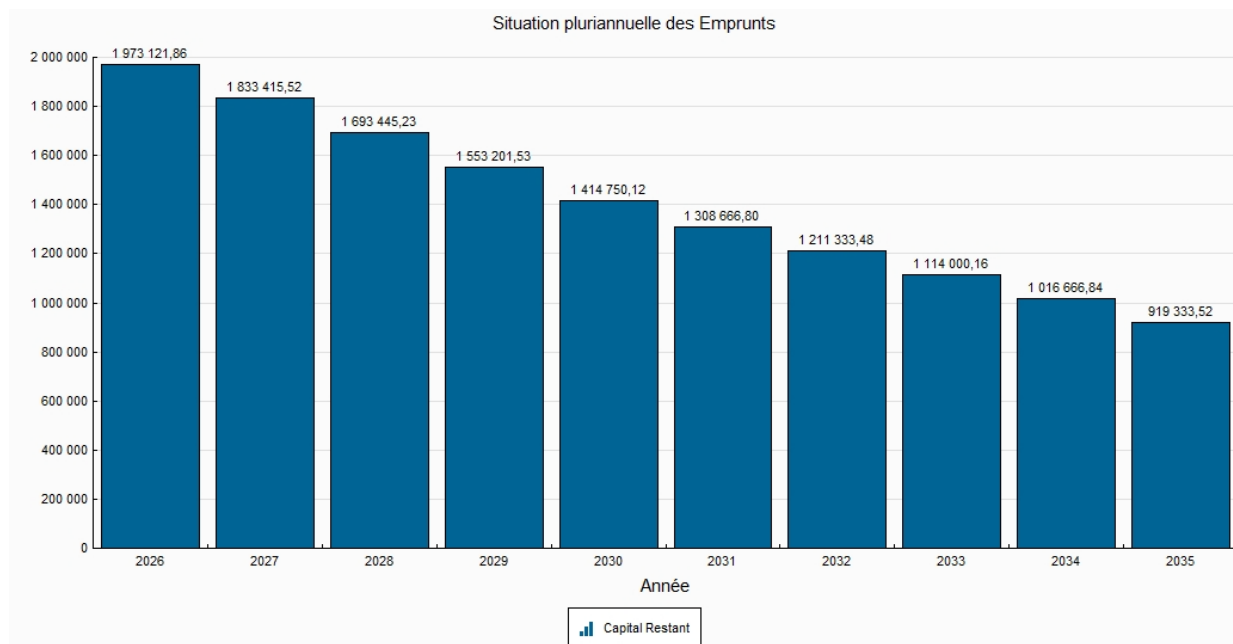
2) Le niveau d'endettement

Le **capital restant** dû au 31/12/2025 par la commune au budget principal est de **1 973 122 €**.

L'endettement, en euros par habitant, est passé **de 845 € au 31/12/2007 à 400 € au 31/12/2025**. Ce chiffre pointe la part de la dette supportée par chaque administré. A titre comparatif, l'**encours** de la dette par habitant **pour la moyenne de la strate** au 31/12/2024 était de **703 €**.

Il faut souligner que la commune reconstitue ses marges de manœuvre en matière d'endettement. L'emprunt représente un levier à l'avenir pour sa politique de financement de ses équipements.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 31/12/2025 jusqu'au 31/12/2035.



3) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ainsi avec un taux de **2.70 ans** ($1\,973\,122\,€ / 730\,100\,€$), la commune pourrait rembourser sa dette **en deux ans et 7 mois** si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. La commune est **en dessous du seuil de vigilance** (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Le Cannet des Maures (M57) (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21830031700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Commune - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	25
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	28
D1 - Dépenses de fonctionnement	29
D2 - Recettes de fonctionnement	35

III - Etats financiers

A - Bilan	38
B - Compte de résultat	42
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	45
D - Balance des comptes	46

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	73
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	77

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	80
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	85
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	87
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	88
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	89
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	90
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	91
B3 - Etat des provisions	93
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	95
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	96
B7.3 - Etat des emprunts garantis	97
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	99
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	100
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	
B9 - Etat du personnel	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	108
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	109
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	110

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	111
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	112
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	113
C2.1 - Situation des AP	115
C2.2 - Situation des AE	116

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	117
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	124

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	131
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	132
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	133
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	135
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	136
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	137

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	138
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	4934

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1177.02

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1183.98
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1351.54
3 Dépenses d'équipement brut / population	364.67
4 Encours de dette / population (2)(3)	399.9
5 DGF / population	48.47

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	68.69 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	89.6231 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	12.4 %
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	10.4 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	29.5888 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	2.84606

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 165 427,54	6 729 000,00	10 894 427,54
	Recettes réalisées (1)	B	2 078 261,97	6 830 550,34	8 908 812,31
	Restes à réaliser	C	107 466,51	0,00	107 466,51
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 628 151,79	6 729 000,00	11 357 151,79
	Dépenses réalisées (1)	E	2 118 446,81	6 100 449,96	8 218 896,77
	Restes à réaliser	F	807 321,49	0,00	807 321,49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-40 184,84	730 100,38	689 915,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	462 724,25	0,00	462 724,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	422 539,41	730 100,38	1 152 639,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-699 854,98	0,00	-699 854,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-277 315,57	730 100,38	452 784,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****B2**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	462 724,25	0,00	-40 184,84	0,00	422 539,41
Fonctionnement	1 099 707,40	1 099 707,40	730 100,38	0,00	730 100,38
TOTAL I	1 562 431,65	1 099 707,40	689 915,54	0,00	1 152 639,79
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63200-EAU - LE CANNET-DES-MAURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	311 620,14	0,00	90 760,63	0,00	402 380,77
Fonctionnement	80 737,18	0,00	-79 194,56	0,00	1 542,62
Sous-Total	392 357,32	0,00	11 566,07	0,00	403 923,39
63300-ASST - LE CANNET-DES-MAURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	662 003,08	0,00	-281 027,24	0,00	380 975,84
Fonctionnement	35 056,10	0,00	220 478,87	0,00	255 534,97
Sous-Total	697 059,18	0,00	-60 548,37	0,00	636 510,81
TOTAL III	1 089 416,50	0,00	-48 982,30	0,00	1 040 434,20
TOTAL I + II + III	2 651 848,15	1 099 707,40	640 933,24	0,00	2 193 073,99

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DU VAR	26/12/2011	FISCALITE ADDITIONNELLE ET FISCALITE PROFESSIONNEL	15 310,85
Autres organismes de regroupement			
SIAE SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENTRAIGUES	01/01/1969	VOLUME SOUSCRIT	147 619,37
SYMIELEC VAR	02/03/2001	PARTICIPATIONS	2 469,34
SIVAAD AIDE AUX ACHATS DIVERS	01/01/2010	PARTICIPATIONS	5 795,76

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	GESTION DES AFFAIRES SOCIALES			SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	ALIMENTATION EN EAU POTABLE			21830031700052	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	TRAITEMENT DES EAUX USEES			21830031700045	SPIC	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 807 321,49
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	123 636,01
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	500,00
21	Immobilisations corporelles (3)	587 185,48
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	96 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 107 466,51
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	107 466,51
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	272,92	183,85
Participations	286,46	207,80
Compensations, autres attributions et autres participations	106,73	242,25
Dons et legs	0,00	0,50
Impôts et taxes	4 954,71	5 077,67
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	676,62	608,90
Produits des cessions d'actifs	0,20	0,00
Autres produits de gestion	238,99	187,63
Production stockée et immobilisée	149,60	149,97
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	39,63
Reprises du financement rattaché à un actif	12,47	10,12
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	6 698,69	6 708,33
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	1 259,00	1 292,50
Charges de personnel	3 816,23	3 575,08
Indemnités des élus (et membres du CESR)	128,78	128,64
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	25,41	17,14
Impôts et taxes	118,92	95,12
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	263,50	230,80
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,20	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 612,04	5 339,28

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
Compte de résultat synthétique (en milliers d’euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	314,48	306,48
Autres charges	6,69	7,56
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	321,18	314,05
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	765,47	1 055,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,02
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	35,37	30,30
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-35,37	-30,29
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	730,10	1 024,71

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		34,99 0	0,00	2 857 665,00	-1,87
TFPNB		83,10 0	0,00	125 874,00	-2,59
CFE		0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				3 112 400,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE**DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	195 986,00	66 236,61	33,80	123 636,01
204	Subventions d'équipement versées (6)	74 500,00	698,50	0,94	500,00
21	Immobilisations corporelles	3 651 225,57	1 667 837,38	45,68	587 185,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	204 070,00	64 495,20	31,60	96 000,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 125 781,57	1 799 267,69	43,61	807 321,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 000,00	134 744,48	96,94	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	900,00	900,00	100,00	0,00
Total des dépenses financières		139 900,00	135 644,48	96,96	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 265 681,57	1 934 912,17	45,36	807 321,49
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	162 470,22	162 074,22	99,76	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00	21 460,42	10,73	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		362 470,22	183 534,64	50,63	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 628 151,79	2 118 446,81	45,77	807 321,49
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		4 628 151,79	2 118 446,81		807 321,49

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	708 528,79	377 557,89	53,29	107 466,51
16	Emprunts et dettes assimilées	894 678,78	1 260,00	0,14	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 489 705,71	1 419 283,53	95,27	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 332 913,28	1 798 101,42	53,95	107 466,51
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	332 514,26			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	300 000,00	258 700,13	86,23	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00	21 460,42	10,73	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		832 514,26	280 160,55	33,65	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		4 165 427,54	2 078 261,97	49,89	107 466,51
001 Solde d'exécution positif reporté		462 724,25			
Total des recettes de la section d'investissement		4 628 151,79	2 078 261,97		107 466,51

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 444 845,00	1 083 672,55	229 853,05	1 313 525,60	90,91	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 080 000,00	4 012 488,43	0,00	4 012 488,43	98,35	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	527 000,00	470 776,87	4 539,53	475 316,40	90,19	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 051 845,00	5 566 937,85	234 392,58	5 801 330,43	95,86	0,00
66	Charges financières	36 640,74	28 866,20	6 507,86	35 374,06	96,54	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	45,34	0,00	45,34	1,51	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 096 485,74	5 600 849,39	240 900,44	5 841 749,83	95,82	0,00
023	Virement à la section d'investissement	332 514,26					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	300 000,00	258 700,13	0,00	258 700,13	86,23	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		632 514,26	258 700,13	0,00	258 700,13	40,90	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 729 000,00	5 859 549,52	240 900,44	6 100 449,96	90,66	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 729 000,00	5 859 549,52	240 900,44	6 100 449,96		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE**RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	38 942,78	131 860,15	0,00	131 860,15	338,60	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 550,00	653 615,17	23 000,00	676 615,17	103,21	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 937,00	1 469 426,12	54 672,46	1 524 098,58	117,88	0,00
731	Fiscalité locale	3 773 000,00	3 406 609,33	24 000,00	3 430 609,33	90,93	0,00
74	Dotations et participations	603 000,00	641 710,91	24 393,75	666 104,66	110,47	0,00
75	Autres produits de gestion courante	203 100,00	238 988,23	0,00	238 988,23	117,67	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 566 529,78	6 542 209,91	126 066,21	6 668 276,12	101,55	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 566 529,78	6 542 409,91	126 066,21	6 668 476,12	101,55	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	162 470,22	162 074,22	0,00	162 074,22	99,76	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		162 470,22	162 074,22	0,00	162 074,22	99,76	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 729 000,00	6 704 484,13	126 066,21	6 830 550,34	101,51	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 729 000,00	6 704 484,13	126 066,21	6 830 550,34		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0,00	3 600,00	0,00	3 600,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	28 285,29	0,00	28 285,29	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	34 351,32	0,00	34 351,32	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	195 986,00	66 236,61	0,00	66 236,61	129 749,39
20422	Bâtiments et installations	0,00	698,50	0,00	698,50	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	74 500,00	698,50	0,00	698,50	73 801,50
2111	Terrains nus	0,00	240 005,00	0,00	240 005,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	3 420,00	0,00	3 420,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	23 238,39	0,00	23 238,39	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	6 004,56	0,00	6 004,56	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	29 517,37	0,00	29 517,37	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	113 721,06	0,00	113 721,06	0,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	780,00	0,00	780,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	174 932,10	0,00	174 932,10	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	169 850,25	0,00	169 850,25	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	585 205,25	0,00	585 205,25	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	58 684,10	0,00	58 684,10	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	17 567,01	0,00	17 567,01	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	467,38	0,00	467,38	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	790,80	0,00	790,80	0,00
21572	Matériel technique scolaire	0,00	1 586,59	0,00	1 586,59	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	337,03	0,00	337,03	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	53 195,81	0,00	53 195,81	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	11 896,00	0,00	11 896,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	61 226,39	0,00	61 226,39	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	28 260,00	0,00	28 260,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	5 093,28	0,00	5 093,28	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	4 330,40	0,00	4 330,40	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	2 474,40	0,00	2 474,40	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	5 217,25	0,00	5 217,25	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	9 937,46	0,00	9 937,46	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	47 006,62	0,00	47 006,62	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	466,70	0,00	466,70	0,00
2188	Autres	0,00	12 626,18	0,00	12 626,18	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 651 225,57	1 667 837,38	0,00	1 667 837,38	1 983 388,19
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	43 034,78	0,00	43 034,78	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	21 460,42	0,00	21 460,42	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	204 070,00	64 495,20	0,00	64 495,20	139 574,80
Total des dépenses d'équipement		4 125 781,57	1 799 267,69	0,00	1 799 267,69	2 326 513,88
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	133 444,48	0,00	133 444,48	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 000,00	134 744,48	0,00	134 744,48	4 255,52

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_0617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	900,00	0,00	900,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	900,00	900,00	0,00	900,00	0,00
Total des dépenses financières		139 900,00	135 644,48	0,00	135 644,48	4 255,52
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 265 681,57	1 934 912,17	0,00	1 934 912,17	2 330 769,40
13911	État et établissements nationaux	0,00	4 084,48	0,00	4 084,48	0,00
13912	Régions	0,00	2 351,00	0,00	2 351,00	0,00
139151	GFP de rattachement	0,00	133,00	0,00	133,00	0,00
13918	Autres	0,00	2 558,88	0,00	2 558,88	0,00
139361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	3 342,86	0,00	3 342,86	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	43 680,00	0,00	43 680,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	10 920,00	0,00	10 920,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	38 220,00	0,00	38 220,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	21 840,00	0,00	21 840,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	10 920,00	0,00	10 920,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	14 560,00	0,00	14 560,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	5 824,00	0,00	5 824,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	3 640,00	0,00	3 640,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	162 470,22	162 074,22	0,00	162 074,22	396,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	21 460,42	0,00	21 460,42	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	200 000,00	21 460,42	0,00	21 460,42	178 539,58

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'ordre en investissement		362 470,22	183 534,64	0,00	183 534,64	178 935,58
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 628 151,79	2 118 446,81	0,00	2 118 446,81	2 509 704,98
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		4 628 151,79	2 118 446,81	0,00	2 118 446,81	2 509 704,98

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	34 999,61	0,00	34 999,61	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00	0,00
1323	Départements	0,00	163 888,28	0,00	163 888,28	0,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00	0,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	63 670,00	0,00	63 670,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	708 528,79	377 557,89	0,00	377 557,89	330 970,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 260,00	0,00	1 260,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	894 678,78	1 260,00	0,00	1 260,00	893 418,78
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	29 576,13	0,00	29 576,13	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 099 707,40	0,00	1 099 707,40	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 489 705,71	1 419 283,53	0,00	1 419 283,53	70 422,18
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	239 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes réelles d'investissement		3 332 713,28	1 798 101,42	0,00	1 798 101,42	1 534 611,86
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>332 514,26</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0,00	10 674,23	0,00	10 674,23	0,00
28041412	Bâtiments et installations	0,00	1 353,77	0,00	1 353,77	0,00
280422	Bâtiments et installations	0,00	628,98	0,00	628,98	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	38 370,85	0,00	38 370,85	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	22 932,28	0,00	22 932,28	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	42 265,82	0,00	42 265,82	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	1 357,12	0,00	1 357,12	0,00
281561	Matériel roulant	0,00	8 249,15	0,00	8 249,15	0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	1 902,76	0,00	1 902,76	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	5 738,05	0,00	5 738,05	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	24 406,52	0,00	24 406,52	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 645,50	0,00	4 645,50	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	17 547,84	0,00	17 547,84	0,00
28161	Biens historiques et culturels immobiliers	0,00	3 900,35	0,00	3 900,35	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	20 135,63	0,00	20 135,63	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	6 448,82	0,00	6 448,82	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	1 028,29	0,00	1 028,29	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	18 876,87	0,00	18 876,87	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	1 728,02	0,00	1 728,02	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	12 944,76	0,00	12 944,76	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	548,10	0,00	548,10	0,00
28188	Autres	0,00	12 816,42	0,00	12 816,42	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	300 200,00	258 700,13	0,00	258 700,13	41 499,87
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	21 460,42	0,00	21 460,42	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	200 000,00	21 460,42	0,00	21 460,42	178 539,58
Total des recettes d'ordre en investissement		832 714,26	280 160,55	0,00	280 160,55	552 553,71
Total des recettes d'investissement de l'exercice		4 165 427,54	2 078 261,97	0,00	2 078 261,97	2 087 165,57
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		462 724,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		4 628 151,79	2 078 261,97	0,00	2 078 261,97	2 549 889,82

Envoyé en préfecture le 25/06/2026	
Reçu en préfecture le 25/06/2026	
Publié le	
ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE	

II – EXECUTION BUDGETAIRE	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	153 740,96	42 664,93	111 076,03	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	22 054,29	27,91	22 026,38	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	174 315,02	44 716,75	129 598,27	0,00
60621	Combustibles	0,00	12 445,53	1 889,25	10 556,28	0,00
60622	Carburants	0,00	45 182,99	3 239,55	41 943,44	0,00
60623	Alimentation	0,00	124 349,64	5 155,12	119 194,52	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4 677,51	77,64	4 599,87	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	18 962,43	825,79	18 136,64	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	79 984,82	5 594,85	74 389,97	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	1 767,68	64,75	1 702,93	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	16 552,00	2 173,54	14 378,46	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	7 997,69	759,90	7 237,79	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	11 413,20	420,03	10 993,17	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	508,68	0,00	508,68	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	24 538,51	1 761,67	22 776,84	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	17 269,43	6 742,77	10 526,66	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	34 969,18	9 335,96	25 633,22	0,00
61221	Matériel roulant	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	29 480,16	285,39	29 194,77	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	24 956,08	15 592,76	9 363,32	0,00
61358	Autres	0,00	59 576,85	10 776,11	48 800,74	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 103,50	0,00	2 103,50	0,00
61521	Terrains	0,00	3 306,76	0,00	3 306,76	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	16 773,36	1 066,05	15 707,31	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
615228	Autres bâtiments	0,00	4 988,92	3 116,84	1 872,08	0,00
615231	Voiries	0,00	16 320,00	0,00	16 320,00	0,00
615232	Réseaux	0,00	13 226,74	0,00	13 226,74	0,00
61524	Bois et forêts	0,00	3 736,70	0,00	3 736,70	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	33 138,20	8 922,26	24 215,94	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	2 588,85	503,91	2 084,94	0,00
6156	Maintenance	0,00	94 961,09	8 691,32	86 269,77	0,00
6161	Multirisques	0,00	77 759,01	150,00	77 609,01	0,00
617	Études et recherches	0,00	1 090,00	0,00	1 090,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	10 468,34	0,00	10 468,34	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	10 402,09	0,00	10 402,09	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	4 566,91	616,95	3 949,96	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	115 833,67	14 487,57	101 346,10	0,00
6228	Divers	0,00	4 759,05	0,00	4 759,05	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	7 570,14	0,00	7 570,14	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	42 407,64	768,20	41 639,44	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 893,76	0,00	1 893,76	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	8 156,35	0,00	8 156,35	0,00
6238	Divers	0,00	16 090,86	1 226,88	14 863,98	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	2 134,00	710,00	1 424,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	1 491,19	0,00	1 491,19	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	19 719,52	743,68	18 975,84	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	46 813,47	1 196,26	45 617,21	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	1 093,95	197,77	896,18	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	7 671,11	4 222,07	3 449,04	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	6 120,04	716,90	5 403,14	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	6 169,91	6 169,91	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	1 180,00	0,00	1 180,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	27 390,00	0,00	27 390,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	548,46	0,00	548,46	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	40 392,79	5 732,79	34 660,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 444 845,00	1 524 869,63	211 344,03	1 313 525,60	131 319,40
6218	Autre personnel extérieur	0,00	8 075,88	0,00	8 075,88	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	1 551,11	0,00	1 551,11	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	10 651,19	0,00	10 651,19	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	44 123,80	0,00	44 123,80	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	2 331 576,54	0,00	2 331 576,54	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	17 552,01	0,00	17 552,01	0,00
64113	NBI	0,00	15 563,41	0,00	15 563,41	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	88 080,10	0,00	88 080,10	0,00
64131	Rémunérations	0,00	112 922,89	0,00	112 922,89	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	6,87	0,00	6,87	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	152 653,32	0,00	152 653,32	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	327 882,40	0,00	327 882,40	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	692 286,23	0,00	692 286,23	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	9 997,60	0,00	9 997,60	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	91 934,15	0,00	91 934,15	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	4 224,00	0,00	4 224,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	34 992,78	0,00	34 992,78	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64731	Versées directement	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	19 089,45	0,00	19 089,45	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	7 699,70	0,00	7 699,70	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	41 625,00	0,00	41 625,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 080 000,00	4 014 488,43	2 000,00	4 012 488,43	67 511,57
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	114 390,90	1 228,17	113 162,73	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	1 609,50	95,00	1 514,50	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	4 839,44	0,00	4 839,44	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	8 120,79	0,00	8 120,79	0,00
65315	Formation	0,00	1 139,40	0,00	1 139,40	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 056,71	0,00	3 056,71	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	2 126,57	0,00	2 126,57	0,00
65568	Autres contributions	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	5 795,76	0,00	5 795,76	0,00
657351	GFP de rattachement	0,00	12 808,85	394,00	12 414,85	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	194 000,00	0,00	194 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	100 724,00	0,00	100 724,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00	18 157,98	1 095,00	17 062,98	0,00
65818	Autres	0,00	316,06	0,00	316,06	0,00
65888	Autres	0,00	2 801,20	0,00	2 801,20	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	527 000,00	478 128,57	2 812,17	475 316,40	51 683,60

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 051 845,00	6 017 486,63	216 156,20	5 801 330,43	250 514,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	33 733,32	0,00	33 733,32	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	6 507,86	4 867,12	1 640,74	0,00
total chapitre 66	Charges financières	36 640,74	40 241,18	4 867,12	35 374,06	1 266,68
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	45,34	0,00	45,34	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	3 000,00	45,34	0,00	45,34	2 954,66
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 096 485,74	6 062 773,15	221 023,32	5 841 749,83	254 735,91
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	332 514,26	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	258 500,13	0,00	258 500,13	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 200,00	258 700,13	0,00	258 700,13	41 499,87
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		632 714,26	258 700,13	0,00	258 700,13	374 014,13
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 729 200,00	6 321 473,28	221 023,32	6 100 449,96	628 750,04
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 729 200,00	6 321 473,28	221 023,32	6 100 449,96	628 750,04

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	131 860,15	0,00	131 860,15	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	38 942,78	131 860,15	0,00	131 860,15	-92 917,37
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	14 933,31	0,00	14 933,31	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	17 920,99	0,00	17 920,99	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	16 096,30	195,00	15 901,30	0,00
70631	A caractère sportif	0,00	12 606,00	0,00	12 606,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	45 231,71	2 857,48	42 374,23	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	245 457,84	17 197,30	228 260,54	0,00
706888	Autres	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00	0,00
70841	à la collectivité de rattachement	0,00	314 811,75	0,00	314 811,75	0,00
70845	aux communes membres du GFP	0,00	4 568,00	0,00	4 568,00	0,00
70848	aux autres organismes	0,00	3 756,40	0,00	3 756,40	0,00
708721	non dotés de la personnalité morale	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51	0,00
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00
70875	par les communes membres du GFP	0,00	2 351,00	0,00	2 351,00	0,00
70878	par des tiers	0,00	8 251,14	0,00	8 251,14	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	655 550,00	696 864,95	20 249,78	676 615,17	-21 065,17
73211	Attribution de compensation	0,00	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00	0,00
73218	Autres fiscalité reversée entre collectivités locales	0,00	227 901,58	0,00	227 901,58	0,00
73221	FNGIR	0,00	190 053,00	0,00	190 053,00	0,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	63 207,00	0,00	63 207,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 937,00	1 524 098,58	0,00	1 524 098,58	-231 161,58
73111	Impôts directs locaux	0,00	3 113 650,00	0,00	3 113 650,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	8 288,00	0,00	8 288,00	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00	182 195,74	0,00	182 195,74	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	58 176,00	0,00	58 176,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	122 989,52	122 989,52	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	0,00	68 307,63	8,04	68 299,59	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 773 000,00	3 553 606,89	122 997,56	3 430 609,33	342 390,67
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	80 269,00	0,00	80 269,00	0,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00	111 756,00	0,00	111 756,00	0,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00	47 128,00	0,00	47 128,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00
744	FCTVA	0,00	32 602,31	0,00	32 602,31	0,00
74611	DGD	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
74718	Autres	0,00	109 801,51	0,00	109 801,51	0,00
7473	Départements	0,00	844,56	0,00	844,56	0,00
74751	GFP de rattachement	0,00	61 566,00	0,00	61 566,00	0,00
7478222	Caisses d'allocations familiales	0,00	108 921,33	0,00	108 921,33	0,00
7478223	Organismes régis par le Code de la mutualité	0,00	1 174,36	0,00	1 174,36	0,00
747888	Autres	0,00	4 153,59	0,00	4 153,59	0,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	51 926,00	0,00	51 926,00	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	81 124,00	26 325,00	54 799,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	603 000,00	692 429,66	26 325,00	666 104,66	-63 104,66
752	Revenus des immeubles	0,00	170 120,50	700,00	169 420,50	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	316,55	0,00	316,55	0,00
75888	Autres	0,00	69 351,18	100,00	69 251,18	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	203 100,00	239 788,23	800,00	238 988,23	-35 888,23
Total des recettes de gestion des services		6 566 529,78	6 838 648,46	170 372,34	6 668 276,12	-101 746,34
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	200,00	200,00	0,00	200,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 566 729,78	6 838 848,46	170 372,34	6 668 476,12	-101 746,34
722	Immobilisations corporelles	0,00	149 604,00	0,00	149 604,00	0,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	12 470,22	0,00	12 470,22	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 470,22	162 074,22	0,00	162 074,22	396,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		162 470,22	162 074,22	0,00	162 074,22	396,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 729 200,00	7 000 922,68	170 372,34	6 830 550,34	-101 350,34
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 729 200,00	7 000 922,68	170 372,34	6 830 550,34	-101 350,34

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		50 976,55	37 906,96	13 069,59	14 353,84
Autres immobilisations incorporelles		1 244 477,08	974 723,54	269 753,54	252 562,01
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		5 404 818,51	162 463,55	5 242 354,96	4 948 939,29
Constructions		25 257 779,69	645 459,32	24 612 320,37	20 673 262,30
Réseaux et installations de voirie		17 337 431,83	0,00	17 337 431,83	16 650 513,06
Réseaux divers		1 427 463,23	2 787,12	1 424 676,11	1 407 998,84
Installations techniques, agencements et matériel		2 142 788,36	1 580 769,98	562 018,38	568 597,97
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		4 826 892,59	2 542 096,18	2 284 796,41	2 171 048,99
Immobilisations corporelles en cours		14 227,55	0,00	14 227,55	3 383 000,88
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		500 988,93	0,00	500 988,93	500 988,93
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		2 628,03	0,00	2 628,03	1 728,03
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		58 210 472,35	5 946 206,65	52 264 265,70	50 572 994,14
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		466 252,21	0,00	466 252,21	384 552,70
Créances sur les redevables et comptes rattachés		73 642,36	5 000,00	68 642,36	62 922,21
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		248 376,74	0,00	248 376,74	281 546,85
Créances sur les autres débiteurs		109 666,34	96 840,60	12 825,74	2 871,74
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

Envo   en pr  fecture le 25/06/2026

Re  u en pr  fecture le 25/06/2026

Publi   le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

III –   TATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, d��pr��ciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TR��SORERIE) (II)		897 937,65	101 840,60	796 097,05	731 893,50
TR��SORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILI��RES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILIT��S		900 062,50	0,00	900 062,50	1 611 895,47
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TR��SORERIE (III)		900 062,50	0,00	900 062,50	1 611 895,47
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		196 255,05	0,00	196 255,05	259,34
��CARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL G��N��RAL (I + II + III + IV + V)		60 204 727,55	6 048 047,25	54 156 680,30	52 917 042,45

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		4 520 948,22	4 520 948,22
Fonds globalisés		10 125 375,74	9 805 799,61
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		718 337,74	695 808,35
Rattachées à un actif non amortissable		13 398 398,84	13 055 840,56
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		2 331 353,87	2 331 153,87
RÉSERVES		19 605 778,75	18 506 071,35
REPORT A NOUVEAU		0,00	75 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		730 100,38	1 024 707,40
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		51 430 293,54	50 015 329,36
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 979 629,72	2 111 433,46
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		13 490,09	13 530,09
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		1 993 119,81	2 124 963,55
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		242 459,66	204 246,23
Dettes fiscales et sociales		0,00	14 903,98
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Envo yé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		484 713,28	555 297,83
Autres dettes non financières		1 138,63	599,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		728 311,57	775 047,04
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		2 721 431,38	2 900 010,59
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		4 955,38	1 702,50
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		54 156 680,30	52 917 042,45

Compte de résultat (en euros)Page 42

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		200,00	0,00	200,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 612 039,73	5 339 284,33	272 755,40
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		314 484,61	306 484,90	7 999,71
<i>Dont ménages</i>		1 550,00	2 350,00	-800,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		100 724,00	87 800,00	12 924,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		212 210,61	216 334,90	-4 124,29
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		6 691,41	7 564,75	-873,34
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		321 176,02	314 049,65	7 126,37
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		765 474,44	1 054 995,60	-289 521,16
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	16,50	-16,50
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	16,50	-16,50
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		35 374,06	30 304,70	5 069,36
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		35 374,06	30 304,70	5 069,36
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-35 374,06	-30 288,20	-5 085,86
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		730 100,38	1 024 707,40	-294 607,02

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

C

III – ÉTATS FINANCIERS
Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	4 503 748,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 503 748,60	0,00	4 503 748,60
10222	F.C.T.V.A.	0,00	6 469 375,60	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	6 759 375,60	0,00	6 759 375,60
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 320 580,93	0,00	0,00	0,00	29 576,13	0,00	1 350 157,06	0,00	1 350 157,06
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	2 015 843,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 015 843,08	0,00	2 015 843,08
	Sous Total compte 1022	0,00	9 805 799,61	0,00	0,00	0,00	319 576,13	0,00	10 125 375,74	0,00	10 125 375,74
10251	Dons et legs en capital	0,00	17 199,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 199,62	0,00	17 199,62
	Sous Total compte 1025	0,00	17 199,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 199,62	0,00	17 199,62
	Sous Total compte 102	0,00	14 326 747,83	0,00	0,00	0,00	319 576,13	0,00	14 646 323,96	0,00	14 646 323,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	18 506 071,35	0,00	0,00	0,00	1 099 707,40	0,00	19 605 778,75	0,00	19 605 778,75
	Sous Total compte 106	0,00	18 506 071,35	0,00	0,00	0,00	1 099 707,40	0,00	19 605 778,75	0,00	19 605 778,75
	Sous Total compte 10	0,00	32 832 819,18	0,00	0,00	0,00	1 419 283,53	0,00	34 252 102,71	0,00	34 252 102,71
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	75 000,00	1 099 707,40	1 024 707,40	0,00	0,00	1 099 707,40	1 099 707,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 11	0,00	75 000,00	1 099 707,40	1 024 707,40	0,00	0,00	1 099 707,40	1 099 707,40	0,00	0,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	1 024 707,40	1 024 707,40	0,00	0,00	0,00	1 024 707,40	1 024 707,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	1 024 707,40	1 024 707,40	0,00	0,00	0,00	1 024 707,40	1 024 707,40	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	147 633,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 633,93	0,00	147 633,93
1312	Régions	0,00	52 392,42	0,00	0,00	0,00	34 999,61	0,00	87 392,03	0,00	87 392,03
1313	Départements	0,00	119 887,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 887,16	0,00	119 887,16
13151	GFP de rattachement	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	Sous Total compte 1315	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
1318	Autres	0,00	12 794,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 794,40	0,00	12 794,40
	Sous Total compte 131	0,00	342 707,91	0,00	0,00	0,00	34 999,61	0,00	377 707,52	0,00	377 707,52

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	État et établissements nationaux	0,00	1 948 418,93	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	2 022 418,93	0,00	2 022 418,93
1322	Régions	0,00	2 910 105,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 910 105,84	0,00	2 910 105,84
1323	Départements	0,00	6 566 188,14	0,00	0,00	0,00	163 888,28	0,00	6 730 076,42	0,00	6 730 076,42
13251	GFP de rattachement	0,00	77 768,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 768,12	0,00	77 768,12
	Sous Total compte 1325	0,00	77 768,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 768,12	0,00	77 768,12
13272	FEDER	0,00	237 518,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 518,08	0,00	237 518,08
13278	Autres fonds européens	0,00	19 153,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 153,56	0,00	19 153,56
	Sous Total compte 1327	0,00	256 671,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 671,64	0,00	256 671,64
1328	Autres	0,00	277 567,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 567,10	0,00	277 567,10
	Sous Total compte 132	0,00	12 036 719,77	0,00	0,00	0,00	237 888,28	0,00	12 274 608,05	0,00	12 274 608,05
13361	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	292 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 500,00	0,00	292 500,00
13362	Dotation de soutien à l'investissement I	0,00	226 837,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 837,20	0,00	226 837,20
	Sous Total compte 1336	0,00	519 337,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 337,20	0,00	519 337,20
	Sous Total compte 133	0,00	519 337,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 337,20	0,00	519 337,20
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	420 573,99	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	461 573,99	0,00	461 573,99
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	112 340,75	0,00	0,00	0,00	63 670,00	0,00	176 010,75	0,00	176 010,75
13462	Dotation de soutien à l'investissement I	0,00	283 190,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 190,05	0,00	283 190,05
	Sous Total compte 1346	0,00	395 530,80	0,00	0,00	0,00	63 670,00	0,00	459 200,80	0,00	459 200,80
1348	Autres	0,00	203 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 016,00	0,00	203 016,00
	Sous Total compte 134	0,00	1 019 120,79	0,00	0,00	0,00	104 670,00	0,00	1 123 790,79	0,00	1 123 790,79
13911	État et établissements nationaux	118 529,46	0,00	0,00	0,00	4 084,48	0,00	122 613,94	0,00	122 613,94	0,00
13912	Régions	40 633,42	0,00	0,00	0,00	2 351,00	0,00	42 984,42	0,00	42 984,42	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139151	GFP de rattachement	1 172,14	0,00	0,00	0,00	133,00	0,00	1 305,14	0,00	1 305,14	0,00
	Sous Total compte 13915	1 172,14	0,00	0,00	0,00	133,00	0,00	1 305,14	0,00	1 305,14	0,00
13918	Autres	2 558,88	0,00	0,00	0,00	2 558,88	0,00	5 117,76	0,00	5 117,76	0,00
	Sous Total compte 1391	162 893,90	0,00	0,00	0,00	9 127,36	0,00	172 021,26	0,00	172 021,26	0,00
139361	Dotation d'équipement des territoires ru	3 342,86	0,00	0,00	0,00	3 342,86	0,00	6 685,72	0,00	6 685,72	0,00
	Sous Total compte 13936	3 342,86	0,00	0,00	0,00	3 342,86	0,00	6 685,72	0,00	6 685,72	0,00
	Sous Total compte 1393	3 342,86	0,00	0,00	0,00	3 342,86	0,00	6 685,72	0,00	6 685,72	0,00
	Sous Total compte 139	166 236,76	0,00	0,00	0,00	12 470,22	0,00	178 706,98	0,00	178 706,98	0,00
	Sous Total compte 13	166 236,76	13 917 885,67	0,00	0,00	12 470,22	377 557,89	178 706,98	14 295 443,56	0,00	14 116 736,58
1641	Emprunts en euros	0,00	2 106 566,34	0,00	0,00	133 444,48	0,00	133 444,48	2 106 566,34	0,00	1 973 121,86
	Sous Total compte 164	0,00	2 106 566,34	0,00	0,00	133 444,48	0,00	133 444,48	2 106 566,34	0,00	1 973 121,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	13 530,09	0,00	0,00	1 300,00	1 260,00	1 300,00	14 790,09	0,00	13 490,09
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	4 867,12	4 867,12	6 507,86	0,00	0,00	4 867,12	11 374,98	0,00	6 507,86
	Sous Total compte 1688	0,00	4 867,12	4 867,12	6 507,86	0,00	0,00	4 867,12	11 374,98	0,00	6 507,86
	Sous Total compte 168	0,00	4 867,12	4 867,12	6 507,86	0,00	0,00	4 867,12	11 374,98	0,00	6 507,86
	Sous Total compte 16	0,00	2 124 963,55	4 867,12	6 507,86	134 744,48	1 260,00	139 611,60	2 132 731,41	0,00	1 993 119,81
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	500 988,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 988,93	0,00	500 988,93	0,00
	Sous Total compte 18	500 988,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 988,93	0,00	500 988,93	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	2 306 522,86	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	2 306 722,86	0,00	2 306 722,86
193	Autres neutralisations et régularisation	0,00	24 631,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 631,01	0,00	24 631,01
	Sous Total compte 19	0,00	2 331 153,87	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	2 331 353,87	0,00	2 331 353,87
	Total classe 1	667 225,69	52 306 529,67	2 129 281,92	1 031 215,26	147 214,70	1 798 301,42	2 943 722,31	55 136 046,35	679 695,91	52 872 019,95

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	475 936,53	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	479 536,53	0,00	479 536,53	0,00
2031	Frais d'études	248 121,95	0,00	0,00	0,00	28 285,29	0,00	276 407,24	0,00	276 407,24	0,00
	Sous Total compte 203	248 121,95	0,00	0,00	0,00	28 285,29	0,00	276 407,24	0,00	276 407,24	0,00
2041412	Bâtiments et installations	29 040,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 040,08	0,00	29 040,08	0,00
	Sous Total compte 204141	29 040,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 040,08	0,00	29 040,08	0,00
	Sous Total compte 20414	29 040,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 040,08	0,00	29 040,08	0,00
	Sous Total compte 2041	29 040,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 040,08	0,00	29 040,08	0,00
20422	Bâtiments et installations	21 237,97	0,00	0,00	0,00	698,50	0,00	21 936,47	0,00	21 936,47	0,00
	Sous Total compte 2042	21 237,97	0,00	0,00	0,00	698,50	0,00	21 936,47	0,00	21 936,47	0,00
	Sous Total compte 204	50 278,05	0,00	0,00	0,00	698,50	0,00	50 976,55	0,00	50 976,55	0,00
2051	Concessions et droits similaires	454 181,99	0,00	0,00	0,00	34 351,32	0,00	488 533,31	0,00	488 533,31	0,00
	Sous Total compte 205	454 181,99	0,00	0,00	0,00	34 351,32	0,00	488 533,31	0,00	488 533,31	0,00
	Sous Total compte 20	1 228 518,52	0,00	0,00	0,00	66 935,11	0,00	1 295 453,63	0,00	1 295 453,63	0,00
2111	Terrains nus	1 702 131,18	0,00	0,00	0,00	240 005,00	0,00	1 942 136,18	0,00	1 942 136,18	0,00
2112	Terrains de voirie	145 923,15	0,00	0,00	0,00	3 420,00	0,00	149 343,15	0,00	149 343,15	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 423,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 423,24	0,00	1 423,24	0,00
2115	Terrains bâtis	332 196,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332 196,44	0,00	332 196,44	0,00
2116	Cimetière	29 993,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 993,69	0,00	29 993,69	0,00
2118	Autres terrains	466 881,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 881,74	0,00	466 881,74	0,00
	Sous Total compte 211	2 678 549,44	0,00	0,00	0,00	243 425,00	0,00	2 921 974,44	0,00	2 921 974,44	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	393 971,30	0,00	0,00	0,00	66 918,39	0,00	460 889,69	0,00	460 889,69	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 015 949,82	0,00	0,00	0,00	6 004,56	0,00	2 021 954,38	0,00	2 021 954,38	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 212	2 409 921,12	0,00	0,00	0,00	72 922,95	0,00	2 482 844,07	0,00	2 482 844,07	0,00
21311	Bâtiments administratifs	6 077 811,96	0,00	0,00	0,00	40 437,37	0,00	6 118 249,33	0,00	6 118 249,33	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 345 124,44	0,00	35 640,63	0,00	151 941,06	0,00	4 532 706,13	0,00	4 532 706,13	0,00
21316	Équipements du cimetière	238 549,10	0,00	3 640,00	0,00	780,00	0,00	242 969,10	0,00	242 969,10	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 556 718,48	0,00	3 367 753,90	0,00	196 772,10	0,00	12 121 244,48	0,00	12 121 244,48	0,00
	Sous Total compte 2131	19 218 203,98	0,00	3 407 034,53	0,00	389 930,53	0,00	23 015 169,04	0,00	23 015 169,04	0,00
21321	Immeubles de rapport	713 557,93	0,00	3 588,58	0,00	180 770,25	0,00	897 916,76	0,00	897 916,76	0,00
	Sous Total compte 2132	713 557,93	0,00	3 588,58	0,00	180 770,25	0,00	897 916,76	0,00	897 916,76	0,00
21351	Bâtiments publics	646 341,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	646 341,60	0,00	646 341,60	0,00
	Sous Total compte 2135	646 341,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	646 341,60	0,00	646 341,60	0,00
2138	Autres constructions	698 352,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 352,29	0,00	698 352,29	0,00
	Sous Total compte 213	21 276 455,80	0,00	3 410 623,11	0,00	570 700,78	0,00	25 257 779,69	0,00	25 257 779,69	0,00
2151	Réseaux de voirie	15 888 684,80	0,00	1 185,00	0,00	621 225,67	0,00	16 511 095,47	0,00	16 511 095,47	0,00
2152	Installations de voirie	761 828,26	0,00	0,00	0,00	64 508,10	0,00	826 336,36	0,00	826 336,36	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	26 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 348,00	0,00	26 348,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	339 602,57	0,00	0,00	0,00	17 567,01	0,00	357 169,58	0,00	357 169,58	0,00
21538	Autres réseaux	1 043 478,27	0,00	0,00	0,00	467,38	0,00	1 043 945,65	0,00	1 043 945,65	0,00
	Sous Total compte 2153	1 409 428,84	0,00	0,00	0,00	18 034,39	0,00	1 427 463,23	0,00	1 427 463,23	0,00
21561	Matériel roulant	105 936,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 936,85	0,00	105 936,85	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	31 974,59	0,00	0,00	0,00	790,80	0,00	32 765,39	0,00	32 765,39	0,00
	Sous Total compte 2156	137 911,44	0,00	0,00	0,00	790,80	0,00	138 702,24	0,00	138 702,24	0,00
21572	Matériel technique scolaire	21 171,46	0,00	0,00	0,00	1 586,59	0,00	22 758,05	0,00	22 758,05	0,00
215731	Matériel roulant	1 200 682,69	0,00	0,00	14 887,47	0,00	0,00	1 200 682,69	14 887,47	1 185 795,22	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215738	Autre matériel et outillage de voirie	151 063,65	0,00	0,00	0,00	337,03	0,00	151 400,68	0,00	151 400,68	0,00
	Sous Total compte 21573	1 351 746,34	0,00	0,00	14 887,47	337,03	0,00	1 352 083,37	14 887,47	1 337 195,90	0,00
	Sous Total compte 2157	1 372 917,80	0,00	0,00	14 887,47	1 923,62	0,00	1 374 841,42	14 887,47	1 359 953,95	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	590 936,36	0,00	0,00	0,00	53 195,81	0,00	644 132,17	0,00	644 132,17	0,00
	Sous Total compte 215	20 161 707,50	0,00	1 185,00	14 887,47	759 678,39	0,00	20 922 570,89	14 887,47	20 907 683,42	0,00
21611	Biens sous-jacents	162 064,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 064,34	0,00	162 064,34	0,00
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	29 725,24	0,00	0,00	0,00	11 896,00	0,00	41 621,24	0,00	41 621,24	0,00
	Sous Total compte 2161	191 789,58	0,00	0,00	0,00	11 896,00	0,00	203 685,58	0,00	203 685,58	0,00
21621	Biens sous-jacents	55 561,00	0,00	0,00	0,00	64 866,39	0,00	120 427,39	0,00	120 427,39	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	28 260,00	0,00	28 260,00	0,00	28 260,00	0,00
	Sous Total compte 2162	55 561,00	0,00	0,00	0,00	93 126,39	0,00	148 687,39	0,00	148 687,39	0,00
	Sous Total compte 216	247 350,58	0,00	0,00	0,00	105 022,39	0,00	352 372,97	0,00	352 372,97	0,00
2181	Installations générales, agencements et	342 147,28	0,00	0,00	0,00	5 093,28	0,00	347 240,56	0,00	347 240,56	0,00
21828	Autres matériels de transport	893 849,69	0,00	0,00	0,00	4 330,40	0,00	898 180,09	0,00	898 180,09	0,00
	Sous Total compte 2182	893 849,69	0,00	0,00	0,00	4 330,40	0,00	898 180,09	0,00	898 180,09	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	20 741,77	0,00	0,00	0,00	2 474,40	0,00	23 216,17	0,00	23 216,17	0,00
21838	Autre matériel informatique	342 606,17	0,00	0,00	0,00	5 217,25	0,00	347 823,42	0,00	347 823,42	0,00
	Sous Total compte 2183	363 347,94	0,00	0,00	0,00	7 691,65	0,00	371 039,59	0,00	371 039,59	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	5 112,98	0,00	0,00	0,00	9 937,46	0,00	15 050,44	0,00	15 050,44	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 035 992,49	0,00	0,00	0,00	47 006,62	0,00	1 082 999,11	0,00	1 082 999,11	0,00
	Sous Total compte 2184	1 041 105,47	0,00	0,00	0,00	56 944,08	0,00	1 098 049,55	0,00	1 098 049,55	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2185	Matériel de téléphonie	2 509,33	0,00	0,00	0,00	466,70	0,00	2 976,03	0,00	2 976,03	0,00
2188	Autres	1 744 407,62	0,00	0,00	0,00	12 626,18	0,00	1 757 033,80	0,00	1 757 033,80	0,00
	Sous Total compte 218	4 387 367,33	0,00	0,00	0,00	87 152,29	0,00	4 474 519,62	0,00	4 474 519,62	0,00
	Sous Total compte 21	51 161 351,77	0,00	3 411 808,11	14 887,47	1 838 901,80	0,00	56 412 061,68	14 887,47	56 397 174,21	0,00
2313	Constructions	3 381 815,88	0,00	0,00	3 410 623,11	43 034,78	0,00	3 424 850,66	3 410 623,11	14 227,55	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	1 185,00	0,00	0,00	1 185,00	0,00	0,00	1 185,00	1 185,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 231	3 383 000,88	0,00	0,00	3 411 808,11	43 034,78	0,00	3 426 035,66	3 411 808,11	14 227,55	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	0,00	0,00	0,00	0,00	21 460,42	21 460,42	21 460,42	21 460,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 23	3 383 000,88	0,00	0,00	3 411 808,11	64 495,20	21 460,42	3 447 496,08	3 433 268,53	14 227,55	0,00
261	Titres de participation	1 595,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 595,99	0,00	1 595,99	0,00
	Sous Total compte 26	1 595,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 595,99	0,00	1 595,99	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	132,04	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	1 032,04	0,00	1 032,04	0,00
	Sous Total compte 27	132,04	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	1 032,04	0,00	1 032,04	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	0,00	388 441,98	0,00	0,00	0,00	10 674,23	0,00	399 116,21	0,00	399 116,21
28031	Frais d'études	0,00	204 443,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 443,58	0,00	204 443,58
	Sous Total compte 2803	0,00	204 443,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 443,58	0,00	204 443,58
28041412	Bâtiments et installations	0,00	25 170,16	0,00	0,00	0,00	1 353,77	0,00	26 523,93	0,00	26 523,93
	Sous Total compte 2804141	0,00	25 170,16	0,00	0,00	0,00	1 353,77	0,00	26 523,93	0,00	26 523,93
	Sous Total compte 280414	0,00	25 170,16	0,00	0,00	0,00	1 353,77	0,00	26 523,93	0,00	26 523,93
	Sous Total compte 28041	0,00	25 170,16	0,00	0,00	0,00	1 353,77	0,00	26 523,93	0,00	26 523,93
280422	Bâtiments et installations	0,00	10 754,05	0,00	0,00	0,00	628,98	0,00	11 383,03	0,00	11 383,03
	Sous Total compte 28042	0,00	10 754,05	0,00	0,00	0,00	628,98	0,00	11 383,03	0,00	11 383,03

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Sous Total compte 2804	0,00	35 924,21	0,00	0,00	0,00	1 982,75	0,00	37 906,96	0,00	37 906,96
	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	332 792,90	0,00	0,00	0,00	38 370,85	0,00	371 163,75	0,00	371 163,75
	Sous Total compte 280	0,00	961 602,67	0,00	0,00	0,00	51 027,83	0,00	1 012 630,50	0,00	1 012 630,50
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	139 531,27	0,00	0,00	0,00	22 932,28	0,00	162 463,55	0,00	162 463,55
	Sous Total compte 2812	0,00	139 531,27	0,00	0,00	0,00	22 932,28	0,00	162 463,55	0,00	162 463,55
281321	Immeubles de rapport	0,00	603 193,50	0,00	0,00	0,00	42 265,82	0,00	645 459,32	0,00	645 459,32
	Sous Total compte 28132	0,00	603 193,50	0,00	0,00	0,00	42 265,82	0,00	645 459,32	0,00	645 459,32
	Sous Total compte 2813	0,00	603 193,50	0,00	0,00	0,00	42 265,82	0,00	645 459,32	0,00	645 459,32
281538	Autres réseaux	0,00	1 430,00	0,00	0,00	0,00	1 357,12	0,00	2 787,12	0,00	2 787,12
	Sous Total compte 28153	0,00	1 430,00	0,00	0,00	0,00	1 357,12	0,00	2 787,12	0,00	2 787,12
281561	Matériel roulant	0,00	24 590,88	0,00	0,00	0,00	8 249,15	0,00	32 840,03	0,00	32 840,03
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e	0,00	25 900,17	0,00	0,00	0,00	1 902,76	0,00	27 802,93	0,00	27 802,93
	Sous Total compte 28156	0,00	50 491,05	0,00	0,00	0,00	10 151,91	0,00	60 642,96	0,00	60 642,96
281572	Matériel technique scolaire	0,00	12 043,22	0,00	0,00	0,00	5 738,05	0,00	17 781,27	0,00	17 781,27
2815731	Matériel roulant	0,00	964 436,86	14 887,47	0,00	0,00	24 406,52	14 887,47	988 843,38	0,00	973 955,91
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	121 699,84	0,00	0,00	0,00	4 645,50	0,00	126 345,34	0,00	126 345,34
	Sous Total compte 281573	0,00	1 086 136,70	14 887,47	0,00	0,00	29 052,02	14 887,47	1 115 188,72	0,00	1 100 301,25
	Sous Total compte 28157	0,00	1 098 179,92	14 887,47	0,00	0,00	34 790,07	14 887,47	1 132 969,99	0,00	1 118 082,52
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	384 496,66	0,00	0,00	0,00	17 547,84	0,00	402 044,50	0,00	402 044,50
	Sous Total compte 2815	0,00	1 534 597,63	14 887,47	0,00	0,00	63 846,94	14 887,47	1 598 444,57	0,00	1 583 557,10
28161	Biens historiques et culturels immobili	0,00	4 230,80	0,00	0,00	0,00	3 900,35	0,00	8 131,15	0,00	8 131,15
	Sous Total compte 2816	0,00	4 230,80	0,00	0,00	0,00	3 900,35	0,00	8 131,15	0,00	8 131,15

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28181	Installations générales, agencements et	0,00	172 082,07	0,00	0,00	0,00	20 135,63	0,00	192 217,70	0,00	192 217,70
281828	Autres matériels de transport	0,00	301 044,05	0,00	0,00	0,00	6 448,82	0,00	307 492,87	0,00	307 492,87
	Sous Total compte 28182	0,00	301 044,05	0,00	0,00	0,00	6 448,82	0,00	307 492,87	0,00	307 492,87
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	17 891,16	0,00	0,00	0,00	1 028,29	0,00	18 919,45	0,00	18 919,45
281838	Autre matériel informatique	0,00	323 723,37	0,00	0,00	0,00	18 876,87	0,00	342 600,24	0,00	342 600,24
	Sous Total compte 28183	0,00	341 614,53	0,00	0,00	0,00	19 905,16	0,00	361 519,69	0,00	361 519,69
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	4 460,82	0,00	0,00	0,00	1 728,02	0,00	6 188,84	0,00	6 188,84
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	923 617,51	0,00	0,00	0,00	12 944,76	0,00	936 562,27	0,00	936 562,27
	Sous Total compte 28184	0,00	928 078,33	0,00	0,00	0,00	14 672,78	0,00	942 751,11	0,00	942 751,11
28185	Matériel de téléphonie	0,00	1 088,18	0,00	0,00	0,00	548,10	0,00	1 636,28	0,00	1 636,28
28188	Autres	0,00	715 530,96	0,00	0,00	0,00	12 816,42	0,00	728 347,38	0,00	728 347,38
	Sous Total compte 2818	0,00	2 459 438,12	0,00	0,00	0,00	74 526,91	0,00	2 533 965,03	0,00	2 533 965,03
	Sous Total compte 281	0,00	4 740 991,32	14 887,47	0,00	0,00	207 472,30	14 887,47	4 948 463,62	0,00	4 933 576,15
	Sous Total compte 28	0,00	5 702 593,99	14 887,47	0,00	0,00	258 500,13	14 887,47	5 961 094,12	0,00	5 946 206,65
	Total classe 2	55 774 599,20	5 702 593,99	3 426 695,58	3 426 695,58	1 971 232,11	279 960,55	61 172 526,89	9 409 250,12	57 709 483,42	5 946 206,65
4011	Fournisseurs	0,00	0,00	1 105 174,83	1 105 174,83	0,00	0,00	1 105 174,83	1 105 174,83	0,00	0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions	0,00	0,00	60,00	60,00	0,00	0,00	60,00	60,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	0,00	0,00	60,00	60,00	0,00	0,00	60,00	60,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	0,00	1 105 234,83	1 105 234,83	0,00	0,00	1 105 234,83	1 105 234,83	0,00	0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	1 808 325,32	1 808 325,32	0,00	0,00	1 808 325,32	1 808 325,32	0,00	0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	21 402,98	19 700,14	7 460,52	0,00	0,00	19 700,14	28 863,50	0,00	9 163,36

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	3 719,28	3 719,28	0,00	0,00	3 719,28	3 719,28	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	21 402,98	23 419,42	11 179,80	0,00	0,00	23 419,42	32 582,78	0,00	9 163,36
	Sous Total compte 404	0,00	21 402,98	1 831 744,74	1 819 505,12	0,00	0,00	1 831 744,74	1 840 908,10	0,00	9 163,36
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	182 843,25	182 843,25	233 296,30	0,00	0,00	182 843,25	416 139,55	0,00	233 296,30
	Sous Total compte 40	0,00	204 246,23	3 119 822,82	3 158 036,25	0,00	0,00	3 119 822,82	3 362 282,48	0,00	242 459,66
411	Redevables	26 228,84	0,00	328 337,58	339 705,59	0,00	0,00	354 566,42	339 705,59	14 860,83	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	27,24	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00	827,24	800,00	27,24	0,00
4161	Créances douteuses	16 666,13	0,00	31 951,23	36 863,07	0,00	0,00	48 617,36	36 863,07	11 754,29	0,00
	Sous Total compte 416	16 666,13	0,00	31 951,23	36 863,07	0,00	0,00	48 617,36	36 863,07	11 754,29	0,00
4181	Redevables - Produits non encore facturé	20 000,00	0,00	47 000,00	20 000,00	0,00	0,00	67 000,00	20 000,00	47 000,00	0,00
	Sous Total compte 418	20 000,00	0,00	47 000,00	20 000,00	0,00	0,00	67 000,00	20 000,00	47 000,00	0,00
	Sous Total compte 41	62 922,21	0,00	408 088,81	397 368,66	0,00	0,00	471 011,02	397 368,66	73 642,36	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	2 183 446,02	2 183 446,02	0,00	0,00	2 183 446,02	2 183 446,02	0,00	0,00
425	Personnel - Avances et acomptes	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	2 841,55	2 841,55	0,00	0,00	2 841,55	2 841,55	0,00	0,00
4286	Autres charges à payer	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 428	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	2 000,00	2 188 987,57	2 186 987,57	0,00	0,00	2 188 987,57	2 188 987,57	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	615 047,00	615 047,00	0,00	0,00	615 047,00	615 047,00	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 174 040,59	1 174 040,59	0,00	0,00	1 174 040,59	1 174 040,59	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	1 001,28	1 001,28	0,00	0,00	0,00	1 001,28	1 001,28	0,00	0,00
	Sous Total compte 438	0,00	1 001,28	1 001,28	0,00	0,00	0,00	1 001,28	1 001,28	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 43	0,00	1 001,28	1 790 088,87	1 789 087,59	0,00	0,00	1 790 088,87	1 790 088,87	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	64 060,41	64 060,41	0,00	0,00	64 060,41	64 060,41	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	64 060,41	64 060,41	0,00	0,00	64 060,41	64 060,41	0,00	0,00
44336	Recettes - Contentieux	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	0,00	0,00	6 919,00	6 919,00	0,00	0,00	6 919,00	6 919,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	0,00	0,00	6 919,00	6 919,00	0,00	0,00	6 919,00	6 919,00	0,00	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	18 978,76	18 978,76	0,00	0,00	18 978,76	18 978,76	0,00	0,00
44352	Recettes - Amiable	0,00	0,00	2 970,51	2 970,51	0,00	0,00	2 970,51	2 970,51	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	21 949,27	21 949,27	0,00	0,00	21 949,27	21 949,27	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	0,00	194 000,00	194 000,00	0,00	0,00	194 000,00	194 000,00	0,00	0,00
44372	Recettes - Amiable	0,00	0,00	318 711,75	318 711,75	0,00	0,00	318 711,75	318 711,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	512 711,75	512 711,75	0,00	0,00	512 711,75	512 711,75	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	5 795,76	5 795,76	0,00	0,00	5 795,76	5 795,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	5 795,76	5 795,76	0,00	0,00	5 795,76	5 795,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	50,00	0,00	547 375,78	547 425,78	0,00	0,00	547 425,78	547 425,78	0,00	0,00
44562	T.V.A. sur immobilisations	0,00	0,00	7 053,71	7 053,71	0,00	0,00	7 053,71	7 053,71	0,00	0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	0,00	0,00	1 963,04	1 963,04	0,00	0,00	1 963,04	1 963,04	0,00	0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	382 586,00	0,00	1 547 906,00	1 543 306,00	0,00	0,00	1 930 492,00	1 543 306,00	387 186,00	0,00
	Sous Total compte 4456	382 586,00	0,00	1 556 922,75	1 552 322,75	0,00	0,00	1 939 508,75	1 552 322,75	387 186,00	0,00
44571	T.V.A. collectée	0,00	0,00	6 470,19	6 470,19	0,00	0,00	6 470,19	6 470,19	0,00	0,00
	Sous Total compte 4457	0,00	0,00	6 470,19	6 470,19	0,00	0,00	6 470,19	6 470,19	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	1 916,70	0,00	0,00	1 916,70	0,00	0,00	1 916,70	1 916,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 4458	1 916,70	0,00	0,00	1 916,70	0,00	0,00	1 916,70	1 916,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 445	384 502,70	0,00	1 563 392,94	1 560 709,64	0,00	0,00	1 947 895,64	1 560 709,64	387 186,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	68 811,25	68 811,25	0,00	0,00	68 811,25	68 811,25	0,00	0,00
4486	Autres charges à payer	0,00	11 902,70	11 902,70	0,00	0,00	0,00	11 902,70	11 902,70	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	0,00	0,00	79 066,21	0,00	0,00	0,00	79 066,21	0,00	79 066,21	0,00
	Sous Total compte 448	0,00	11 902,70	90 968,91	0,00	0,00	0,00	90 968,91	11 902,70	79 066,21	0,00
	Sous Total compte 44	384 552,70	11 902,70	2 334 609,29	2 241 007,08	0,00	0,00	2 719 161,99	2 252 909,78	466 252,21	0,00
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv	281 546,85	0,00	1 060 136,86	1 093 306,97	0,00	0,00	1 341 683,71	1 093 306,97	248 376,74	0,00
4512	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	514 957,16	845 798,85	569 949,86	0,00	0,00	845 798,85	1 084 907,02	0,00	239 108,17
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	40 340,67	193 230,33	398 494,77	0,00	0,00	193 230,33	438 835,44	0,00	245 605,11
	Sous Total compte 451	281 546,85	555 297,83	2 099 166,04	2 061 751,60	0,00	0,00	2 380 712,89	2 617 049,43	0,00	236 336,54
	Sous Total compte 45	281 546,85	555 297,83	2 099 166,04	2 061 751,60	0,00	0,00	2 380 712,89	2 617 049,43	0,00	236 336,54
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00
4648	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	8,04	8,04	0,00	0,00	8,04	8,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 464	0,00	0,00	8,04	8,04	0,00	0,00	8,04	8,04	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	0,00	1 371,64	1 413,99	0,00	0,00	1 371,64	1 413,99	0,00	42,35
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	226 522,85	226 522,85	0,00	0,00	226 522,85	226 522,85	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	226 522,85	226 522,85	0,00	0,00	226 522,85	226 522,85	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	150,45	0,00	35 936,49	23 982,49	0,00	0,00	36 086,94	23 982,49	12 104,45	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - Contentieux	99 561,89	0,00	27,91	2 027,91	0,00	0,00	99 589,80	2 027,91	97 561,89	0,00
	Sous Total compte 4672	99 712,34	0,00	35 964,40	26 010,40	0,00	0,00	135 676,74	26 010,40	109 666,34	0,00
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	0,00	0,00	682,00	682,00	0,00	0,00	682,00	682,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4675	0,00	0,00	682,00	682,00	0,00	0,00	682,00	682,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	99 712,34	0,00	263 169,25	253 215,25	0,00	0,00	362 881,59	253 215,25	109 666,34	0,00
4686	Charges à payer	0,00	599,00	599,00	1 096,28	0,00	0,00	599,00	1 695,28	0,00	1 096,28
	Sous Total compte 468	0,00	599,00	599,00	1 096,28	0,00	0,00	599,00	1 695,28	0,00	1 096,28
	Sous Total compte 46	99 712,34	599,00	265 347,93	255 933,56	0,00	0,00	365 060,27	256 532,56	108 527,71	0,00
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	200 597,13	200 597,13	0,00	0,00	200 597,13	200 597,13	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	14 769,51	14 769,51	0,00	0,00	14 769,51	14 769,51	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	3 318 431,00	3 318 431,00	0,00	0,00	3 318 431,00	3 318 431,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	302 523,00	302 523,00	0,00	0,00	302 523,00	302 523,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	113 670,00	113 670,00	0,00	0,00	113 670,00	113 670,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	3 238 563,78	3 238 563,78	0,00	0,00	3 238 563,78	3 238 563,78	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	6 973 187,78	6 973 187,78	0,00	0,00	6 973 187,78	6 973 187,78	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	7,26	1 298,00	1 290,74	0,00	0,00	1 298,00	1 298,00	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	150 274,52	150 274,52	0,00	0,00	150 274,52	150 274,52	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	7,26	151 572,52	151 565,26	0,00	0,00	151 572,52	151 572,52	0,00	0,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	383,95	5 998,98	5 972,02	0,00	0,00	5 998,98	6 355,97	0,00	356,99
	Sous Total compte 4714	0,00	391,21	157 571,50	157 537,28	0,00	0,00	157 571,50	157 928,49	0,00	356,99
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	1 311,29	142 173,26	145 460,36	0,00	0,00	142 173,26	146 771,65	0,00	4 598,39

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 471	0,00	1 702,50	7 488 299,18	7 491 552,06	0,00	0,00	7 488 299,18	7 493 254,56	0,00	4 955,38
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	170 516,38	170 516,38	0,00	0,00	170 516,38	170 516,38	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	193 929,04	191 922,63	0,00	0,00	193 929,04	191 922,63	2 006,41	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	364 445,42	362 439,01	0,00	0,00	364 445,42	362 439,01	2 006,41	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,67	0,00	194,65	195,32	0,00	0,00	195,32	195,32	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	55,32	0,00	572 320,40	378 375,72	0,00	0,00	572 375,72	378 375,72	194 000,00	0,00
	Sous Total compte 472	55,99	0,00	936 960,47	741 010,05	0,00	0,00	937 016,46	741 010,05	196 006,41	0,00
4751	Redevables sur rôle	0,00	0,00	288 013,36	288 013,36	0,00	0,00	288 013,36	288 013,36	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	0,00	267 689,55	267 689,55	0,00	0,00	267 689,55	267 689,55	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	0,00	0,00	555 702,91	555 702,91	0,00	0,00	555 702,91	555 702,91	0,00	0,00
4781	Frais de poursuite rattachés	203,35	0,00	45,00	0,00	0,00	0,00	248,35	0,00	248,35	0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,00	0,00	0,61	0,32	0,00	0,00	0,61	0,32	0,29	0,00
	Sous Total compte 478	203,35	0,00	45,61	0,32	0,00	0,00	248,96	0,32	248,64	0,00
	Sous Total compte 47	259,34	1 702,50	8 981 008,17	8 788 265,34	0,00	0,00	8 981 267,51	8 789 967,84	191 299,67	0,00
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Sous Total compte 491	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d	0,00	96 840,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 840,60	0,00	96 840,60
	Sous Total compte 496	0,00	96 840,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 840,60	0,00	96 840,60
	Sous Total compte 49	0,00	96 840,60	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	101 840,60	0,00	101 840,60
	Total classe 4	828 993,44	873 590,14	21 187 119,50	20 883 437,65	0,00	0,00	22 016 112,94	21 757 027,79	1 094 192,70	835 107,55
5113	Titres spéciaux de paiement	0,00	211,53	2 789,91	2 169,89	0,00	0,00	2 789,91	2 381,42	408,49	0,00
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	43 920,55	43 920,55	0,00	0,00	43 920,55	43 920,55	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	4 800,79	4 800,79	0,00	0,00	4 800,79	4 800,79	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	4 800,79	4 800,79	0,00	0,00	4 800,79	4 800,79	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	21 465,33	0,00	197 486,58	196 799,56	0,00	0,00	218 951,91	196 799,56	22 152,35	0,00
	Sous Total compte 511	21 465,33	211,53	248 997,83	247 690,79	0,00	0,00	270 463,16	247 902,32	22 560,84	0,00
515	Compte au Trésor	1 590 641,67	0,00	8 675 377,25	9 388 517,26	0,00	0,00	10 266 018,92	9 388 517,26	877 501,66	0,00
	Sous Total compte 51	1 612 107,00	211,53	8 924 375,08	9 636 208,05	0,00	0,00	10 536 482,08	9 636 419,58	900 062,50	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	0,00	0,00	12,25	12,25	0,00	0,00	12,25	12,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 541	0,00	0,00	12,25	12,25	0,00	0,00	12,25	12,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 54	0,00	0,00	12,25	12,25	0,00	0,00	12,25	12,25	0,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	442 234,77	442 234,77	0,00	0,00	442 234,77	442 234,77	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	15 236,95	15 236,95	0,00	0,00	15 236,95	15 236,95	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	922 504,53	922 504,53	0,00	0,00	922 504,53	922 504,53	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	5 183,28	5 183,28	0,00	0,00	5 183,28	5 183,28	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	5 183,28	5 183,28	0,00	0,00	5 183,28	5 183,28	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	1 386 479,53	1 386 479,53	0,00	0,00	1 386 479,53	1 386 479,53	0,00	0,00
	Total classe 5	1 612 107,00	211,53	10 310 866,86	11 022 699,83	0,00	0,00	11 922 973,86	11 022 911,36	900 062,50	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	153 740,96	42 664,93	153 740,96	42 664,93	111 076,03	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	153 740,96	42 664,93	153 740,96	42 664,93	111 076,03	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	22 054,29	27,91	22 054,29	27,91	22 026,38	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	174 315,02	44 716,75	174 315,02	44 716,75	129 598,27	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	196 369,31	44 744,66	196 369,31	44 744,66	151 624,65	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,53	1 889,25	12 445,53	1 889,25	10 556,28	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	45 182,99	3 239,55	45 182,99	3 239,55	41 943,44	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	124 349,64	5 155,12	124 349,64	5 155,12	119 194,52	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	4 677,51	77,64	4 677,51	77,64	4 599,87	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	186 655,67	10 361,56	186 655,67	10 361,56	176 294,11	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	18 962,43	825,79	18 962,43	825,79	18 136,64	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	79 984,82	5 594,85	79 984,82	5 594,85	74 389,97	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 767,68	64,75	1 767,68	64,75	1 702,93	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	16 552,00	2 173,54	16 552,00	2 173,54	14 378,46	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	117 266,93	8 658,93	117 266,93	8 658,93	108 608,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	7 997,69	759,90	7 997,69	759,90	7 237,79	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 413,20	420,03	11 413,20	420,03	10 993,17	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	508,68	0,00	508,68	0,00	508,68	0,00
	Sous Total compte 6066	0,00	0,00	0,00	0,00	508,68	0,00	508,68	0,00	508,68	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	24 538,51	1 761,67	24 538,51	1 761,67	22 776,84	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	17 269,43	6 742,77	17 269,43	6 742,77	10 526,66	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	562 019,42	73 449,52	562 019,42	73 449,52	488 569,90	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	715 760,38	116 114,45	715 760,38	116 114,45	599 645,93	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	34 969,18	9 335,96	34 969,18	9 335,96	25 633,22	0,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00
	Sous Total compte 6122	0,00	0,00	0,00	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00
	Sous Total compte 612	0,00	0,00	0,00	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00	7 260,60	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	29 480,16	285,39	29 480,16	285,39	29 194,77	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	24 956,08	15 592,76	24 956,08	15 592,76	9 363,32	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	59 576,85	10 776,11	59 576,85	10 776,11	48 800,74	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	84 532,93	26 368,87	84 532,93	26 368,87	58 164,06	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	114 013,09	26 654,26	114 013,09	26 654,26	87 358,83	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103,50	0,00	2 103,50	0,00	2 103,50	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306,76	0,00	3 306,76	0,00	3 306,76	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	16 773,36	1 066,05	16 773,36	1 066,05	15 707,31	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	4 988,92	3 116,84	4 988,92	3 116,84	1 872,08	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	21 762,28	4 182,89	21 762,28	4 182,89	17 579,39	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	16 320,00	0,00	16 320,00	0,00	16 320,00	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	13 226,74	0,00	13 226,74	0,00	13 226,74	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	29 546,74	0,00	29 546,74	0,00	29 546,74	0,00
61524	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	3 736,70	0,00	3 736,70	0,00	3 736,70	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	58 352,48	4 182,89	58 352,48	4 182,89	54 169,59	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	33 138,20	8 922,26	33 138,20	8 922,26	24 215,94	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588,85	503,91	2 588,85	503,91	2 084,94	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	35 727,05	9 426,17	35 727,05	9 426,17	26 300,88	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	94 961,09	8 691,32	94 961,09	8 691,32	86 269,77	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	189 040,62	22 300,38	189 040,62	22 300,38	166 740,24	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	77 759,01	150,00	77 759,01	150,00	77 609,01	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	77 759,01	150,00	77 759,01	150,00	77 609,01	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00	0,00	1 090,00	0,00	1 090,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	10 468,34	0,00	10 468,34	0,00	10 468,34	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	10 402,09	0,00	10 402,09	0,00	10 402,09	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 566,91	616,95	4 566,91	616,95	3 949,96	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	25 437,34	616,95	25 437,34	616,95	24 820,39	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	451 673,34	59 057,55	451 673,34	59 057,55	392 615,79	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	8 075,88	0,00	8 075,88	0,00	8 075,88	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	8 075,88	0,00	8 075,88	0,00	8 075,88	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	115 833,67	14 487,57	115 833,67	14 487,57	101 346,10	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	115 833,67	14 487,57	115 833,67	14 487,57	101 346,10	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 759,05	0,00	4 759,05	0,00	4 759,05	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	120 592,72	14 487,57	120 592,72	14 487,57	106 105,15	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 570,14	0,00	7 570,14	0,00	7 570,14	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	42 407,64	768,20	42 407,64	768,20	41 639,44	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 893,76	0,00	1 893,76	0,00	1 893,76	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	8 156,35	0,00	8 156,35	0,00	8 156,35	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	16 090,86	1 226,88	16 090,86	1 226,88	14 863,98	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	76 118,75	1 995,08	76 118,75	1 995,08	74 123,67	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 134,00	710,00	2 134,00	710,00	1 424,00	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	2 134,00	710,00	2 134,00	710,00	1 424,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491,19	0,00	1 491,19	0,00	1 491,19	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491,19	0,00	1 491,19	0,00	1 491,19	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	19 719,52	743,68	19 719,52	743,68	18 975,84	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	46 813,47	1 196,26	46 813,47	1 196,26	45 617,21	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	66 532,99	1 939,94	66 532,99	1 939,94	64 593,05	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 093,95	197,77	1 093,95	197,77	896,18	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 671,11	4 222,07	7 671,11	4 222,07	3 449,04	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 120,04	716,90	6 120,04	716,90	5 403,14	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 169,91	6 169,91	6 169,91	6 169,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	6 169,91	6 169,91	6 169,91	6 169,91	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 180,00	0,00	1 180,00	0,00	1 180,00	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	21 141,06	11 108,88	21 141,06	11 108,88	10 032,18	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	297 180,54	30 439,24	297 180,54	30 439,24	266 741,30	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 551,11	0,00	1 551,11	0,00	1 551,11	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 651,19	0,00	10 651,19	0,00	10 651,19	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	44 123,80	0,00	44 123,80	0,00	44 123,80	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	56 326,10	0,00	56 326,10	0,00	56 326,10	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	27 390,00	0,00	27 390,00	0,00	27 390,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	27 390,00	0,00	27 390,00	0,00	27 390,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	548,46	0,00	548,46	0,00	548,46	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	27 938,46	0,00	27 938,46	0,00	27 938,46	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	40 392,79	5 732,79	40 392,79	5 732,79	34 660,00	0,00
	Sous Total compte 637	0,00	0,00	0,00	0,00	40 392,79	5 732,79	40 392,79	5 732,79	34 660,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	124 657,35	5 732,79	124 657,35	5 732,79	118 924,56	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	2 331 576,54	0,00	2 331 576,54	0,00	2 331 576,54	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	17 552,01	0,00	17 552,01	0,00	17 552,01	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	15 563,41	0,00	15 563,41	0,00	15 563,41	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	88 080,10	0,00	88 080,10	0,00	88 080,10	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452 772,06	0,00	2 452 772,06	0,00	2 452 772,06	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	112 922,89	0,00	112 922,89	0,00	112 922,89	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	6,87	0,00	6,87	0,00	6,87	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	112 929,76	0,00	112 929,76	0,00	112 929,76	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	152 653,32	0,00	152 653,32	0,00	152 653,32	0,00
	Sous Total compte 6416	0,00	0,00	0,00	0,00	152 653,32	0,00	152 653,32	0,00	152 653,32	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 860,15	0,00	131 860,15	0,00	131 860,15
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	2 718 355,14	131 860,15	2 718 355,14	131 860,15	2 586 494,99	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	327 882,40	0,00	327 882,40	0,00	327 882,40	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	692 286,23	0,00	692 286,23	0,00	692 286,23	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	9 997,60	0,00	9 997,60	0,00	9 997,60	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	91 934,15	0,00	91 934,15	0,00	91 934,15	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	4 224,00	0,00	4 224,00	0,00	4 224,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociau	0,00	0,00	0,00	0,00	34 992,78	0,00	34 992,78	0,00	34 992,78	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	1 161 317,16	0,00	1 161 317,16	0,00	1 161 317,16	0,00
64731	Versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 6473	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	19 089,45	0,00	19 089,45	0,00	19 089,45	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	7 699,70	0,00	7 699,70	0,00	7 699,70	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	41 625,00	0,00	41 625,00	0,00	41 625,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	70 414,15	2 000,00	70 414,15	2 000,00	68 414,15	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950 086,45	133 860,15	3 950 086,45	133 860,15	3 816 226,30	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00	1 550,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	114 390,90	1 228,17	114 390,90	1 228,17	113 162,73	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 609,50	95,00	1 609,50	95,00	1 514,50	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	4 839,44	0,00	4 839,44	0,00	4 839,44	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	8 120,79	0,00	8 120,79	0,00	8 120,79	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139,40	0,00	1 139,40	0,00	1 139,40	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	130 100,03	1 323,17	130 100,03	1 323,17	128 776,86	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	130 100,03	1 323,17	130 100,03	1 323,17	128 776,86	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	3 056,71	0,00	3 056,71	0,00	3 056,71	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	2 126,57	0,00	2 126,57	0,00	2 126,57	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	5 183,28	0,00	5 183,28	0,00	5 183,28	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00	6 691,41	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 795,76	0,00	5 795,76	0,00	5 795,76	0,00
	Sous Total compte 656	0,00	0,00	0,00	0,00	5 795,76	0,00	5 795,76	0,00	5 795,76	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657351	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 808,85	394,00	12 808,85	394,00	12 414,85	0,00
	Sous Total compte 65735	0,00	0,00	0,00	0,00	12 808,85	394,00	12 808,85	394,00	12 414,85	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	194 000,00	0,00	194 000,00	0,00	194 000,00	0,00
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	194 000,00	0,00	194 000,00	0,00	194 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	206 808,85	394,00	206 808,85	394,00	206 414,85	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	100 724,00	0,00	100 724,00	0,00	100 724,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	100 724,00	0,00	100 724,00	0,00	100 724,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	307 532,85	394,00	307 532,85	394,00	307 138,85	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	18 157,98	1 095,00	18 157,98	1 095,00	17 062,98	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	316,06	0,00	316,06	0,00	316,06	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	18 474,04	1 095,00	18 474,04	1 095,00	17 379,04	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801,20	0,00	2 801,20	0,00	2 801,20	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801,20	0,00	2 801,20	0,00	2 801,20	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	21 275,24	1 095,00	21 275,24	1 095,00	20 180,24	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	478 128,57	2 812,17	478 128,57	2 812,17	475 316,40	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	33 733,32	0,00	33 733,32	0,00	33 733,32	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	6 507,86	4 867,12	6 507,86	4 867,12	1 640,74	0,00
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	40 241,18	4 867,12	40 241,18	4 867,12	35 374,06	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	40 241,18	4 867,12	40 241,18	4 867,12	35 374,06	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	40 241,18	4 867,12	40 241,18	4 867,12	35 374,06	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	45,34	0,00	45,34	0,00	45,34	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	Sous Total compte 676	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	245,34	0,00	245,34	0,00	245,34	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	258 500,13	0,00	258 500,13	0,00	258 500,13	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	263 500,13	0,00	263 500,13	0,00	263 500,13	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	263 500,13	0,00	263 500,13	0,00	263 500,13	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	6 321 473,28	352 883,47	6 321 473,28	352 883,47	6 100 449,96	131 860,15
70311	Concession dans les cimetières (produit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 933,31	0,00	14 933,31	0,00	14 933,31
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 933,31	0,00	14 933,31	0,00	14 933,31
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 920,99	0,00	17 920,99	0,00	17 920,99
	Sous Total compte 7032	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 920,99	0,00	17 920,99	0,00	17 920,99
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 854,30	0,00	32 854,30	0,00	32 854,30
7062	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	195,00	16 096,30	195,00	16 096,30	0,00	15 901,30
70631	A caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 606,00	0,00	12 606,00	0,00	12 606,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 857,48	45 231,71	2 857,48	45 231,71	0,00	42 374,23
	Sous Total compte 7063	0,00	0,00	0,00	0,00	2 857,48	57 837,71	2 857,48	57 837,71	0,00	54 980,23
7067	Redevances et droits des services péris	0,00	0,00	0,00	0,00	17 197,30	245 457,84	17 197,30	245 457,84	0,00	228 260,54
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00
	Sous Total compte 70688	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00
	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	20 249,78	323 401,85	20 249,78	323 401,85	0,00	303 152,07

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70841	à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 811,75	0,00	314 811,75	0,00	314 811,75
70845	aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 568,00	0,00	4 568,00	0,00	4 568,00
70848	aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 756,40	0,00	3 756,40	0,00	3 756,40
	Sous Total compte 7084	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 136,15	0,00	323 136,15	0,00	323 136,15
708721	non dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51
	Sous Total compte 70872	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
70875	par les communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 351,00	0,00	2 351,00	0,00	2 351,00
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 251,14	0,00	8 251,14	0,00	8 251,14
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 472,65	0,00	17 472,65	0,00	17 472,65
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 608,80	0,00	340 608,80	0,00	340 608,80
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	20 249,78	696 864,95	20 249,78	696 864,95	0,00	676 615,17
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 604,00	0,00	149 604,00	0,00	149 604,00
	Sous Total compte 72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 604,00	0,00	149 604,00	0,00	149 604,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 113 650,00	0,00	3 113 650,00	0,00	3 113 650,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 288,00	0,00	8 288,00	0,00	8 288,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 121 938,00	0,00	3 121 938,00	0,00	3 121 938,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 195,74	0,00	182 195,74	0,00	182 195,74
	Sous Total compte 7312	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 195,74	0,00	182 195,74	0,00	182 195,74
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 176,00	0,00	58 176,00	0,00	58 176,00
	Sous Total compte 7313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 176,00	0,00	58 176,00	0,00	58 176,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	122 989,52	122 989,52	122 989,52	122 989,52	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731721	Sous Total compte 7314	0,00	0,00	0,00	0,00	122 989,52	122 989,52	122 989,52	122 989,52	0,00	0,00
	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	8,04	68 307,63	8,04	68 307,63	0,00	68 299,59
	Sous Total compte 73172	0,00	0,00	0,00	0,00	8,04	68 307,63	8,04	68 307,63	0,00	68 299,59
	Sous Total compte 7317	0,00	0,00	0,00	0,00	8,04	68 307,63	8,04	68 307,63	0,00	68 299,59
73211	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	122 997,56	3 553 606,89	122 997,56	3 553 606,89	0,00	3 430 609,33
	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00
	Autres fiscalité reversée entre collecti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 901,58	0,00	227 901,58	0,00	227 901,58
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 838,58	0,00	1 270 838,58	0,00	1 270 838,58
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 053,00	0,00	190 053,00	0,00	190 053,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 207,00	0,00	63 207,00	0,00	63 207,00
	Sous Total compte 73222	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 207,00	0,00	63 207,00	0,00	63 207,00
	Sous Total compte 7322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 260,00	0,00	253 260,00	0,00	253 260,00
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 524 098,58	0,00	1 524 098,58	0,00	1 524 098,58
74111	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	122 997,56	5 077 705,47	122 997,56	5 077 705,47	0,00	4 954 707,91
	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 269,00	0,00	80 269,00	0,00	80 269,00
	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 756,00	0,00	111 756,00	0,00	111 756,00
	Dotation nationale de péréquation (DNP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 128,00	0,00	47 128,00	0,00	47 128,00
741127	Sous Total compte 74112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 884,00	0,00	158 884,00	0,00	158 884,00
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 153,00	0,00	239 153,00	0,00	239 153,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 153,00	0,00	239 153,00	0,00	239 153,00
	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00	163,00
742											
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 602,31	0,00	32 602,31	0,00	32 602,31

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74611	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Sous Total compte 7461	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Sous Total compte 746	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 801,51	0,00	109 801,51	0,00	109 801,51
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 801,51	0,00	109 801,51	0,00	109 801,51
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	844,56	0,00	844,56	0,00	844,56
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 566,00	0,00	61 566,00	0,00	61 566,00
	Sous Total compte 7475	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 566,00	0,00	61 566,00	0,00	61 566,00
7478222	Caisses d'allocations familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 921,33	0,00	108 921,33	0,00	108 921,33
7478223	Organismes régis par le Code de la mutua	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174,36	0,00	1 174,36	0,00	1 174,36
	Sous Total compte 747822	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 095,69	0,00	110 095,69	0,00	110 095,69
	Sous Total compte 74782	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 095,69	0,00	110 095,69	0,00	110 095,69
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 153,59	0,00	4 153,59	0,00	4 153,59
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 153,59	0,00	4 153,59	0,00	4 153,59
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 249,28	0,00	114 249,28	0,00	114 249,28
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 461,35	0,00	286 461,35	0,00	286 461,35
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 926,00	0,00	51 926,00	0,00	51 926,00
	Sous Total compte 74831	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 926,00	0,00	51 926,00	0,00	51 926,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	26 325,00	81 124,00	26 325,00	81 124,00	0,00	54 799,00
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	26 325,00	133 050,00	26 325,00	133 050,00	0,00	106 725,00
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	26 325,00	133 050,00	26 325,00	133 050,00	0,00	106 725,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	26 325,00	692 429,66	26 325,00	692 429,66	0,00	666 104,66

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	170 120,50	700,00	170 120,50	0,00	169 420,50
7584	Recouvrement sur créances admises en non	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316,55	0,00	316,55	0,00	316,55
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	69 351,18	100,00	69 351,18	0,00	69 251,18
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	69 351,18	100,00	69 351,18	0,00	69 251,18
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	69 667,73	100,00	69 667,73	0,00	69 567,73
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	239 788,23	800,00	239 788,23	0,00	238 988,23
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 470,22	0,00	12 470,22	0,00	12 470,22
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 670,22	0,00	12 670,22	0,00	12 670,22
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	170 372,34	6 869 062,53	170 372,34	6 869 062,53	0,00	6 698 690,19
	Total général	58 882 925,33	58 882 925,33	37 053 963,86	36 364 048,32	8 610 292,43	9 300 207,97	104 547 181,62	104 547 181,62	66 483 884,49	66 483 884,49

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		133 444,48	228 261,25	0,00	5 695,76	169 024,47	194 409,29	23 023,61	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 444,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	40 061,80	0,00	0,00	0,00	0,00	528,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	698,50	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	183 615,83	0,00	4 997,26	137 731,25	187 251,35	22 495,61	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 583,62	0,00	0,00	31 293,22	7 157,94	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 419 283,53	0,00	0,00	111 024,40	57 533,49	38 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 419 283,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	111 024,40	57 533,49	38 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		172 190,71	191 069,97	265 113,17	552 679,46		1 934 912,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 300,00	0,00	0,00		134 744,48
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 691,81	0,00	12 955,00	0,00		66 236,61
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		698,50
21	Immobilisations corporelles	159 498,90	188 869,97	252 158,17	531 219,04		1 667 837,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	21 460,42		64 495,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	900,00	0,00	0,00		900,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	1 260,00	0,00	171 000,00		1 798 101,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 419 283,53
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	171 000,00		377 557,89
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 260,00	0,00	0,00		1 260,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		498 871,13	1 623 803,90	0,00	326 853,83	1 012 227,16	550 358,65	319 805,07	0,00
011	Charges à caractère général	997,82	439 737,35	0,00	56 141,19	274 999,94	221 713,82	17 533,50	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	452 014,77	997 217,07	0,00	266 483,95	728 736,12	276 659,30	107 050,57	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 484,48	186 849,48	0,00	4 228,69	8 445,76	51 985,53	195 221,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	35 374,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	45,34	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 397 934,88	164 213,22	0,00	954,56	404 276,46	78 166,79	109 021,69	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	117 214,45	0,00	0,00	7 133,65	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 920,99	15 184,45	0,00	110,00	267 290,56	31 851,51	107 784,94	0,00
73	Impôts et taxes	1 524 098,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 362 309,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	440 209,31	29 874,92	0,00	844,56	129 852,25	46 214,11	1 236,75	0,00
75	Autres produits de gestion courante	53 196,26	1 939,40	0,00	0,00	0,00	101,17	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	718 333,99	107 642,04	521 003,28	162 850,78		5 841 749,83
011	Charges à caractère général	0,00	82 218,68	95 634,27	75 898,05	48 650,98		1 313 525,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	631 536,83	11 157,77	439 273,10	102 358,95		4 012 488,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 578,48	850,00	5 832,13	11 840,85		475 316,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 374,06
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		45,34
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
RECETTES		0,00	57 739,93	224 596,65	231 247,36	324,58		6 668 476,12
013	Atténuations de charges	0,00	5 493,83	0,00	1 693,64	324,58		131 860,15
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 919,00	0,00	229 553,72	0,00		676 615,17
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 524 098,58
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	68 299,59	0,00	0,00		3 430 609,33
74	Dotations et participations	0,00	17 872,76	0,00	0,00	0,00		666 104,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 454,34	156 297,06	0,00	0,00		238 988,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 628 151,79	2 118 446,81	807 321,49	1 702 383,49
RECETTES	4 628 151,79	2 078 261,97	107 466,51	2 442 423,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 729 000,00	6 100 449,96	0,00	628 550,04
RECETTES	6 729 000,00	6 830 550,34	0,00	-101 550,34

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET EAU2025 Service de l'eau - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700052				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	868 679,95	232 992,59	69 000,00	566 687,36
RECETTES	868 679,95	323 753,22	0,00	544 926,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 000 873,00	912 317,60	0,00	88 555,40
RECETTES	1 000 873,00	833 123,04	0,00	167 749,96

BUDGET ASS2025 Service Assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700045				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 021 363,27	509 255,87	100 000,00	412 107,40
RECETTES	1 021 363,27	228 228,63	28 000,00	765 134,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	577 000,00	539 866,10	0,00	37 133,90
RECETTES	577 000,00	760 344,97	0,00	-183 344,97

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation de

des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 518 195,01	2 860 695,27	976 321,49	2 681 178,25
RECETTES	6 518 195,01	2 630 243,82	135 466,51	3 752 484,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 306 873,00	7 552 633,66	0,00	754 239,34
RECETTES	8 306 873,00	8 424 018,35	0,00	-117 145,35

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 518 195,01	2 860 695,27	976 321,49	2 681 178,25
RECETTES	6 518 195,01	2 630 243,82	135 466,51	3 752 484,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 306 873,00	7 552 633,66	0,00	754 239,34
RECETTES	8 306 873,00	8 424 018,35	0,00	-117 145,35
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	14 825 068,01	10 413 328,93	976 321,49	3 435 417,59
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 825 068,01	11 054 262,17	135 466,51	3 635 339,33

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 092 449,02									
1641 Emprunts en euros (total)					3 092 449,02									
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2007	2007-08-22	22/11/2008	700 000,00	F		3,710	3,710	EURO	T	C	N	A-1
MIS152846EUR/...5012978401	DEXIA	01/10/1999	1999-10-01	01/10/1999	152 449,02	F		3,580	3,580	EURO	T	P	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	BANQUE POSTALE	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	BANQUE POSTALE	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON549527EUR	CDC	15/11/2024	2024-11-15	01/04/2025	240 000,00	F		3,430	3,430	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					12 638,09									
	SURDON POISSONNERIE LILOU			01/12/2014	800,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	BRASSERIE CRENIAUX	01/04/2015			2 444,09	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	Matthias LARDIERE	15/02/2023			250,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	CABINET D'OPHTALMOLOGIE	03/06/2022			1 400,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Publié le		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodici- té des rembour- sements (6)	ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
	BENJAVIN (Les Terrasses)	05/12/2023			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	Mme BARRET-BELLUCCI	03/04/2023			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	M. MATHIEU BELZUNCES				444,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	15/10/2018			700,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	IN EXTENSO	15/10/2018			1 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	30/06/2020			840,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	MME FABRE MARIE-THERESE	23/01/2020			120,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ECHAPPE DANSANTE (Les Terrasses)	04/04/2024			360,00	F		0,000	0,000		A	F	N	-
	POMPIER - SANDY (Les Terrasses)	12/03/2024			360,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	SALOME (Les Terrasses)	12/03/2024			360,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	COTE GARE (Les Terrasses)	04/12/2024			1 500,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	BOSSA NOVA (Les Terrasses)	05/07/2024			500,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	SAS TFL (Primeur)	06/08/2025			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	LA MAISON DES BONS FROMAGES	05/12/2023			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ASS. PROFES. FORMATION PREP. PHARMA.	16/06/2025			0,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	THIMILU ROSE	11/05/2025			360,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					3 105 087,11										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 973 121,86					133 444,48	33 733,32	0,00	6 507,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 973 121,86					133 444,48	33 733,32	0,00	6 507,86
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	N	0,00	A-1	148 750,00	4,25	F		3,710	35 000,00	6 417,66	0,00	1 034,23
MIS152846EUR/...5012978401	N	0,00	A-1	29 038,46	3,75	F		3,580	7 111,16	980,98	0,00	256,41
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	740 000,00	18,50	F		1,670	40 000,00	12 775,50	0,00	3 089,50
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	833 333,40	25,00	F		0,880	33 333,32	7 516,67	0,00	224,07
MON549527EUR	N	0,00	A-1	222 000,00	9,25	F		3,430	18 000,00	6 042,51	0,00	1 903,65
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		12 938,09					0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	800,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	2 444,09	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	250,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	444,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	700,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	840,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	120,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00	V		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
	N	0,00	-	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 986 059,95					133 444,48	33 733,32	0,00	6 507,86

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 973 121,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINA

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

[illegible]

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

IV

ID: 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																			
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		24/11/2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 FRAIS URBANISME (C/202)	10	24/11/2021
L	2051 (2ans) LOGICIELS ADOBE ANTIVIRUS (MTI)	2	24/11/2021
L	2051 (5ans) LOGICIELS METIERS (MTI)	5	24/11/2021
L	2051-BFV LOGICIELS (MTI)	1	24/11/2021
L	2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (PLA)	15	24/11/2021
L	2121-BFV PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (PLA)	1	24/11/2021
L	2132 (1AN)	1	24/11/2021
L	2132 (15ans) IMMEUBLE DE RAPPORT (BAT)	15	24/11/2021
L	2132 (70ans) IMMEUBLE DE RAPPORT (BAT)	70	24/11/2021
L	21568 > 5 000 € AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	10	24/11/2021
L	21568 < 5 001 € AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	5	24/11/2021
L	21568-BFV AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	1	24/11/2021
L	21572 MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE (MTS)	5	24/11/2021
L	21572-BFV MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE (MTS)	1	24/11/2021
L	215731 MATERIEL ROULANT VOIRIE (VHT)	10	24/11/2021
L	215738 > 5 000 € AUTRE MATERIELS ET OUTILLAGES DE	10	24/11/2021
L	215738 < 5 000 € AUTRE MATER;OUTILLAG VOIRIE (MTV)	5	24/11/2021
L	215738-BFV AUTRE MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	1	24/11/2021
L	21621 MOBILIERS CULTURELS	15	24/11/2021
L	2181 TRAVAUX DANS IMMEUBLE DONT ON EST PAS PROPRIE	10	24/11/2021
L	2181-BFV TRAVAUX DANS IMMEUBLE DONT ON EST PAS PRO	1	24/11/2021
L	2182 VEHICULES LEGERS (VHT)	5	24/11/2021
L	21828 BFV VEHICULES LEGERS (VHT)	1	24/11/2021
L	21831 MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES (MTS)	5	24/11/2021
L	21831-BFV MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES (MTS)	1	24/11/2021
L	21838 AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES (MTI)	5	24/11/2021
L	21838-BFV AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES (MTI)	1	24/11/2021
L	21841 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES (	10	24/11/2021
L	21841-BFV MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIR	1	24/11/2021
L	21848- AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER (MBM	10	24/11/2021
L	21848-BFV AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER (	1	24/11/2021

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

Délibération du

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	2185 INFRASTRUCTURE TELEPHONIE (TEL)	10	24/11/2021
L	2185 TELEPHONES FIXES, SERVEURS TELEPHONIQUES, (T	5	24/11/2021
L	2185 TELEPHONES PORTABLES (TEL)	2	24/11/2021
L	2185-BFV TELEPHONES PORTABLES, FIXES, SERVEURS, IN	1	24/11/2021
L	2188 AUTRES IMMOBIL. CORPORELLES (AMA) < 5 000 €	5	24/11/2021
L	2188 AUTRES IMMOBIL. CORPORELLES (AMA) > 5 000 €	10	24/11/2021
L	2188-BFV AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AMA) < 1 500 €	1	24/11/2021

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		96 840,60	5 000,00	0,00	101 840,60
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		96 840,60	5 000,00	0,00	101 840,60
PROVISION TAXE D'URBANISME PAE NATAUD EXPERTISE	09/09/2020	96 840,60	0,00	0,00	96 840,60
Risques de pertes sur créances irrécouvrables	12/12/2025	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		96 840,60	5 000,00	0,00	101 840,60
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		96 840,60	5 000,00	0,00	101 840,60

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	3 766 236,56	2 261 875,86	622 443,57
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 766 236,56	2 261 875,86											94 067,16	528 376,41
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	1992	P	PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	CDC	600 277,40	152 512,56	12,00	A	F		1,850	F		4,100	A-1	EURO	6 638,49	9 401,89
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	888 162,47	690 396,20	27,00	A	F		2,850	F		3,600	A-1	EURO	25 126,16	7 552,59
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	315 218,56	234 298,14	27,00	A	F		2,050	F		2,800	A-1	EURO	6 654,15	3 349,93

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	CDC	142 878,50	119 536,56	36,00	A	F		2,850	F		3,600	A-1	EURO	4 312,61	258,09
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	CDC	50 921,50	40 688,46	36,00	A	F		2,050	F		2,800	A-1	EURO	1 145,34	216,57
OPAC VAR HABITAT	1987	C	CANAL DU MOULIN- N/0254577-VAR HABITAT	CDC	500 378,13	0,00	0,00	A	V		2,710	V		2,710	A-1	EURO	15 011,34	500 378,13
OPAC VAR HABITAT	2013	C	5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	CDC	609 632,50	482 613,44	28,00	A	F		1,850	F		3,600	A-1	EURO	17 542,23	4 670,57
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	348 698,50	299 040,94	38,00	A	F		1,350	F		3,600	A-1	EURO	10 773,96	235,57
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	197 247,50	149 808,62	28,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	4 249,23	1 949,47
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	112 821,50	92 980,94	38,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	2 613,65	363,60
TOTAL GENERAL					3 766 236,56	2 261 875,86											94 067,16	528 376,41

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	622 443,52
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	167 177,80
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	789 621,32
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 668 476,12

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	11,84
--	--------	-------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	0,00	68 299,59	68 299,59	0,00
PRODUIT AMENDES DE POLICE TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	41 000,00	41 000,00	0,00
TAXE D'AMENAGEMENT TAXES D'AMENAGEMENT	0,00	29 576,13	29 576,13	0,00
Total	0,00	138 875,72	138 875,72	-0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731721	TAXE DE SEJOUR	68 299,59
Total		68 299,59
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
6068, 60632	FLEURISSEMENT, PLANTATIONS	48 299,59
64	REMUNERATION PERSONNEL	20 000,00
Total		68 299,59
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : PRODUIT AMENDES DE POLICE TAXE D'AMENAGEMENT

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1345	PRODUITS AMENDES	41 000,00
Total		41 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2151	SECURISATION ARRETS BUS SCOLAIRES	41 000,00
Total		41 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXES D'AMENAGEMENT TAXE D'AMENAGEMENT

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXES D'AMENAGEMENT TAXE D'AMENAGEMENT		Envoyé en préfecture le 25/06/2026
		Reçu en préfecture le 25/06/2026
		Publié le
Article	Libellé article	ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE
10226	TAXES D'AMENAGEMENT	29 576,13
Total		29 576,13
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2151	TRAVAUX RESEAUX DE VOIRIE	29 576,13
Total		29 576,13
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	100 724,00	
Personnes de droit privé	100 724,00	
Associations	100 724,00	
AAPPMA POISSON DARGENT	500,00	
ACVG ANCIENS COMBATTANT	400,00	
ADAMAVAR	150,00	
AGV ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	1 000,00	
APEI LES ENFANTS D'ABORD	1 500,00	
ARTS MARTIAUX CENTRE VAR	350,00	
ASSOCIATION DES VILLES FRANCAISES	450,00	
CLUB ATHLETIC CANNETOIS CAC	26 000,00	
CLUB DE LA GAITE	900,00	
CLUB TOUS EN SCENE	500,00	
COEUR DU VAR HANDBALL	500,00	
COMITE D'ANIMATION DU CANNET CACM	48 000,00	
DEBOUT LES MAURES	500,00	
DELEG DEPART. EDUC. NATIONALE	200,00	
FNACA	400,00	
G UNE ECOLE	500,00	
INTEGRALE BOULISTE CANNETOISE	1 200,00	
JEUNES AGRICULTEURS VIDAUBAN	300,00	
JUDO CLUB CENTRE VAR	2 200,00	
L'ART SEMEUR	300,00	
LA REVANCHE DE L'ÂNE	200,00	
LE SOUVENIR Français	200,00	
LES PINCEAUX DU CANNET	300,00	
LES RANDONNEURS CANNETOIS	500,00	
LES TELEDECLARANTS CANNETOIS	124,00	
MOUVEMENT DANSE	300,00	
PREVENTION ROUTIERE	400,00	
RAQUETTE CLUB CANNETOIS	4 000,00	
RUGBY CENTRE VAR	5 000,00	
SOCIETE DE CHASSE	1 700,00	
SOLIDARITE PAYSANS	350,00	
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES	500,00	
TAI CHI CHUAN	300,00	
UNSS ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE DU LUC	400,00	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

Prestations en nature

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
VAR ALPINE CLUB	600,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		32,00	0,00	32,00	16,00	1,00	17,00
Adjoint Administratif territorial		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		84,00	1,00	85,00	35,80	0,00	35,80
Adjoint technique territorial	C	27,00	1,00	28,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	21,00	0,00	21,00	5,00	0,00	5,00
Agent de Maitrise	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		9,00	0,00	9,00	4,50	0,00	4,50
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	5,00	0,00	5,00	2,50	0,00	2,50
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	2,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint territorial d'animation	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier Chef Principal	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		151,00	3,00	154,00	73,30	1,00	74,30

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - CFU - 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail présente sur l'année.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VOLLE 83340 LE CANNET DES MAURES (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/08/1987 - CANAL DU MOULIN- N/0254577-VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERCI	0,00
01/05/1992 - PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	161 914,45
24/02/2010 - n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	40 905,03
22/10/2010 - N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	697 948,79
22/10/2010 - N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	237 648,07
22/10/2010 - N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	119 794,65
01/10/2013 - 5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERCI	487 284,01
01/10/2013 - N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERCI	299 276,51
01/10/2013 - N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERCI	151 758,09
01/10/2013 - N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERCI	93 344,53
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****B11.1****B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,48
627	Services bancaires et assimilés	0,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,48
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****B11.2****B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	462 724,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-22 996,78
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	439 727,47

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 099 705,71
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	439 727,47
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 539 433,18

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	146 470,22	145 914,70	807 321,49	953 236,19
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 262 514,26	578 076,26	107 466,51	685 542,77
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 116 044,04	432 161,56	-699 854,98	-267 693,42
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	462 724,25			462 724,25
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 099 705,71	1 099 707,40		1 099 707,40
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 562 429,96			1 562 431,65
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 294 738,23

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		146 470,22	145 914,70
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		134 000,00	133 444,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	134 000,00	133 444,48
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 470,22	12 470,22
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 470,22	12 470,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 262 514,26	III 578 076,26
Ressources propres externes de l'année (a)		390 000,00	319 576,13
10222	FCTVA	290 000,00	290 000,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	100 000,00	29 576,13
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		872 514,26	258 500,13
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 000,00	10 674,23
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 000,00	1 353,77
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 000,00	628,98
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	38 370,85
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	22 932,28
281321	Immeubles de rapport	45 000,00	42 265,82
281538	Autres réseaux	0,00	1 357,12
281561	Matériel roulant	0,00	8 249,15
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	1 902,76
281572	Matériel technique scolaire	10 000,00	5 738,05
2815731	Matériel roulant	21 000,00	24 406,52
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	4 645,50

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	26 000,00	17 547,84
28161	Biens historiques et culturels immo.	2 000,00	3 900,35
28181	Installations générales, aménagt divers	18 000,00	20 135,63
281828	Autres matériels de transport	40 000,00	6 448,82
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	1 028,29
281838	Autre matériel informatique	35 000,00	18 876,87
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00	1 728,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	12 944,76
28185	Matériel de téléphonie	3 000,00	548,10
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00	12 816,42
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	332 514,26	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
	PROJET AGORA AMENAGEMENT CENTRE-VILLE		0,00	755 000,00	1 075 000,00	755 000,00	0,00	1 830 000,00	105 922,08	1 724 077,92
TOTAL			0,00	755 000,00	1 075 000,00	755 000,00	0,00	1 830 000,00	105 922,08	1 724 077,92

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	16,28

IV – ÉTATS ANNEXÉS		Publié le	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE	

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	698,50	0,00	0,00	0,00	0,00	698,50
A110	Autres immobilisations incorporelles	66 236,61	18 468,23	3 600,00	0,00	34 351,32	9 817,06
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	272 667,95	0,00	272 667,95	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	488 800,78	0,00	96 030,48	0,00	392 770,30	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	643 889,35	104 724,48	19 759,54	0,00	67 333,13	452 072,20
A135	Réseaux divers	18 034,39	0,00	17 567,01	0,00	467,38	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	55 910,23	0,00	0,00	0,00	55 119,43	790,80
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	188 534,68	0,00	4 330,40	0,00	25 877,81	158 326,47
A155	Immobilisations corporelles en cours	64 495,20	0,00	26 044,04	0,00	38 451,16	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 799 267,69	123 192,71	439 999,42	0,00	614 370,53	621 705,03

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	698,50	0,00	0,00	0,00	698,50
A110	Autres immobilisations incorporelles	66 236,61	18 468,23	0,00	37 951,32	9 817,06
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	272 667,95	0,00	3 420,00	29 242,95	240 005,00
A125	Constructions	488 800,78	96 030,48	0,00	392 770,30	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	643 889,35	108 823,68	0,00	74 158,73	460 906,94
A135	Réseaux divers	18 034,39	17 567,01	0,00	467,38	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	55 910,23	0,00	0,00	55 119,43	790,80
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	188 534,68	0,00	4 330,40	25 877,81	158 326,47
A155	Immobilisations corporelles en cours	64 495,20	4 583,62	0,00	59 911,58	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 799 267,69	245 473,02	7 750,40	675 499,50	870 544,77

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	698,50	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	66 236,61	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	272 667,95	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	488 800,78	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	643 889,35	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	18 034,39	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	55 910,23	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	188 534,68	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	64 495,20	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 799 267,69	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	698,50	0,00	0,00	0,00	698,50
A110	Autres immobilisations incorporelles	66 236,61	22 068,23	0,00	34 351,32	9 817,06
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	272 667,95	269 247,95	0,00	3 420,00	0,00
A125	Constructions	488 800,78	0,00	0,00	488 800,78	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	643 889,35	105 430,08	0,00	80 267,07	458 192,20
A135	Réseaux divers	18 034,39	0,00	0,00	18 034,39	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	55 910,23	0,00	0,00	55 119,43	790,80
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	188 534,68	0,00	0,00	30 208,21	158 326,47
A155	Immobilisations corporelles en cours	64 495,20	0,00	0,00	43 034,78	21 460,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 799 267,69	396 746,26	0,00	753 235,98	649 285,45

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 441,38	0,00	0,00	0,00	1 441,38	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	166 130,38	0,00	35 074,79	0,00	121 118,13	9 937,46
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	90 873,83	0,00	7 127,26	0,00	16 568,02	67 178,55
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	23 023,61	0,00	21 014,97	0,00	1 480,64	528,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	66 160,63	5 513,23	44 763,12	0,00	15 884,28	0,00
6	Action économique	188 869,97	0,00	22 606,34	0,00	166 263,63	0,00
7	Environnement	265 113,17	12 955,00	240 005,00	0,00	11 809,97	343,20
8	Transports	552 679,46	0,00	43 334,36	0,00	57 272,90	452 072,20
TOTAL		1 354 292,43	18 468,23	413 925,84	0,00	391 838,95	530 059,41

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 441,38	0,00	0,00	1 441,38	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	166 130,38	30 744,39	4 330,40	121 118,13	9 937,46
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90 873,83	2 924,04	0,00	20 771,24	67 178,55
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	23 023,61	19 213,63	0,00	3 281,98	528,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	66 160,63	23 437,96	0,00	42 722,67	0,00
6	Action économique	188 869,97	22 606,34	0,00	166 263,63	0,00
7	Environnement	265 113,17	12 955,00	0,00	11 809,97	240 348,20
8	Transports	552 679,46	3 499,20	3 420,00	84 853,32	460 906,94
TOTAL		1 354 292,43	115 380,56	7 750,40	452 262,32	778 899,15

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 441,38	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	166 130,38	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90 873,83	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	23 023,61	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	66 160,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	188 869,97	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	265 113,17	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	552 679,46	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 354 292,43	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 441,38	0,00	0,00	1 441,38	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	166 130,38	0,00	0,00	156 192,92	9 937,46
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90 873,83	4 203,22	0,00	19 492,06	67 178,55
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	23 023,61	1 801,34	0,00	20 694,27	528,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	66 160,63	32 351,62	0,00	33 809,01	0,00
6	Action économique	188 869,97	0,00	0,00	188 869,97	0,00
7	Environnement	265 113,17	252 960,00	0,00	11 809,97	343,20
8	Transports	552 679,46	0,00	0,00	73 026,84	479 652,62
TOTAL		1 354 292,43	291 316,18	0,00	505 336,42	557 639,83

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE	LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE	01/12/2021	24/11/2021	LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 390,02
60632	Fournitures de petit équipement	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 390,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		2 390,02
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		2 390,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

V

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_67-DE

A

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 11/03/2026

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
M Luc TIXIER	du 01/01/2025 au 11/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

FAGARD Juliette (1018750319-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normaleA DDFiP DU VAR, le 12/03/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
TIXIER Luc (1013479655-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorieA DRAGUIGNAN, le 13/03/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe de l'eau potable [2026/fin/68]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

Sous la Présidence de M. André DEL PIA, Premier Adjoint, Madame Christine MORETTI, Adjointe aux Finances, donne lecture des comptes de l'exercice 2025.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

L'assemblée délibérante doit délibérer sur le compte financier unique 2025 issu des comptes du Maire et du Comptable public.

Le CFU est un document comptable qui se présente en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat
IV) États annexés	Des précisions sont apportées sur des questions budgétaires (Equilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements donnés...).

L'exécution du budget 2025 figurant dans le CFU, retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2025.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2025 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2026.

Les résultats 2025 du budget annexe de l'eau potable s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	912 317,60	232 992,59
Recettes	833 123,04	323 753,22
Résultat de l'exercice 2025 (hors reprises résultats 2024)	- 79 194,56	+ 90 760,63
Reprises résultats 2024	+80 737,18	+ 311 620,14
Résultat 2025	+ 1 542,62	+ 402 380,77
Restes à réaliser Dépenses		69 000,00
Restes à réaliser Recettes		0.00
Résultat d'investissement 2025 avec reports		+ 333 380,77
Résultat 2025 cumulé avec reports	+ 334 923.39	

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire, quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU C. MORETTI EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'eau potable.

Annexe : CFU 2025 – budget eau potable

Pour	24
Contre	
Abstention	3

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures



Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Téléréours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Eau (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Le Cannet des Maures (M57)



Numéro SIRET : 21830031700052

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Service de l'eau - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	Sans Objet
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	8
F - Compte de résultat synthétique	9

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	10
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	11
A1.2 - Recettes d'exploitation	12
A2.1 - Dépenses d'investissement	13
A2.2 - Recettes d'investissement	14

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	15
B2 - Recettes d'exploitation	18
C1 - Dépenses d'investissement	20
C2 - Recettes d'investissement	22
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

III - États financiers

A - Bilan	25
B - Compte de résultat	30

III - Etats financiers

C - Balance des comptes	33
-------------------------	----

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	44
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	52
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	53
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	55
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B6.1 - Etat des emprunts garantis	56
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.4 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9.1 - Etat du personnel	58
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	63
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	64
C2.1 - Situation des autorisations de programme	65
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	66

IV - Annexes

C. États annexés budgétaires

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

IV - États annexés

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	74

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	75
--------------------------	----

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	557 059,81	920 135,82	1 477 195,63
	Recettes réalisées (1)	B	323 753,22	833 123,04	1 156 876,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	868 679,95	1 000 873,00	1 869 552,95
	Dépenses réalisées (1)	E	232 992,59	912 317,60	1 145 310,19
	Restes à réaliser	F	69 000,00	0,00	69 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	90 760,63	-79 194,56	11 566,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	311 620,14	80 737,18	392 357,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	402 380,77	1 542,62	403 923,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-69 000,00	0,00	-69 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	333 380,77	1 542,62	334 923,39

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Résultat de clôture de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EAU - LE CANNET-DES-MAURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	311 620,14	0,00	90 760,63	0,00	402 380,77
Fonctionnement	80 737,18	0,00	-79 194,56	0,00	1 542,62
Sous-Total	392 357,32	0,00	11 566,07	0,00	403 923,39
TOTAL III	392 357,32	0,00	11 566,07	0,00	403 923,39
TOTAL I + II + III	392 357,32	0,00	11 566,07	0,00	403 923,39

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 69 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	29 000,00
21561	Service de distribution d'eau	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	151,85	Dotations	444,79
Terrains	9,15	Fonds globalisés	161,37
Constructions	71,29	Réserves	1 232,94
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 440,10	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	80,74
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-79,19
Autres immobilisations corporelles	20,88	Subventions transférables	437,53
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 541,42	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	420,01	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	266,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 113,28	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	2 544,71
Créances	739,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	977,39
Disponibilités	0,29	Fournisseurs (2)	79,07
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	252,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT	740,19	Total des dettes à court terme	331,49
Comptes de régularisation	0,18	TOTAL DETTES	1 308,87
		Comptes de régularisation	0,08
TOTAL ACTIF	3 853,66	TOTAL PASSIF	3 853,66

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	0,00	0,00
Produits des services	621,86	665,76
Autres produits	2,18	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	624,04	665,76
Traitements, salaires, charges sociales	0,00	0,00
Achats et charges externes	376,68	362,29
Participations et interventions	154,50	185,01
Dotations aux amortissements et provisions	159,60	148,17
Autres charges	4,32	2,27
Charges courantes non financières	695,09	697,74
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-71,05	-31,98
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	29,96	6,69
RESULTAT COURANT FINANCIER	-29,96	-6,69
RESULTAT COURANT	-101,02	-38,67
Produits exceptionnels	23,09	33,69
Charges exceptionnelles	1,26	0,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21,82	33,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	-79,19	-5,28

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Publié le

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	205 900,00	105 205,64	75 955,12	181 160,76	87,98	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	240 000,00	199 834,44	0,00	199 834,44	83,26	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	100,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	165 000,00	154 497,10	0,00	154 497,10	93,63	0,00
Total des dépenses de gestion courante		796 900,00	645 537,18	75 955,12	721 492,30	90,54	0,00
Chapitre 66	Charges financières	35 552,84	25 074,83	4 889,35	29 964,18	84,28	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 359,35	1 264,40	0,00	1 264,40	23,59	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		839 812,19	673 876,41	80 844,47	754 720,88	89,87	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	161 060,81	157 596,72	0,00	157 596,72	97,85	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		161 060,81	157 596,72	0,00	157 596,72	97,85	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 000 873,00	831 473,13	80 844,47	912 317,60	91,15	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 000 873,00	831 473,13	80 844,47	912 317,60		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	897 048,59	368 788,22	439 066,89	807 855,11	90,06	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		897 048,59	370 968,92	439 066,89	810 035,81	90,30	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		897 048,59	370 968,92	439 066,89	810 035,81	90,30	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	23 087,23	23 087,23	0,00	23 087,23	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		23 087,23	23 087,23	0,00	23 087,23	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		920 135,82	394 056,15	439 066,89	833 123,04	90,54	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		80 737,18					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 000 873,00	394 056,15	439 066,89	833 123,04		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	620 592,72	145 348,86	23,42	69 000,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		620 592,72	145 348,86	23,42	69 000,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	25 000,00	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		25 000,00	25 000,00	100,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		645 592,72	170 348,86	26,39	69 000,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	23 087,23	23 087,23	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00	39 556,50	19,78	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		223 087,23	62 643,73	28,08	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		868 679,95	232 992,59	26,82	69 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		868 679,95	232 992,59		69 000,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	195 999,00	126 600,00	64,59	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		195 999,00	126 600,00	64,59	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	161 060,81	157 596,72	97,85	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00	39 556,50	19,78	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		361 060,81	197 153,22	54,60	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		557 059,81	323 753,22	58,12	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		311 620,14			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		868 679,95	323 753,22		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'exploitation - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
605	Achats d'eau	0,00	124 910,69	19 000,00	105 910,69	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	0,00	12 890,43	1 532,85	11 357,58	0,00
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	34 043,85	1 517,79	32 526,06	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	705,33	450,00	255,33	0,00
6066	Carburants	0,00	2 736,18	280,07	2 456,11	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	1 462,73	775,93	686,80	0,00
61523	Reseaux	0,00	11 563,06	0,00	11 563,06	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	1 602,59	0,00	1 602,59	0,00
6156	Maintenance	0,00	2 511,73	2 511,73	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	1 529,38	0,00	1 529,38	0,00
618	Divers	0,00	1 955,00	1 955,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	2 496,95	0,00	2 496,95	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 615,25	241,20	3 374,05	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	115,65	0,00	115,65	0,00
6358	Autres droits	0,00	276,00	0,00	276,00	0,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	205 900,00	209 425,33	28 264,57	181 160,76	24 739,24
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	199 834,44	0,00	199 834,44	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	240 000,00	199 834,44	0,00	199 834,44	40 165,56
701249	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00	0,00
706129	Reversement aux agences de l'eau -redevance pour la modernisation des reseaux de collecte	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	5 361,42	112,62	5 248,80	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6542	Créances éteintes	0,00	1 545,51	0,00	1 545,51	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	147 702,79	0,00	147 702,79	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	165 000,00	154 609,72	112,62	154 497,10	10 502,90
Total des dépenses de gestion courante		796 900,00	749 869,49	28 377,19	721 492,30	75 407,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	28 411,34	0,00	28 411,34	0,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	0,00	4 889,35	3 336,51	1 552,84	0,00
total chapitre 66	Charges financières	35 552,84	33 300,69	3 336,51	29 964,18	5 588,66
673	Titres annulés exercices antérieurs	0,00	1 264,40	0,00	1 264,40	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 359,35	1 264,40	0,00	1 264,40	4 094,95
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		839 812,19	786 434,58	31 713,70	754 720,88	85 091,31
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	157 596,72	0,00	157 596,72	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	161 060,81	157 596,72	0,00	157 596,72	3 464,09
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		161 060,81	157 596,72	0,00	157 596,72	3 464,09
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 000 873,00	944 031,30	31 713,70	912 317,60	88 555,40
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 000 873,00	944 031,30	31 713,70	912 317,60	88 555,40

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	0,00	950 308,74	332 200,93	618 107,81	0,00
701261	Redevance sur la consommation deau potable	0,00	142 004,48	1 971,71	140 032,77	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	63 937,54	36 102,60	27 834,94	0,00
704	Travaux	0,00	21 029,72	0,00	21 029,72	0,00
7068	Autres prestations de service	0,00	4 849,87	4 000,00	849,87	0,00
70878	par des tiers	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	897 048,59	1 198 130,35	390 275,24	807 855,11	89 193,48
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70	-2 180,70
Total des recettes de gestion courante		897 048,59	1 200 311,05	390 275,24	810 035,81	87 012,78
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		897 048,59	1 200 311,05	390 275,24	810 035,81	87 012,78
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	23 087,23	0,00	23 087,23	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 087,23	23 087,23	0,00	23 087,23	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		23 087,23	23 087,23	0,00	23 087,23	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		920 135,82	1 223 398,28	390 275,24	833 123,04	87 012,78
002 Résultat d'exploitation reporté		80 737,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'exploitation		1 000 873,00	1 223 398,28	390 275,24	833 123,04	167 749,96

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	1 420,00	0,00	1 420,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	107 641,80	0,00	107 641,80	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	34 612,56	0,00	34 612,56	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 674,50	0,00	1 674,50	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	620 592,72	145 348,86	0,00	145 348,86	475 243,86
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		620 592,72	145 348,86	0,00	145 348,86	475 243,86
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		645 592,72	170 348,86	0,00	170 348,86	475 243,86
139111	Agence de l'eau	0,00	886,67	0,00	886,67	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	0,00	1 424,00	0,00	1 424,00	0,00
139188	des tiers	0,00	20 776,56	0,00	20 776,56	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 087,23	23 087,23	0,00	23 087,23	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	39 556,50	0,00	39 556,50	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	200 000,00	39 556,50	0,00	39 556,50	160 443,50
Total des dépenses d'ordre en investissement		223 087,23	62 643,73	0,00	62 643,73	160 443,50
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		868 679,95	232 992,59	0,00	232 992,59	635 687,36
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		868 679,95	232 992,59	0,00	232 992,59	635 687,36

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau	0,00	26 600,00	0,00	26 600,00	0,00
1313	Département	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	195 999,00	126 600,00	0,00	126 600,00	69 399,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		195 999,00	126 600,00	0,00	126 600,00	69 399,00
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Amortissements frais d'études	0,00	821,87	0,00	821,87	0,00
28131	Bâtiments	0,00	2 884,00	0,00	2 884,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	101 662,40	0,00	101 662,40	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	1 255,41	0,00	1 255,41	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	46 127,26	0,00	46 127,26	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	4 341,78	0,00	4 341,78	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	504,00	0,00	504,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 060,81	157 596,72	0,00	157 596,72	3 464,09

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études	0,00	39 556,50	0,00	39 556,50	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	200 000,00	39 556,50	0,00	39 556,50	160 443,50
Total des recettes d'ordre en investissement		361 060,81	197 153,22	0,00	197 153,22	163 907,59
Total des recettes d'investissement de l'exercice		557 059,81	323 753,22	0,00	323 753,22	233 306,59
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		311 620,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		868 679,95	323 753,22	0,00	323 753,22	544 926,73

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A**

Cet état ne contient pas d'information.

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de R et D	207 894,33	56 041,87	151 852,46	192 230,83
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 450,15	4 450,15	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	9 146,94	0,00	9 146,94	9 146,94
Constructions	160 428,81	89 138,31	71 290,50	72 754,50
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	5 241 007,32	2 800 908,36	2 440 098,96	2 400 452,25
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	123 586,46	102 704,89	20 881,57	24 052,85
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	6 880,92
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées à des participations	420 013,72	0,00	420 013,72	420 013,72
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	6 166 527,73	3 053 243,58	3 113 284,15	3 125 532,01
ACTIF CIRCULANT	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Clients et comptes rattachés	521 589,80	2 000,00	519 589,80	502 928,30
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	220 317,40	0,00	220 317,40	217 837,38
Créances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur l'état et les collectivités publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers (créances)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	285,81	0,00	285,81	-175,40
Avances de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	742 193,01	2 000,00	740 193,01	720 590,28
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à classer et à régulariser	182,48	0,00	182,48	180,72
Écarts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	182,48	0,00	182,48	180,72
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6 908 903,22	3 055 243,58	3 853 659,64	3 846 303,01

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	0,00	0,00
Fonds internes	0,00	0,00
Dotations	444 794,89	444 794,89
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	0,00	0,00
Affectation (par la collectivité de rattachement)	266 526,11	266 526,11
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	1 232 943,22	1 232 943,22
Report à nouveau (1)	80 737,18	86 021,96
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-79 194,56	-5 284,78
Subventions d'investissement	437 528,31	334 015,54
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	0,00	0,00
Fonds globalisés	161 372,39	161 372,39
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	2 544 707,54	2 520 389,33
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	977 389,35	1 000 836,51
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00
Dettes d'exploitation	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	77 961,53	27 103,32
Dettes fiscales et sociales	1 107,23	0,00
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	0,00	0,00
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	4 040,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	248 376,74	281 546,85
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III	1 308 874,85	1 309 486,68
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00
Recettes à classer ou à régulariser	77,25	16 427,00
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	77,25	16 427,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 853 659,64	3 846 303,01

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00
<i>Prestations de services</i>	<i>-51 150,13</i>	<i>19 262,26</i>
<i>Divers</i>	<i>673 005,24</i>	<i>646 498,71</i>
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	2 180,70	0,00
TOTAL I	624 035,81	665 760,97
CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	376 679,20	362 293,65
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
<i>Sur rémunérations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>4 316,00</i>	<i>2 272,10</i>
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<i>157 596,72</i>	<i>148 165,14</i>
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00
Autres charges	154 497,10	185 006,53
TOTAL II	695 089,02	697 737,42
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-71 053,21	-31 976,45
PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	29 964,18	6 694,00
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	29 964,18	6 694,00
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-29 964,18	-6 694,00
A + B - RÉSULTAT COURANT	-101 017,39	-38 670,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	0,00	10 600,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	23 087,23	23 087,23

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	23 087,23	33 687,23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	0,00	0,00
Autres opérations	1 264,40	301,56
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	1 264,40	301,56
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	21 822,83	33 385,67
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	647 123,04	699 448,20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	726 317,60	704 732,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-79 194,56	-5 284,78

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS									
Balance des comptes									

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation	0,00	444 794,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 794,89	0,00	444 794,89
10222	FCTVA	0,00	161 372,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 372,39	0,00	161 372,39
	Sous Total compte 1022	0,00	161 372,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 372,39	0,00	161 372,39
	Sous Total compte 102	0,00	606 167,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 167,28	0,00	606 167,28
1068	Autres réserves	0,00	1 232 943,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232 943,22	0,00	1 232 943,22
	Sous Total compte 106	0,00	1 232 943,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232 943,22	0,00	1 232 943,22
	Sous Total compte 10	0,00	1 839 110,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 839 110,50	0,00	1 839 110,50
110	Report à nouveau solde créditeur	0,00	86 021,96	5 284,78	0,00	0,00	0,00	5 284,78	86 021,96	0,00	80 737,18
	Sous Total compte 11	0,00	86 021,96	5 284,78	0,00	0,00	0,00	5 284,78	86 021,96	0,00	80 737,18
12	Résultat exercice bénéf ou perte	5 284,78	0,00	0,00	5 284,78	0,00	0,00	5 284,78	5 284,78	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	5 284,78	0,00	0,00	5 284,78	0,00	0,00	5 284,78	5 284,78	0,00	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00	88 192,28	0,00	0,00	0,00	26 600,00	0,00	114 792,28	0,00	114 792,28
	Sous Total compte 1311	0,00	88 192,28	0,00	0,00	0,00	26 600,00	0,00	114 792,28	0,00	114 792,28
1312	Région	0,00	42 739,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 739,08	0,00	42 739,08
1313	Dépt	0,00	83 838,00	83 838,00	0,00	0,00	100 000,00	83 838,00	183 838,00	0,00	100 000,00
13188	des tiers	0,00	657 001,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 001,23	0,00	657 001,23
	Sous Total compte 1318	0,00	657 001,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 001,23	0,00	657 001,23
	Sous Total compte 131	0,00	871 770,59	83 838,00	0,00	0,00	126 600,00	83 838,00	998 370,59	0,00	914 532,59
139111	Agence de l'eau	62 478,95	0,00	0,00	0,00	886,67	0,00	63 365,62	0,00	63 365,62	0,00
	Sous Total compte 13911	62 478,95	0,00	0,00	0,00	886,67	0,00	63 365,62	0,00	63 365,62	0,00
13912	Subv équipt transf - Région	29 905,90	0,00	0,00	0,00	1 424,00	0,00	31 329,90	0,00	31 329,90	0,00
13913	Subv équipt transf - Dépt	83 838,00	0,00	0,00	83 838,00	0,00	0,00	83 838,00	83 838,00	0,00	0,00
139188	des tiers	361 532,20	0,00	0,00	0,00	20 776,56	0,00	382 308,76	0,00	382 308,76	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 13918	361 532,20	0,00	0,00	0,00	20 776,56	0,00	382 308,76	0,00	382 308,76	0,00
	Sous Total compte 1391	537 755,05	0,00	0,00	83 838,00	23 087,23	0,00	560 842,28	83 838,00	477 004,28	0,00
	Sous Total compte 139	537 755,05	0,00	0,00	83 838,00	23 087,23	0,00	560 842,28	83 838,00	477 004,28	0,00
	Sous Total compte 13	537 755,05	871 770,59	83 838,00	83 838,00	23 087,23	126 600,00	644 680,28	1 082 208,59	0,00	437 528,31
1641	Emprunts en euros	0,00	997 500,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	997 500,00	0,00	972 500,00
	Sous Total compte 164	0,00	997 500,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	997 500,00	0,00	972 500,00
16884	Int sur empts étab crédit	0,00	3 336,51	3 336,51	4 889,35	0,00	0,00	3 336,51	8 225,86	0,00	4 889,35
	Sous Total compte 1688	0,00	3 336,51	3 336,51	4 889,35	0,00	0,00	3 336,51	8 225,86	0,00	4 889,35
	Sous Total compte 168	0,00	3 336,51	3 336,51	4 889,35	0,00	0,00	3 336,51	8 225,86	0,00	4 889,35
	Sous Total compte 16	0,00	1 000 836,51	3 336,51	4 889,35	25 000,00	0,00	28 336,51	1 005 725,86	0,00	977 389,35
181	Cpte liaison : affectation	0,00	266 526,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 526,11	0,00	266 526,11
	Sous Total compte 18	0,00	266 526,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 526,11	0,00	266 526,11
	Total classe 1	543 039,83	4 064 265,67	92 459,29	94 012,13	48 087,23	126 600,00	683 586,35	4 284 877,80	477 004,28	4 078 295,73
2031	Frais d'études	247 450,83	0,00	0,00	0,00	0,00	39 556,50	247 450,83	39 556,50	207 894,33	0,00
	Sous Total compte 203	247 450,83	0,00	0,00	0,00	0,00	39 556,50	247 450,83	39 556,50	207 894,33	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	4 450,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,15	0,00	4 450,15	0,00
	Sous Total compte 205	4 450,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,15	0,00	4 450,15	0,00
	Sous Total compte 20	251 900,98	0,00	0,00	0,00	0,00	39 556,50	251 900,98	39 556,50	212 344,48	0,00
2115	Terrains bâtis	9 146,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 146,94	0,00	9 146,94	0,00
	Sous Total compte 211	9 146,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 146,94	0,00	9 146,94	0,00
21311	Batiments exploitation	159 008,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 008,81	0,00	159 008,81	0,00
	Sous Total compte 2131	159 008,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 008,81	0,00	159 008,81	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 420,00	0,00	1 420,00	0,00	1 420,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 213	159 008,81	0,00	0,00	0,00	1 420,00	0,00	160 428,81	0,00	160 428,81	0,00
21531	Réseaux adduction eau	4 342 798,53	0,00	6 880,92	0,00	147 198,30	0,00	4 496 877,75	0,00	4 496 877,75	0,00
	Sous Total compte 2153	4 342 798,53	0,00	6 880,92	0,00	147 198,30	0,00	4 496 877,75	0,00	4 496 877,75	0,00
2154	Mat indust	23 933,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 933,97	0,00	23 933,97	0,00
21561	Serv distribution eau	685 583,04	0,00	0,00	0,00	34 612,56	0,00	720 195,60	0,00	720 195,60	0,00
	Sous Total compte 2156	685 583,04	0,00	0,00	0,00	34 612,56	0,00	720 195,60	0,00	720 195,60	0,00
	Sous Total compte 215	5 052 315,54	0,00	6 880,92	0,00	181 810,86	0,00	5 241 007,32	0,00	5 241 007,32	0,00
2182	Mat de transport	102 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 671,00	0,00	102 671,00	0,00
2183	Mat bureau mat informatique	19 091,06	0,00	0,00	0,00	1 674,50	0,00	20 765,56	0,00	20 765,56	0,00
2188	Autres	149,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,90	0,00	149,90	0,00
	Sous Total compte 218	121 911,96	0,00	0,00	0,00	1 674,50	0,00	123 586,46	0,00	123 586,46	0,00
	Sous Total compte 21	5 342 383,25	0,00	6 880,92	0,00	184 905,36	0,00	5 534 169,53	0,00	5 534 169,53	0,00
2315	Instal mat outil techn	6 880,92	0,00	0,00	6 880,92	0,00	0,00	6 880,92	6 880,92	0,00	0,00
	Sous Total compte 231	6 880,92	0,00	0,00	6 880,92	0,00	0,00	6 880,92	6 880,92	0,00	0,00
	Sous Total compte 23	6 880,92	0,00	0,00	6 880,92	0,00	0,00	6 880,92	6 880,92	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	420 013,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 013,72	0,00	420 013,72	0,00
	Sous Total compte 26	420 013,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 013,72	0,00	420 013,72	0,00
28031	Amort frais études	0,00	55 220,00	0,00	0,00	0,00	821,87	0,00	56 041,87	0,00	56 041,87
	Sous Total compte 2803	0,00	55 220,00	0,00	0,00	0,00	821,87	0,00	56 041,87	0,00	56 041,87
2805	Concessions, brevets, licences, marques,	0,00	4 450,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,15	0,00	4 450,15
	Sous Total compte 280	0,00	59 670,15	0,00	0,00	0,00	821,87	0,00	60 492,02	0,00	60 492,02
28131	Bâtiments	0,00	86 254,31	0,00	0,00	0,00	2 884,00	0,00	89 138,31	0,00	89 138,31
	Sous Total compte 2813	0,00	86 254,31	0,00	0,00	0,00	2 884,00	0,00	89 138,31	0,00	89 138,31

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	2 176 473,53	0,00	0,00	0,00	101 662,40	0,00	2 278 135,93	0,00	2 278 135,93
28154	Mat indust	0,00	18 912,38	0,00	0,00	0,00	1 255,41	0,00	20 167,79	0,00	20 167,79
28156	Mat spécif exploit	0,00	456 477,38	0,00	0,00	0,00	46 127,26	0,00	502 604,64	0,00	502 604,64
	Sous Total compte 2815	0,00	2 651 863,29	0,00	0,00	0,00	149 045,07	0,00	2 800 908,36	0,00	2 800 908,36
28182	Mat de transport	0,00	83 461,91	0,00	0,00	0,00	4 341,78	0,00	87 803,69	0,00	87 803,69
28183	Mat bureau mat informatique	0,00	14 247,30	0,00	0,00	0,00	504,00	0,00	14 751,30	0,00	14 751,30
28188	Amort autres	0,00	149,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,90	0,00	149,90
	Sous Total compte 2818	0,00	97 859,11	0,00	0,00	0,00	4 845,78	0,00	102 704,89	0,00	102 704,89
	Sous Total compte 281	0,00	2 835 976,71	0,00	0,00	0,00	156 774,85	0,00	2 992 751,56	0,00	2 992 751,56
	Sous Total compte 28	0,00	2 895 646,86	0,00	0,00	0,00	157 596,72	0,00	3 053 243,58	0,00	3 053 243,58
	Total classe 2	6 021 178,87	2 895 646,86	6 880,92	6 880,92	184 905,36	197 153,22	6 212 965,15	3 099 681,00	6 166 527,73	3 053 243,58
4011	Fournisseurs	0,00	72,33	137 375,07	139 309,15	0,00	0,00	137 375,07	139 381,48	0,00	2 006,41
	Sous Total compte 401	0,00	72,33	137 375,07	139 309,15	0,00	0,00	137 375,07	139 381,48	0,00	2 006,41
4041	Fournis immob	0,00	0,00	256 220,86	256 220,86	0,00	0,00	256 220,86	256 220,86	0,00	0,00
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	81 920,24	81 920,24	0,00	0,00	81 920,24	81 920,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	0,00	81 920,24	81 920,24	0,00	0,00	81 920,24	81 920,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	338 141,10	338 141,10	0,00	0,00	338 141,10	338 141,10	0,00	0,00
408	Fournis factures non parvenues	0,00	27 030,99	27 030,99	75 955,12	0,00	0,00	27 030,99	102 986,11	0,00	75 955,12
	Sous Total compte 40	0,00	27 103,32	502 547,16	553 405,37	0,00	0,00	502 547,16	580 508,69	0,00	77 961,53
411	Clients	77 408,68	0,00	48 301,85	94 287,22	0,00	0,00	125 710,53	94 287,22	31 423,31	0,00
4121	Clients - Redevance pour pollution d'ori	5 410,43	0,00	0,00	4 675,23	0,00	0,00	5 410,43	4 675,23	735,20	0,00
4122	Clients - Redevance pour modernisation d	2 666,13	0,00	0,00	2 272,07	0,00	0,00	2 666,13	2 272,07	394,06	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4124	Clients Redevance sur la consommation	0,00	0,00	5 881,23	332,20	0,00	0,00	5 881,23	332,20	5 549,03	0,00
	Sous Total compte 412	8 076,56	0,00	5 881,23	7 279,50	0,00	0,00	13 957,79	7 279,50	6 678,29	0,00
4161	Créances douteuses	36 443,06	0,00	40 334,79	32 356,54	0,00	0,00	76 777,85	32 356,54	44 421,31	0,00
	Sous Total compte 416	36 443,06	0,00	40 334,79	32 356,54	0,00	0,00	76 777,85	32 356,54	44 421,31	0,00
418	Clients - produits non encore facturés	381 000,00	0,00	439 066,89	381 000,00	0,00	0,00	820 066,89	381 000,00	439 066,89	0,00
	Sous Total compte 41	502 928,30	0,00	533 584,76	514 923,26	0,00	0,00	1 036 513,06	514 923,26	521 589,80	0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses	0,00	0,00	199 834,44	199 834,44	0,00	0,00	199 834,44	199 834,44	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	0,00	199 834,44	199 834,44	0,00	0,00	199 834,44	199 834,44	0,00	0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	0,00	0,00	29 675,83	29 675,83	0,00	0,00	29 675,83	29 675,83	0,00	0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	0,98	0,00	15 486,26	15 487,24	0,00	0,00	15 487,24	15 487,24	0,00	0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	202 642,00	0,00	821 811,00	819 330,00	0,00	0,00	1 024 453,00	819 330,00	205 123,00	0,00
	Sous Total compte 4456	202 642,98	0,00	866 973,09	864 493,07	0,00	0,00	1 069 616,07	864 493,07	205 123,00	0,00
44571	Etat - TVA collectée	0,00	0,00	42 944,93	44 052,16	0,00	0,00	42 944,93	44 052,16	0,00	1 107,23
	Sous Total compte 4457	0,00	0,00	42 944,93	44 052,16	0,00	0,00	42 944,93	44 052,16	0,00	1 107,23
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	1 180,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 180,81	0,00	1 180,81	0,00
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente	14 013,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 013,59	0,00	14 013,59	0,00
	Sous Total compte 44588	14 013,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 013,59	0,00	14 013,59	0,00
	Sous Total compte 4458	15 194,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 194,40	0,00	15 194,40	0,00
	Sous Total compte 445	217 837,38	0,00	909 918,02	908 545,23	0,00	0,00	1 127 755,40	908 545,23	219 210,17	0,00
446	Agences de l'eau	0,00	0,00	186 000,00	190 040,00	0,00	0,00	186 000,00	190 040,00	0,00	4 040,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés	0,00	0,00	276,00	276,00	0,00	0,00	276,00	276,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 44	217 837,38	0,00	1 296 028,46	1 298 695,67	0,00	0,00	1 513 865,84	1 298 695,67	215 170,17	0,00
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	0,00	281 546,85	1 093 306,97	1 060 136,86	0,00	0,00	1 093 306,97	1 341 683,71	0,00	248 376,74
	Sous Total compte 451	0,00	281 546,85	1 093 306,97	1 060 136,86	0,00	0,00	1 093 306,97	1 341 683,71	0,00	248 376,74
	Sous Total compte 45	0,00	281 546,85	1 093 306,97	1 060 136,86	0,00	0,00	1 093 306,97	1 341 683,71	0,00	248 376,74
466	Excéd't de verSEment	0,00	0,00	12 094,77	12 094,77	0,00	0,00	12 094,77	12 094,77	0,00	0,00
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	148 756,14	148 756,14	0,00	0,00	148 756,14	148 756,14	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	148 756,14	148 756,14	0,00	0,00	148 756,14	148 756,14	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	0,00	0,00	2 960,60	2 960,60	0,00	0,00	2 960,60	2 960,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	0,00	0,00	2 960,60	2 960,60	0,00	0,00	2 960,60	2 960,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	0,00	0,00	151 716,74	151 716,74	0,00	0,00	151 716,74	151 716,74	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	0,00	0,00	163 811,51	163 811,51	0,00	0,00	163 811,51	163 811,51	0,00	0,00
4711	Verst des régisseurs	0,00	0,00	811 913,06	811 913,06	0,00	0,00	811 913,06	811 913,06	0,00	0,00
4713	Recettes percuées avant émission titres	0,00	0,00	194 871,40	194 871,40	0,00	0,00	194 871,40	194 871,40	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques	0,00	0,00	1 920,17	1 995,02	0,00	0,00	1 920,17	1 995,02	0,00	74,85
471412	Excédent à réimputer - personnes morales	0,00	0,00	8 362,34	8 362,34	0,00	0,00	8 362,34	8 362,34	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	10 282,51	10 357,36	0,00	0,00	10 282,51	10 357,36	0,00	74,85
	Sous Total compte 4714	0,00	0,00	10 282,51	10 357,36	0,00	0,00	10 282,51	10 357,36	0,00	74,85
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	47 829,48	47 829,48	0,00	0,00	47 829,48	47 829,48	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	0,00	1 064 896,45	1 064 971,30	0,00	0,00	1 064 896,45	1 064 971,30	0,00	74,85
4721	Dép sans mandatement préalable	0,00	0,00	60 234,90	60 234,90	0,00	0,00	60 234,90	60 234,90	0,00	0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul	0,00	0,00	135 751,72	135 751,72	0,00	0,00	135 751,72	135 751,72	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	195 986,62	195 986,62	0,00	0,00	195 986,62	195 986,62	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4751	Redevables sur rôle	18 168,76	0,00	1 588,71	19 757,47	0,00	0,00	19 757,47	19 757,47	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	33 574,93	33 572,53	0,00	0,00	0,00	33 572,53	33 574,93	0,00	2,40
4758	TVA sur rôle	0,00	1 020,83	1 020,83	0,00	0,00	0,00	1 020,83	1 020,83	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	18 168,76	34 595,76	36 182,07	19 757,47	0,00	0,00	54 350,83	54 353,23	0,00	2,40
4781	Frais de poursuites rattachés	180,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,05	0,00	180,05	0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,67	0,00	1,92	0,16	0,00	0,00	2,59	0,16	2,43	0,00
	Sous Total compte 478	180,72	0,00	1,92	0,16	0,00	0,00	182,64	0,16	182,48	0,00
	Sous Total compte 47	18 349,48	34 595,76	1 297 067,06	1 280 715,55	0,00	0,00	1 315 416,54	1 315 311,31	105,23	0,00
491	Dépréciat comptes de clients	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	Sous Total compte 49	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	Total classe 4	739 115,16	343 245,93	4 886 345,92	4 873 688,22	0,00	0,00	5 625 461,08	5 216 934,15	742 089,68	333 562,75
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	92,06	92,06	0,00	0,00	92,06	92,06	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	92,06	92,06	0,00	0,00	92,06	92,06	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	0,00	225,40	3 977,06	3 515,85	0,00	0,00	3 977,06	3 741,25	235,81	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	225,40	4 069,12	3 607,91	0,00	0,00	4 069,12	3 833,31	235,81	0,00
	Sous Total compte 51	0,00	225,40	4 069,12	3 607,91	0,00	0,00	4 069,12	3 833,31	235,81	0,00
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
	Sous Total compte 541	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
	Sous Total compte 54	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	220 240,45	220 240,45	0,00	0,00	220 240,45	220 240,45	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	5 612,41	5 612,41	0,00	0,00	5 612,41	5 612,41	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	5 612,41	5 612,41	0,00	0,00	5 612,41	5 612,41	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	225 852,86	225 852,86	0,00	0,00	225 852,86	225 852,86	0,00	0,00
	Total classe 5	50,00	225,40	229 921,98	229 460,77	0,00	0,00	229 971,98	229 686,17	285,81	0,00
605	Achats d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	124 910,69	19 000,00	124 910,69	19 000,00	105 910,69	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00	0,00	0,00	12 890,43	1 532,85	12 890,43	1 532,85	11 357,58	0,00
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	34 043,85	1 517,79	34 043,85	1 517,79	32 526,06	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	705,33	450,00	705,33	450,00	255,33	0,00
6066	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 736,18	280,07	2 736,18	280,07	2 456,11	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	50 375,79	3 780,71	50 375,79	3 780,71	46 595,08	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	175 286,48	22 780,71	175 286,48	22 780,71	152 505,77	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462,73	775,93	1 462,73	775,93	686,80	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462,73	775,93	1 462,73	775,93	686,80	0,00
61523	Reseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	11 563,06	0,00	11 563,06	0,00	11 563,06	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	11 563,06	0,00	11 563,06	0,00	11 563,06	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	1 602,59	0,00	1 602,59	0,00	1 602,59	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	1 602,59	0,00	1 602,59	0,00	1 602,59	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511,73	2 511,73	2 511,73	2 511,73	0,00	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	15 677,38	2 511,73	15 677,38	2 511,73	13 165,65	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 529,38	0,00	1 529,38	0,00	1 529,38	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	1 529,38	0,00	1 529,38	0,00	1 529,38	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 955,00	1 955,00	1 955,00	1 955,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	20 624,49	5 242,66	20 624,49	5 242,66	15 381,83	0,00
6215	Persel affecté par collectivité rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00	199 834,44	0,00	199 834,44	0,00	199 834,44	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	199 834,44	0,00	199 834,44	0,00	199 834,44	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 496,95	0,00	2 496,95	0,00	2 496,95	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	2 496,95	0,00	2 496,95	0,00	2 496,95	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51	0,00	2 970,51	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	3 615,25	241,20	3 615,25	241,20	3 374,05	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	6 585,76	241,20	6 585,76	241,20	6 344,56	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	115,65	0,00	115,65	0,00	115,65	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	209 032,80	241,20	209 032,80	241,20	208 791,60	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	276,00	0,00	276,00	0,00	276,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	276,00	0,00	276,00	0,00	276,00	0,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource	0,00	0,00	0,00	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00
	Sous Total compte 6371	0,00	0,00	0,00	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00
	Sous Total compte 637	0,00	0,00	0,00	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00	4 040,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	4 316,00	0,00	4 316,00	0,00	4 316,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	5 361,42	112,62	5 361,42	112,62	5 248,80	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 545,51	0,00	1 545,51	0,00	1 545,51	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	6 906,93	112,62	6 906,93	112,62	6 794,31	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	147 702,79	0,00	147 702,79	0,00	147 702,79	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	147 702,79	0,00	147 702,79	0,00	147 702,79	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	154 609,72	112,62	154 609,72	112,62	154 497,10	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	28 411,34	0,00	28 411,34	0,00	28 411,34	0,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	0,00	0,00	0,00	0,00	4 889,35	3 336,51	4 889,35	3 336,51	1 552,84	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
673	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	33 300,69	3 336,51	33 300,69	3 336,51	29 964,18	0,00	
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	33 300,69	3 336,51	33 300,69	3 336,51	29 964,18	0,00	
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	33 300,69	3 336,51	33 300,69	3 336,51	29 964,18	0,00	
	Titres annulés exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,40	0,00	1 264,40	0,00	1 264,40	0,00	
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,40	0,00	1 264,40	0,00	1 264,40	0,00	
	6811	DA - immob corpo et incorpo	0,00	0,00	0,00	0,00	157 596,72	0,00	157 596,72	0,00	157 596,72	0,00
	6817	Dot dépréciat actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
		Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	159 596,72	0,00	159 596,72	0,00	159 596,72	0,00
		Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	159 596,72	0,00	159 596,72	0,00	159 596,72	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	758 031,30	31 713,70	758 031,30	31 713,70	726 317,60	0,00	
70111	Ventes d'eau aux abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	332 200,93	950 308,74	332 200,93	950 308,74	0,00	618 107,81	
	Sous Total compte 7011	0,00	0,00	0,00	0,00	332 200,93	950 308,74	332 200,93	950 308,74	0,00	618 107,81	
701249	Reverst redev pollution domestique	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00	0,00	
	Sous Total compte 70124	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00	0,00	
701261	Redevance sur la consommation deau pota	0,00	0,00	0,00	0,00	1 971,71	142 004,48	1 971,71	142 004,48	0,00	140 032,77	
	Sous Total compte 70126	0,00	0,00	0,00	0,00	1 971,71	142 004,48	1 971,71	142 004,48	0,00	140 032,77	
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	36 102,60	63 937,54	36 102,60	63 937,54	0,00	27 834,94	
	Sous Total compte 7012	0,00	0,00	0,00	0,00	172 074,31	205 942,02	172 074,31	205 942,02	0,00	33 867,71	
	Sous Total compte 701	0,00	0,00	0,00	0,00	504 275,24	1 156 250,76	504 275,24	1 156 250,76	0,00	651 975,52	
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 029,72	0,00	21 029,72	0,00	21 029,72	
706129	Reverset agence eau - moderni reseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	
	Sous Total compte 70612	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7068	Sous Total compte 7061	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
	Autres prestations de service	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 849,87	4 000,00	4 849,87	0,00	849,87
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	4 849,87	56 000,00	4 849,87	51 150,13	0,00
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00
7588	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	576 275,24	1 198 130,35	576 275,24	1 198 130,35	0,00	621 855,11
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70
777	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70	0,00	2 180,70
	Quote part subv invest virée au résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 087,23	0,00	23 087,23	0,00	23 087,23
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 087,23	0,00	23 087,23	0,00	23 087,23
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	576 275,24	1 223 398,28	576 275,24	1 223 398,28	186 000,00	833 123,04
	Total général	7 303 383,86	7 303 383,86	5 215 608,11	5 204 042,04	1 567 299,13	1 578 865,20	14 086 291,10	14 086 291,10	8 298 225,10	8 298 225,10

IV – ANNEXES**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 729 000,00	6 100 449,96	0,00	6 100 449,96
RECETTES	6 729 000,00	6 830 550,34	0,00	6 830 550,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 628 151,79	2 118 446,81	807 321,49	2 925 768,30
RECETTES	4 628 151,79	2 078 261,97	107 466,51	2 185 728,48

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET EAU2025 Service de l'eau - Le Cannet des Maures / Numéro SIRET : 21830031700052				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 000 873,00	912 317,60	0,00	912 317,60
RECETTES	1 000 873,00	833 123,04	0,00	833 123,04
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	868 679,95	232 992,59	69 000,00	301 992,59
RECETTES	868 679,95	323 753,22	0,00	323 753,22

BUDGET ASS2025 Service Assainissement - Le Cannet des Maures / Numéro SIRET : 21830031700045				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	577 000,00	539 866,10	0,00	539 866,10
RECETTES	577 000,00	760 344,97	0,00	760 344,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 021 363,27	509 255,87	100 000,00	609 255,87
RECETTES	1 021 363,27	228 228,63	28 000,00	256 228,63

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 306 873,00	7 552 633,66	0,00	7 552 633,66
RECETTES	8 306 873,00	8 424 018,35	0,00	8 424 018,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 518 195,01	2 860 695,27	976 321,49	3 837 016,76
RECETTES	6 518 195,01	2 630 243,82	135 466,51	2 765 710,33
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	14 825 068,01	10 413 328,93	976 321,49	11 389 650,42
TOTAL AGREGE DES RECETTES	14 825 068,01	11 054 262,17	135 466,51	11 189 728,68

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
N°147426 LIGNE 5537140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/05/2023	2023-05-16	16/08/2024	400 000,00	F		3,400	3,400	EURO	T	C	N	A-1
N°153926	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2023	2023-12-18	27/02/2025	600 000,00	F		3,400	3,400	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026 FIN_68-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		972 500,00					25 000,00	28 411,34	0,00	4 889,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		972 500,00					25 000,00	28 411,34	0,00	4 889,35
N°147426 LIGNE 5537140	N	0,00	A-1	387 500,00	38,75	F		2,100	10 000,00	12 072,93	0,00	3 252,57
N°153926	N	0,00	A-1	585 000,00	39,00	F		2,100	15 000,00	16 338,41	0,00	1 636,78
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		972 500,00					25 000,00	28 411,34	0,00	4 889,35

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	972 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

IV

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L’ANNÉE

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES
AMORTISSEMENTS

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	12/12/2008
L	2051 (BFV) 1 AN LOGICIELS	5	12/12/2008
L	2051 LOGICIELS 2 ANS	2	12/12/2008
L	21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION 30 ANS	30	12/12/2008
L	21531 (RESEAUX EAU POTABLE) 30 ANS	30	12/12/2008
L	21561 (BFV) 1 AN MATERIEL EXPLOITATION MTO	1	12/12/2008
L	21561 5 ANS MATERIELS EXPLOITATION MTO	5	12/12/2008
L	2182 VEHICULE 10 ANS	10	12/12/2008
L	2183 (BFV) 1 AN MATERIELS INFORMATIQUES MTI	1	12/12/2008
L	2183 5 ANS MATERIELS INFORMATIQUES MTI	5	12/12/2008

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Provision pour risques de perte pour créances irrécouvrables	2 000,00	12/09/2025	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTE
EMPRUNTS GARANTIS**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	53 411,34
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	53 411,34
Recettes réelles de fonctionnement	II	810 035,81

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	6,59
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR TERRITORIAL		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	0,00	14,00	12,00	2,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-23-2°	A PEC
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES

Publié le

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS F

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	311 620,14
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-29 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	282 620,14

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	282 620,14
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	282 620,14

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	48 087,23	48 087,23	69 000,00	117 087,23
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	161 060,81	157 596,72	0,00	157 596,72
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	112 973,58	109 509,49	-69 000,00	40 509,49
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	311 620,14			311 620,14
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	311 620,14			311 620,14
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				352 129,63

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
DÉPENSES

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		48 087,23	I 48 087,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		25 000,00	25 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	25 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 087,23	23 087,23
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	23 087,23	23 087,23
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		161 060,81	III 157 596,72
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		161 060,81	157 596,72
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	821,87
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28131	Bâtiments	2 884,00	2 884,00
28153	Installations à caractère spécifique	106 281,24	101 662,40
28154	Matériel industriel	1 255,41	1 255,41
28156	Matériel spécifique d'exploitation	45 794,38	46 127,26
28182	Matériel de transport	4 341,78	4 341,78
28183	Matériel de bureau et informatique	504,00	504,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATION	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATION	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l’AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	1 420,00	0,00	1 420,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	142 254,36	0,00	142 254,36	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 674,50	0,00	1 674,50	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		145 348,86	0,00	145 348,86	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	1 420,00	0,00	0,00	0,00	1 420,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	142 254,36	0,00	0,00	0,00	142 254,36
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 674,50	0,00	0,00	1 674,50	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		145 348,86	0,00	0,00	1 674,50	143 674,36

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	1 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	142 254,36	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 674,50	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		145 348,86	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	1 420,00	0,00	0,00	1 420,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	142 254,36	0,00	0,00	142 254,36	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 674,50	0,00	0,00	0,00	1 674,50
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		145 348,86	0,00	0,00	143 674,36	1 674,50

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

V

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_68-DE

A

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
M Luc TIXIER	du 01/01/2025 au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DIEUX Anthony (1036909016-0), Inspecteur principal des Finances Publiques	A DDFiP DU VAR, le 03/03/2026
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte. TIXIER Luc (1013479655-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie	A DRAGUIGNAN, le 04/03/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe de l'assainissement [2026/fin/69]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

Sous la Présidence de M. André DEL PIA, Premier Adjoint, Madame Christine MORETTI, Adjointe aux Finances, donne lecture des comptes de l'exercice 2025.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

L'assemblée délibérante doit délibérer sur le compte financier unique 2025 issu des comptes du Maire et du Comptable public.

Le CFU est un document comptable qui se présente en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat
IV) États annexés	Des précisions sont apportées sur des questions budgétaires (Equilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements donnés...).

L'exécution du budget 2025 figurant dans le CFU, retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2025.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2025 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2026.

Les résultats 2025 du budget annexe de l'assainissement s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	539 866,10	509 255,87
Recettes	760 344,97	228 228,63
Résultat de l'exercice 2025 (hors reprises résultats 2024)	+ 220 478,87	- 281 027,24
Reprises résultats 2024	+ 35 056,10	+ 662 003,08
Résultat 2025	+ 255 534,97	+ 380 975,84
Restes à réaliser Dépenses		100 000,00
Restes à réaliser Recettes		28 000,00
Résultat d'investissement 2025 avec reports		+ 308 975,84
Résultat 2025 cumulé avec reports	+ 564 510,81	

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire, quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU C. MORETTI EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement.

Annexe : CFU 2025 – budget assainissement

Pour	24
Contre	
Abstention	3

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Téléréours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Assainissement (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Le Cannet des Maures (M57)



Numéro SIRET : 21830031700045

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 49(4)

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : Service Assainissement - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	Sans Objet
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	8
F - Compte de résultat synthétique	9

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	10
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'exploitation	11
A1.2 - Recettes d'exploitation	12
A2.1 - Dépenses d'investissement	13
A2.2 - Recettes d'investissement	14

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	15
B2 - Recettes d'exploitation	17
C1 - Dépenses d'investissement	19
C2 - Recettes d'investissement	21
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

III - États financiers

A - Bilan	24
B - Compte de résultat	29

III - Etats financiers

C - Balance des comptes	32
-------------------------	----

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	41
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	49
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	50
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	52
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B6.1 - Etat des emprunts garantis	53
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	54
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.4 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9.1 - Etat du personnel	55
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	61
C2.1 - Situation des autorisations de programme	62
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	63

IV - Annexes

C. États annexés budgétaires

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

IV - États annexés**D. Autres éléments d'information**

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	71

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	72
--------------------------	----

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	359 360,19	541 943,90	901 304,09
	Recettes réalisées (1)	B	228 228,63	760 344,97	988 573,60
	Restes à réaliser	C	28 000,00	0,00	28 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 021 363,27	577 000,00	1 598 363,27
	Dépenses réalisées (1)	E	509 255,87	539 866,10	1 049 121,97
	Restes à réaliser	F	100 000,00	0,00	100 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-281 027,24	220 478,87	-60 548,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	662 003,08	35 056,10	697 059,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	380 975,84	255 534,97	636 510,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-72 000,00	0,00	-72 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	308 975,84	255 534,97	564 510,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Résultat de clôture de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASST - LE CANNET-DES-MAURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	662 003,08	0,00	-281 027,24	0,00	380 975,84
Fonctionnement	35 056,10	0,00	220 478,87	0,00	255 534,97
Sous-Total	697 059,18	0,00	-60 548,37	0,00	636 510,81
TOTAL III	697 059,18	0,00	-60 548,37	0,00	636 510,81
TOTAL I + II + III	697 059,18	0,00	-60 548,37	0,00	636 510,81

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 28 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	28 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	28 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	113,45	Dotations	359,43
Terrains	70,18	Fonds globalisés	1 376,24
Constructions	3 313,51	Réserves	1 501,64
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 894,63	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	35,06
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	220,48
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	1 289,86
Total immobilisations corporelles (nettes)	6 278,32	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,58	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	234,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 392,35	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	5 017,17
Créances	907,53	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	2 026,72
Disponibilités	1,29	Fournisseurs (2)	257,42
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	908,82	Total des dettes à court terme	257,42
Comptes de régularisation	0,25	TOTAL DETTES	2 284,15
		Comptes de régularisation	0,10
TOTAL ACTIF	7 301,42	TOTAL PASSIF	7 301,42

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	0,00	0,00
Produits des services	717,62	507,95
Autres produits	1,45	1,25
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	719,07	509,20
Traitements, salaires, charges sociales	0,00	0,00
Achats et charges externes	302,78	300,65
Participations et interventions	5,89	7,20
Dotations aux amortissements et provisions	165,09	174,61
Autres charges	0,00	0,52
Charges courantes non financières	473,76	482,97
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	245,32	26,23
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	64,35	72,85
RESULTAT COURANT FINANCIER	-64,35	-72,85
RESULTAT COURANT	180,97	-46,62
Produits exceptionnels	41,27	42,01
Charges exceptionnelles	1,76	0,11
RESULTAT EXCEPTIONNEL	39,51	41,90
RESULTAT DE L'EXERCICE	220,48	-4,72

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	296 600,00	30 363,13	257 423,89	287 787,02	97,03	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	14 992,37	0,00	14 992,37	99,95	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 426,68	5 886,55	0,00	5 886,55	56,46	0,00
Total des dépenses de gestion courante		322 026,68	51 242,05	257 423,89	308 665,94	95,85	0,00
Chapitre 66	Charges financières	71 488,13	49 309,34	15 037,86	64 347,20	90,01	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 000,00	1 760,87	0,00	1 760,87	58,70	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 514,81	105 312,26	272 461,75	377 774,01	94,56	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	177 485,19	162 092,09	0,00	162 092,09	91,33	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		177 485,19	162 092,09	0,00	162 092,09	91,33	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		577 000,00	267 404,35	272 461,75	539 866,10	93,56	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		577 000,00	267 404,35	272 461,75	539 866,10		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	495 931,87	461 619,12	256 000,00	717 619,12	144,70	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		495 931,87	463 073,03	256 000,00	719 073,03	144,99	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	117,09	0,00	117,09	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		495 931,87	463 190,12	256 000,00	719 190,12	145,02	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	46 012,03	41 154,85	0,00	41 154,85	89,44	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		46 012,03	41 154,85	0,00	41 154,85	89,44	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		541 943,90	504 344,97	256 000,00	760 344,97	140,30	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		35 056,10					
Total des recettes de la section d'exploitation		577 000,00	504 344,97	256 000,00	760 344,97		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	4 627,50	77,12	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	803 351,24	345 359,00	42,99	100 000,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		809 351,24	349 986,50	43,24	100 000,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	115 124,52	99,25	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		116 000,00	115 124,52	99,25	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		925 351,24	465 111,02	50,26	100 000,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	46 012,03	41 154,85	89,44	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	2 990,00	5,98	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		96 012,03	44 144,85	45,98	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 021 363,27	509 255,87	49,86	100 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 021 363,27	509 255,87		100 000,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	91 875,00	15 000,00	16,33	28 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	48 146,54	120,37	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		131 875,00	63 146,54	47,88	28 000,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	177 485,19	162 092,09	91,33	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	2 990,00	5,98	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		227 485,19	165 082,09	72,57	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		359 360,19	228 228,63	63,51	28 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		662 003,08			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 021 363,27	228 228,63		28 000,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	0,00	3 445,00	624,75	2 820,25	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	533 565,91	257 000,00	276 565,91	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	732,60	0,00	732,60	0,00
61523	Reseaux	0,00	7 137,48	1 041,60	6 095,88	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	94,80	0,00	94,80	0,00
6156	Maintenance	0,00	924,00	0,00	924,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	553,58	0,00	553,58	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	296 600,00	546 453,37	258 666,35	287 787,02	8 812,98
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	14 992,37	0,00	14 992,37	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	14 992,37	0,00	14 992,37	7,63
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	1 472,38	0,00	1 472,38	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	3 918,18	0,00	3 918,18	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	495,99	0,00	495,99	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 426,68	5 886,55	0,00	5 886,55	4 540,13
Total des dépenses de gestion courante		322 026,68	567 332,29	258 666,35	308 665,94	13 360,74
66111	Intérêts réglés à l'écheance	0,00	65 313,72	0,00	65 313,72	0,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	0,00	15 037,86	16 004,38	-966,52	0,00
total chapitre 66	Charges financières	71 488,13	80 351,58	16 004,38	64 347,20	7 140,93
673	Titres annulés exercices antérieurs	0,00	1 760,87	0,00	1 760,87	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 000,00	1 760,87	0,00	1 760,87	1 239,13
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 514,81	652 444,74	274 670,73	377 774,01	21 740,80
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	162 092,09	0,00	162 092,09	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	177 485,19	162 092,09	0,00	162 092,09	15 393,10
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		177 485,19	162 092,09	0,00	162 092,09	15 393,10
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		577 000,00	814 536,83	274 670,73	539 866,10	37 133,90
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'exploitation		577 000,00	814 536,83	274 670,73	539 866,10	37 133,90

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00	0,00
704	Travaux	0,00	251 610,67	0,00	251 610,67	0,00
70611	Redevances d'assainissement collectif	0,00	683 849,43	246 840,98	437 008,45	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	495 931,87	964 460,10	246 840,98	717 619,12	-221 687,25
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91	-1 453,91
Total des recettes de gestion courante		495 931,87	965 914,01	246 840,98	719 073,03	-223 141,16
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	117,09	0,00	117,09	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	117,09	0,00	117,09	-117,09
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		495 931,87	966 031,10	246 840,98	719 190,12	-223 258,25
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	41 154,85	0,00	41 154,85	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	46 012,03	41 154,85	0,00	41 154,85	4 857,18
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		46 012,03	41 154,85	0,00	41 154,85	4 857,18
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		541 943,90	1 007 185,95	246 840,98	760 344,97	-218 401,07

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat d'exploitation reporté		35 056,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'exploitation		577 000,00	1 007 185,95	246 840,98	760 344,97	-183 344,97

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études	0,00	4 627,50	0,00	4 627,50	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	4 627,50	0,00	4 627,50	1 372,50
21311	Batiments d'exploitation	0,00	112 179,84	0,00	112 179,84	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	233 179,16	0,00	233 179,16	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	803 351,24	345 359,00	0,00	345 359,00	457 992,24
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		809 351,24	349 986,50	0,00	349 986,50	459 364,74
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	115 124,52	0,00	115 124,52	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	115 124,52	0,00	115 124,52	875,48
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		116 000,00	115 124,52	0,00	115 124,52	875,48
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		925 351,24	465 111,02	0,00	465 111,02	460 240,22
139111	Agence de l'eau	0,00	11 986,77	0,00	11 986,77	0,00
139118	Autres	0,00	7 105,83	0,00	7 105,83	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	0,00	7 535,78	0,00	7 535,78	0,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	0,00	6 542,30	0,00	6 542,30	0,00
139188	des tiers	0,00	5 854,91	0,00	5 854,91	0,00
13933	Pae (programme d'aménagement d'ensemble)	0,00	2 129,26	0,00	2 129,26	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 012,03	41 154,85	0,00	41 154,85	4 857,18
21311	Batiments d'exploitation	0,00	2 990,00	0,00	2 990,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00	2 990,00	0,00	2 990,00	47 010,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		96 012,03	44 144,85	0,00	44 144,85	51 867,18
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 021 363,27	509 255,87	0,00	509 255,87	512 107,40
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		1 021 363,27	509 255,87	0,00	509 255,87	512 107,40

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	91 875,00	15 000,00	0,00	15 000,00	76 875,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	0,00	48 146,54	0,00	48 146,54	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	48 146,54	0,00	48 146,54	-8 146,54
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		131 875,00	63 146,54	0,00	63 146,54	68 728,46
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2801	Amortissements frais d'établissement	0,00	2 149,00	0,00	2 149,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	84 372,95	0,00	84 372,95	0,00
28138	Amortissements autres constructions	0,00	1 199,93	0,00	1 199,93	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	58 061,35	0,00	58 061,35	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	16 308,86	0,00	16 308,86	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 485,19	162 092,09	0,00	162 092,09	15 393,10
2031	Frais d'études	0,00	2 990,00	0,00	2 990,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00	2 990,00	0,00	2 990,00	47 010,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'ordre en investissement		227 485,19	165 082,09	0,00	165 082,09	62 403,10
Total des recettes d'investissement de l'exercice		359 360,19	228 228,63	0,00	228 228,63	131 131,56
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		662 003,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		1 021 363,27	228 228,63	0,00	228 228,63	793 134,64

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A**

Cet état ne contient pas d'information.

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	81 091,88	46 365,00	34 726,88	36 875,88
Frais d'études, de R et D	78 723,42	0,00	78 723,42	77 085,92
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	7 831,41	7 831,41	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	70 180,22	0,00	70 180,22	70 180,22
Constructions	4 471 150,91	1 157 639,69	3 313 511,22	3 283 914,26
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	4 855 125,76	1 960 497,61	2 894 628,15	2 735 819,20
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Re ç ues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, mat é riels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financi è res	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et cr é ances rattach é es à des participations	579,31	0,00	579,31	579,31
Autres titres immobilis é s	0,00	0,00	0,00	0,00
Pr ê ts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres cr é ances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	9 564 682,91	3 172 333,71	6 392 349,20	6 204 454,79
ACTIF CIRCULANT	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Mat é ri è res premi è res et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits interm é diaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00
Cr é ances	0,00	0,00	0,00	0,00
Cr é ances d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Clients et comptes rattach é s	543 667,01	3 000,00	540 667,01	350 390,71
Cr é ances irr é couvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Cr é ances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur l'état et les collectivités publiques	0,00	0,00	0,00	394,65
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	239 108,17	0,00	239 108,17	514 957,16
Opérations pour le compte de tiers (créances)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	127 755,60	0,00	127 755,60	127 755,60
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	1 289,60	0,00	1 289,60	272,41
Avances de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	911 820,38	3 000,00	908 820,38	993 770,53
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à classer et à régulariser	249,08	0,00	249,08	197,37
Écarts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	249,08	0,00	249,08	197,37
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	10 476 752,37	3 175 333,71	7 301 418,66	7 198 422,69

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	0,00	0,00
Fonds internes	0,00	0,00
Dotations	359 429,64	359 429,64
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	0,00	0,00
Affectation (par la collectivité de rattachement)	234 462,82	234 462,82
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	1 501 644,99	1 501 644,99
Report à nouveau (1)	35 056,10	39 781,04
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	220 478,87	-4 724,94
Subventions d'investissement	1 289 858,97	1 316 013,82
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	0,00	0,00
Fonds globalisés	1 376 242,10	1 328 095,56
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	5 017 173,49	4 774 702,93
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 026 724,38	2 142 815,42
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00
Dettes d'exploitation	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS
Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	257 423,89	259 266,35
Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	0,00	0,00
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	0,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III	2 284 148,27	2 402 081,77
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00
Recettes à classer ou à régulariser	96,90	21 637,99
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	96,90	21 637,99
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	7 301 418,66	7 198 422,69

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00
<i>Prestations de services</i>	<i>437 008,45</i>	<i>460 219,39</i>
<i>Divers</i>	<i>280 610,67</i>	<i>47 730,00</i>
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	1 453,91	1 254,27
TOTAL I	719 073,03	509 203,66
CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	302 779,39	300 651,99
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
<i>Sur rémunérations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>0,00</i>	<i>516,42</i>
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<i>162 092,09</i>	<i>174 605,69</i>
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	<i>3 000,00</i>	<i>0,00</i>

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00
Autres charges	5 886,55	7 200,00
TOTAL II	473 758,03	482 974,10
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	245 315,00	26 229,56
PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	64 347,20	72 854,12
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	64 347,20	72 854,12
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-64 347,20	-72 854,12
A + B - RÉSULTAT COURANT	180 967,80	-46 624,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	117,09	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	41 154,85	42 012,03

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	41 271,94	42 012,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres opérations</i>	<i>1 760,87</i>	<i>112,41</i>
Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres opérations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	1 760,87	112,41
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	39 511,07	41 899,62
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	760 344,97	551 215,69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	539 866,10	555 940,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	220 478,87	-4 724,94

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation	0,00	359 429,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 429,64	0,00	359 429,64
10222	FCTVA	0,00	1 328 095,56	0,00	0,00	0,00	48 146,54	0,00	1 376 242,10	0,00	1 376 242,10
	Sous Total compte 1022	0,00	1 328 095,56	0,00	0,00	0,00	48 146,54	0,00	1 376 242,10	0,00	1 376 242,10
	Sous Total compte 102	0,00	1 687 525,20	0,00	0,00	0,00	48 146,54	0,00	1 735 671,74	0,00	1 735 671,74
1068	Autres réserves	0,00	1 501 644,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 644,99	0,00	1 501 644,99
	Sous Total compte 106	0,00	1 501 644,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 644,99	0,00	1 501 644,99
	Sous Total compte 10	0,00	3 189 170,19	0,00	0,00	0,00	48 146,54	0,00	3 237 316,73	0,00	3 237 316,73
110	Report à nouveau solde créditeur	0,00	39 781,04	4 724,94	0,00	0,00	0,00	4 724,94	39 781,04	0,00	35 056,10
	Sous Total compte 11	0,00	39 781,04	4 724,94	0,00	0,00	0,00	4 724,94	39 781,04	0,00	35 056,10
12	Résultat exercice bénéf ou perte	4 724,94	0,00	0,00	4 724,94	0,00	0,00	4 724,94	4 724,94	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	4 724,94	0,00	0,00	4 724,94	0,00	0,00	4 724,94	4 724,94	0,00	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00	698 000,17	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	713 000,17	0,00	713 000,17
13118	Autres	0,00	426 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 350,00	0,00	426 350,00
	Sous Total compte 1311	0,00	1 124 350,17	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	1 139 350,17	0,00	1 139 350,17
1312	Région	0,00	236 757,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 757,41	0,00	236 757,41
1313	Dépt	0,00	230 728,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 728,75	0,00	230 728,75
13188	des tiers	0,00	295 980,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 980,77	0,00	295 980,77
	Sous Total compte 1318	0,00	295 980,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 980,77	0,00	295 980,77
	Sous Total compte 131	0,00	1 887 817,10	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	1 902 817,10	0,00	1 902 817,10
1333	Pae	0,00	127 755,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 755,60	0,00	127 755,60
	Sous Total compte 133	0,00	127 755,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 755,60	0,00	127 755,60
139111	Agence de l'eau	148 559,89	0,00	0,00	0,00	11 986,77	0,00	160 546,66	0,00	160 546,66	0,00
139118	Autres	71 058,30	0,00	0,00	0,00	7 105,83	0,00	78 164,13	0,00	78 164,13	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 13911	219 618,19	0,00	0,00	0,00	19 092,60	0,00	238 710,79	0,00	238 710,79	0,00
13912	Subv équipt transf - Région	190 479,39	0,00	0,00	0,00	7 535,78	0,00	198 015,17	0,00	198 015,17	0,00
13913	Subv équipt transf - Dépt	142 194,90	0,00	0,00	0,00	6 542,30	0,00	148 737,20	0,00	148 737,20	0,00
139188	des tiers	123 844,54	0,00	0,00	0,00	5 854,91	0,00	129 699,45	0,00	129 699,45	0,00
	Sous Total compte 13918	123 844,54	0,00	0,00	0,00	5 854,91	0,00	129 699,45	0,00	129 699,45	0,00
	Sous Total compte 1391	676 137,02	0,00	0,00	0,00	39 025,59	0,00	715 162,61	0,00	715 162,61	0,00
13933	Pae	23 421,86	0,00	0,00	0,00	2 129,26	0,00	25 551,12	0,00	25 551,12	0,00
	Sous Total compte 1393	23 421,86	0,00	0,00	0,00	2 129,26	0,00	25 551,12	0,00	25 551,12	0,00
	Sous Total compte 139	699 558,88	0,00	0,00	0,00	41 154,85	0,00	740 713,73	0,00	740 713,73	0,00
	Sous Total compte 13	699 558,88	2 015 572,70	0,00	0,00	41 154,85	15 000,00	740 713,73	2 030 572,70	0,00	1 289 858,97
1641	Emprunts en euros	0,00	2 126 811,04	0,00	0,00	115 124,52	0,00	115 124,52	2 126 811,04	0,00	2 011 686,52
	Sous Total compte 164	0,00	2 126 811,04	0,00	0,00	115 124,52	0,00	115 124,52	2 126 811,04	0,00	2 011 686,52
16884	Int sur empts étab crédit	0,00	16 004,38	16 004,38	15 037,86	0,00	0,00	16 004,38	31 042,24	0,00	15 037,86
	Sous Total compte 1688	0,00	16 004,38	16 004,38	15 037,86	0,00	0,00	16 004,38	31 042,24	0,00	15 037,86
	Sous Total compte 168	0,00	16 004,38	16 004,38	15 037,86	0,00	0,00	16 004,38	31 042,24	0,00	15 037,86
	Sous Total compte 16	0,00	2 142 815,42	16 004,38	15 037,86	115 124,52	0,00	131 128,90	2 157 853,28	0,00	2 026 724,38
181	Cpte liaison : affectation	0,00	234 462,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 462,82	0,00	234 462,82
	Sous Total compte 18	0,00	234 462,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 462,82	0,00	234 462,82
	Total classe 1	704 283,82	7 621 802,17	20 729,32	19 762,80	156 279,37	63 146,54	881 292,51	7 704 711,51	740 713,73	7 564 132,73
201	Frais d'établissement	81 091,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 091,88	0,00	81 091,88	0,00
2031	Frais d'études	77 085,92	0,00	0,00	0,00	4 627,50	2 990,00	81 713,42	2 990,00	78 723,42	0,00
	Sous Total compte 203	77 085,92	0,00	0,00	0,00	4 627,50	2 990,00	81 713,42	2 990,00	78 723,42	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	7 831,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 831,41	0,00	7 831,41	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Sous Total compte 208	7 831,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 831,41	0,00	7 831,41	0,00
	Sous Total compte 20	166 009,21	0,00	0,00	0,00	4 627,50	2 990,00	170 636,71	2 990,00	167 646,71	0,00
	Terrains bâtis	70 180,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 180,22	0,00	70 180,22	0,00
	Sous Total compte 211	70 180,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 180,22	0,00	70 180,22	0,00
21311	Batiments exploitation	4 337 982,08	0,00	0,00	0,00	115 169,84	0,00	4 453 151,92	0,00	4 453 151,92	0,00
	Sous Total compte 2131	4 337 982,08	0,00	0,00	0,00	115 169,84	0,00	4 453 151,92	0,00	4 453 151,92	0,00
2138	Autres constructions	17 998,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 998,99	0,00	17 998,99	0,00
	Sous Total compte 213	4 355 981,07	0,00	0,00	0,00	115 169,84	0,00	4 471 150,91	0,00	4 471 150,91	0,00
21532	Réseaux assainissement	4 263 997,19	0,00	0,00	0,00	233 179,16	0,00	4 497 176,35	0,00	4 497 176,35	0,00
	Sous Total compte 2153	4 263 997,19	0,00	0,00	0,00	233 179,16	0,00	4 497 176,35	0,00	4 497 176,35	0,00
2154	Mat indust	16 918,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 918,60	0,00	16 918,60	0,00
21562	Service d'assainisSEment	341 030,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 030,81	0,00	341 030,81	0,00
	Sous Total compte 2156	341 030,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 030,81	0,00	341 030,81	0,00
	Sous Total compte 215	4 621 946,60	0,00	0,00	0,00	233 179,16	0,00	4 855 125,76	0,00	4 855 125,76	0,00
261	Sous Total compte 21	9 048 107,89	0,00	0,00	0,00	348 349,00	0,00	9 396 456,89	0,00	9 396 456,89	0,00
	Titres de participation	579,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579,31	0,00	579,31	0,00
	Sous Total compte 26	579,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579,31	0,00	579,31	0,00
2801	Amort frais étab	0,00	44 216,00	0,00	0,00	0,00	2 149,00	0,00	46 365,00	0,00	46 365,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	7 831,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 831,41	0,00	7 831,41
	Sous Total compte 2808	0,00	7 831,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 831,41	0,00	7 831,41
	Sous Total compte 280	0,00	52 047,41	0,00	0,00	0,00	2 149,00	0,00	54 196,41	0,00	54 196,41
28131	Bâtiments	0,00	1 056 467,72	0,00	0,00	0,00	84 372,95	0,00	1 140 840,67	0,00	1 140 840,67
28138	Amort autres constructions	0,00	15 599,09	0,00	0,00	0,00	1 199,93	0,00	16 799,02	0,00	16 799,02

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2813	0,00	1 072 066,81	0,00	0,00	0,00	85 572,88	0,00	1 157 639,69	0,00	1 157 639,69
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1 591 515,16	0,00	0,00	0,00	58 061,35	0,00	1 649 576,51	0,00	1 649 576,51
28154	Mat indust	0,00	16 918,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 918,60	0,00	16 918,60
28156	Mat spécif exploit	0,00	277 693,64	0,00	0,00	0,00	16 308,86	0,00	294 002,50	0,00	294 002,50
	Sous Total compte 2815	0,00	1 886 127,40	0,00	0,00	0,00	74 370,21	0,00	1 960 497,61	0,00	1 960 497,61
	Sous Total compte 281	0,00	2 958 194,21	0,00	0,00	0,00	159 943,09	0,00	3 118 137,30	0,00	3 118 137,30
	Sous Total compte 28	0,00	3 010 241,62	0,00	0,00	0,00	162 092,09	0,00	3 172 333,71	0,00	3 172 333,71
	Total classe 2	9 214 696,41	3 010 241,62	0,00	0,00	352 976,50	165 082,09	9 567 672,91	3 175 323,71	9 564 682,91	3 172 333,71
4011	Fournisseurs	0,00	600,00	290 257,93	289 657,93	0,00	0,00	290 257,93	290 257,93	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	600,00	290 257,93	289 657,93	0,00	0,00	290 257,93	290 257,93	0,00	0,00
4041	Fournis immob	0,00	0,00	563 888,66	563 888,66	0,00	0,00	563 888,66	563 888,66	0,00	0,00
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	213 902,16	213 902,16	0,00	0,00	213 902,16	213 902,16	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	0,00	213 902,16	213 902,16	0,00	0,00	213 902,16	213 902,16	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	777 790,82	777 790,82	0,00	0,00	777 790,82	777 790,82	0,00	0,00
408	Fournis factures non parvenues	0,00	258 666,35	258 666,35	257 423,89	0,00	0,00	258 666,35	516 090,24	0,00	257 423,89
	Sous Total compte 40	0,00	259 266,35	1 326 715,10	1 324 872,64	0,00	0,00	1 326 715,10	1 584 138,99	0,00	257 423,89
411	Clients	75 537,16	0,00	277 142,60	259 409,85	0,00	0,00	352 679,76	259 409,85	93 269,91	0,00
4161	Créances douteuses	30 853,55	0,00	190 532,87	26 989,32	0,00	0,00	221 386,42	26 989,32	194 397,10	0,00
	Sous Total compte 416	30 853,55	0,00	190 532,87	26 989,32	0,00	0,00	221 386,42	26 989,32	194 397,10	0,00
418	Clients - produits non encore facturés	244 000,00	0,00	256 000,00	244 000,00	0,00	0,00	500 000,00	244 000,00	256 000,00	0,00
	Sous Total compte 41	350 390,71	0,00	723 675,47	530 399,17	0,00	0,00	1 074 066,18	530 399,17	543 667,01	0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	394,65	0,00	0,00	394,65	0,00	0,00	394,65	394,65	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 441	394,65	0,00	0,00	394,65	0,00	0,00	394,65	394,65	0,00	0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses	0,00	0,00	14 992,37	14 992,37	0,00	0,00	14 992,37	14 992,37	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	0,00	14 992,37	14 992,37	0,00	0,00	14 992,37	14 992,37	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	394,65	0,00	14 992,37	15 387,02	0,00	0,00	15 387,02	15 387,02	0,00	0,00
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	514 957,16	0,00	569 949,86	845 798,85	0,00	0,00	1 084 907,02	845 798,85	239 108,17	0,00
	Sous Total compte 451	514 957,16	0,00	569 949,86	845 798,85	0,00	0,00	1 084 907,02	845 798,85	239 108,17	0,00
	Sous Total compte 45	514 957,16	0,00	569 949,86	845 798,85	0,00	0,00	1 084 907,02	845 798,85	239 108,17	0,00
466	Excéd't de verSEment	0,00	0,00	1 728,65	1 728,65	0,00	0,00	1 728,65	1 728,65	0,00	0,00
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	1 521,11	1 521,11	0,00	0,00	1 521,11	1 521,11	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	1 521,11	1 521,11	0,00	0,00	1 521,11	1 521,11	0,00	0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	127 755,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 755,60	0,00	127 755,60	0,00
	Sous Total compte 4672	127 755,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 755,60	0,00	127 755,60	0,00
	Sous Total compte 467	127 755,60	0,00	1 521,11	1 521,11	0,00	0,00	129 276,71	1 521,11	127 755,60	0,00
	Sous Total compte 46	127 755,60	0,00	3 249,76	3 249,76	0,00	0,00	131 005,36	3 249,76	127 755,60	0,00
4711	Verst des régisseurs	0,00	0,00	434 385,56	434 385,56	0,00	0,00	434 385,56	434 385,56	0,00	0,00
4713	Recettes percues avant émission titres	0,00	0,00	64 600,45	64 600,45	0,00	0,00	64 600,45	64 600,45	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques	0,00	0,00	1 848,65	1 945,55	0,00	0,00	1 848,65	1 945,55	0,00	96,90
471412	Excédent à réimputer - personnes morales	0,00	0,00	1 433,74	1 433,74	0,00	0,00	1 433,74	1 433,74	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	3 282,39	3 379,29	0,00	0,00	3 282,39	3 379,29	0,00	96,90
	Sous Total compte 4714	0,00	0,00	3 282,39	3 379,29	0,00	0,00	3 282,39	3 379,29	0,00	96,90
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	7 449,18	7 449,18	0,00	0,00	7 449,18	7 449,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	0,00	509 717,58	509 814,48	0,00	0,00	509 717,58	509 814,48	0,00	96,90

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Dép sans mandatement préalable	0,00	0,00	168 894,66	168 894,66	0,00	0,00	168 894,66	168 894,66	0,00	0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul	0,00	0,00	22 177,76	22 177,76	0,00	0,00	22 177,76	22 177,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	191 072,42	191 072,42	0,00	0,00	191 072,42	191 072,42	0,00	0,00
4751	Redevables sur rôle	0,00	21 637,99	21 637,99	0,00	0,00	0,00	21 637,99	21 637,99	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	0,00	21 637,99	21 637,99	0,00	0,00	0,00	21 637,99	21 637,99	0,00	0,00
4781	Frais de poursuites rattachés	197,37	0,00	51,71	0,00	0,00	0,00	249,08	0,00	249,08	0,00
	Sous Total compte 478	197,37	0,00	51,71	0,00	0,00	0,00	249,08	0,00	249,08	0,00
	Sous Total compte 47	197,37	21 637,99	722 479,70	700 886,90	0,00	0,00	722 677,07	722 524,89	152,18	0,00
491	Dépréciat comptes de clients	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	Sous Total compte 49	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	Total classe 4	993 695,49	280 904,34	3 361 062,26	3 423 594,34	0,00	0,00	4 354 757,75	3 704 498,68	910 779,86	260 520,79
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	232,81	232,81	0,00	0,00	232,81	232,81	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	232,81	232,81	0,00	0,00	232,81	232,81	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	272,41	0,00	3 450,98	2 433,79	0,00	0,00	3 723,39	2 433,79	1 289,60	0,00
	Sous Total compte 511	272,41	0,00	3 683,79	2 666,60	0,00	0,00	3 956,20	2 666,60	1 289,60	0,00
	Sous Total compte 51	272,41	0,00	3 683,79	2 666,60	0,00	0,00	3 956,20	2 666,60	1 289,60	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	206 236,94	206 236,94	0,00	0,00	206 236,94	206 236,94	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	1 942,22	1 942,22	0,00	0,00	1 942,22	1 942,22	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	1 942,22	1 942,22	0,00	0,00	1 942,22	1 942,22	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	208 179,16	208 179,16	0,00	0,00	208 179,16	208 179,16	0,00	0,00
	Total classe 5	272,41	0,00	211 862,95	210 845,76	0,00	0,00	212 135,36	210 845,76	1 289,60	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445,00	624,75	3 445,00	624,75	2 820,25	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445,00	624,75	3 445,00	624,75	2 820,25	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445,00	624,75	3 445,00	624,75	2 820,25	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00	0,00	533 565,91	257 000,00	533 565,91	257 000,00	276 565,91	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	732,60	0,00	732,60	0,00	732,60	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	732,60	0,00	732,60	0,00	732,60	0,00
61523	Reseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	7 137,48	1 041,60	7 137,48	1 041,60	6 095,88	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	7 137,48	1 041,60	7 137,48	1 041,60	6 095,88	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	94,80	0,00	94,80	0,00	94,80	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	94,80	0,00	94,80	0,00	94,80	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	924,00	0,00	924,00	0,00	924,00	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	8 156,28	1 041,60	8 156,28	1 041,60	7 114,68	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	542 454,79	258 041,60	542 454,79	258 041,60	284 413,19	0,00
6215	Persel affecté par collectivité rattaché	0,00	0,00	0,00	0,00	14 992,37	0,00	14 992,37	0,00	14 992,37	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	14 992,37	0,00	14 992,37	0,00	14 992,37	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	553,58	0,00	553,58	0,00	553,58	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	553,58	0,00	553,58	0,00	553,58	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	15 545,95	0,00	15 545,95	0,00	15 545,95	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 472,38	0,00	1 472,38	0,00	1 472,38	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 918,18	0,00	3 918,18	0,00	3 918,18	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	5 390,56	0,00	5 390,56	0,00	5 390,56	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion coura	0,00	0,00	0,00	0,00	495,99	0,00	495,99	0,00	495,99	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	495,99	0,00	495,99	0,00	495,99	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

III

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	5 886,55	0,00	5 886,55	0,00	5 886,55	0,00
66111	Intérêts réglés à l'écheance	0,00	0,00	0,00	0,00	65 313,72	0,00	65 313,72	0,00	65 313,72	0,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	0,00	0,00	0,00	0,00	15 037,86	16 004,38	15 037,86	16 004,38	0,00	966,52
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	80 351,58	16 004,38	80 351,58	16 004,38	64 347,20	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	80 351,58	16 004,38	80 351,58	16 004,38	64 347,20	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	80 351,58	16 004,38	80 351,58	16 004,38	64 347,20	0,00
673	Titres annulés exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 760,87	0,00	1 760,87	0,00	1 760,87	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 760,87	0,00	1 760,87	0,00	1 760,87	0,00
6811	DA - immob corpo et incorpo	0,00	0,00	0,00	0,00	162 092,09	0,00	162 092,09	0,00	162 092,09	0,00
6817	Dot dépréciat actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	165 092,09	0,00	165 092,09	0,00	165 092,09	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	165 092,09	0,00	165 092,09	0,00	165 092,09	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	814 536,83	274 670,73	814 536,83	274 670,73	540 832,62	966,52
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
	Sous Total compte 7012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
	Sous Total compte 701	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 610,67	0,00	251 610,67	0,00	251 610,67
70611	Redevances assainisSEMENT collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	246 840,98	683 849,43	246 840,98	683 849,43	0,00	437 008,45
	Sous Total compte 7061	0,00	0,00	0,00	0,00	246 840,98	683 849,43	246 840,98	683 849,43	0,00	437 008,45
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	246 840,98	683 849,43	246 840,98	683 849,43	0,00	437 008,45
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	246 840,98	964 460,10	246 840,98	964 460,10	0,00	717 619,12
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7714	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91	0,00	1 453,91
	Recouvrement sur créances admises en nv	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,09	0,00	117,09	0,00	117,09
	Sous Total compte 771	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,09	0,00	117,09	0,00	117,09
777	Quote part subv invest virée au résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 154,85	0,00	41 154,85	0,00	41 154,85
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 271,94	0,00	41 271,94	0,00	41 271,94
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	246 840,98	1 007 185,95	246 840,98	1 007 185,95	0,00	760 344,97
	Total général	10 912 948,13	10 912 948,13	3 593 654,53	3 654 202,90	1 570 633,68	1 510 085,31	16 077 236,34	16 077 236,34	11 758 298,72	11 758 298,72

IV – ANNEXES**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 729 000,00	6 100 449,96	0,00	6 100 449,96
RECETTES	6 729 000,00	6 830 550,34	0,00	6 830 550,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 628 151,79	2 118 446,81	807 321,49	2 925 768,30
RECETTES	4 628 151,79	2 078 261,97	107 466,51	2 185 728,48

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET EAU2025 Service de l'eau - Le Cannet des Maures / Numéro SIRET : 21830031700052				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 000 873,00	912 317,60	0,00	912 317,60
RECETTES	1 000 873,00	833 123,04	0,00	833 123,04
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	868 679,95	232 992,59	69 000,00	301 992,59
RECETTES	868 679,95	323 753,22	0,00	323 753,22

BUDGET ASS2025 Service Assainissement - Le Cannet des Maures / Numéro SIRET : 21830031700045				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	577 000,00	539 866,10	0,00	539 866,10
RECETTES	577 000,00	760 344,97	0,00	760 344,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 021 363,27	509 255,87	100 000,00	609 255,87
RECETTES	1 021 363,27	228 228,63	28 000,00	256 228,63

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 306 873,00	7 552 633,66	0,00	7 552 633,66
RECETTES	8 306 873,00	8 424 018,35	0,00	8 424 018,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 518 195,01	2 860 695,27	976 321,49	3 837 016,76
RECETTES	6 518 195,01	2 630 243,82	135 466,51	2 765 710,33
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	14 825 068,01	10 413 328,93	976 321,49	11 389 650,42
TOTAL AGREGE DES RECETTES	14 825 068,01	11 054 262,17	135 466,51	11 189 728,68

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 250 000,00									
5484840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/04/2022	2022-04-29	01/06/2023	1 000 000,00	F		3,530	3,530	EURO	T	X Autres	N	A-1
CONTRAT N°00602788052	Crédit Agricole	11/12/2020	2020-12-31	31/03/2021	100 000,00	F		0,880	0,880	EURO	T	X Autres	N	A-1
EMPRUNT INVEST.2010 MON270256	DEXIA	11/06/2010	2010-06-26	01/12/2010	450 000,00	F		2,850	2,850	EURO	T	P	N	A-1
LT110142/01T	CALYON	11/04/2011	2011-05-24	15/05/2012	1 000 000,00	F		4,250	4,250	EURO	A	C	N	A-1
LT110143	CALYON	11/04/2011	2011-04-11	17/06/2013	700 000,00	F		2,800	2,800	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026 FIN_69-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 250 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 009 734,19					115 124,52	65 313,72	0,00	15 037,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 009 734,19					115 124,52	65 313,72	0,00	15 037,86
5484840	N	0,00	A-1	929 297,67	37,25	F		2,230	25 000,00	27 234,72	0,00	2 249,24
CONTRAT	N	0,00	A-1	83 333,40	25,00	F		0,880	3 333,32	751,67	0,00	0,00
N°00602788052												
EMPRUNT	N	0,00	A-1	214 103,12	9,75	F		2,850	18 791,20	6 437,84	0,00	508,49
INVEST.2010												
MON270256												
LT110142/01T	N	0,00	A-1	440 000,00	11,00	F		4,250	40 000,00	20 683,33	0,00	11 902,49
LT110143	N	0,00	A-1	343 000,00	12,25	F		2,800	28 000,00	10 206,16	0,00	377,64
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 009 734,19					115 124,52	65 313,72	0,00	15 037,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 009 734,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

IV

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES
AMORTISSEMENTS

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		12/12/2008
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21311 BATIMENT D'EXPLOITATION	15	12/12/2008
L	21311 (BFV) BATIMENT D'EXPLOITATION	1	12/12/2008
L	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	15	12/12/2008
L	2138 (BFV) AUTRES CONSTRUCTIONS	1	12/12/2008
L	21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	60	12/12/2008
L	21562 (BFV) MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT	1	12/12/2008
L	21562 MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT	5	12/12/2008

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Provision pour risques de perte pour créances irrécouvrables	3 000,00	12/09/2025	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
EMPRUNTS GARANTIS

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	180 438,24
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	180 438,24
Recettes réelles de fonctionnement	II	719 190,12
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	25,09

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

IV – ANNEXES

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial				0,00	332-23-1°	CDD PEC
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES

Publié le

IV

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS F

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	662 003,08
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	5 875,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	667 878,08

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	667 878,08
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	667 878,08

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	162 012,03	156 279,37	100 000,00	256 279,37
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	217 485,19	210 238,63	28 000,00	238 238,63
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	55 473,16	53 959,26	-72 000,00	-18 040,74
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	662 003,08			662 003,08
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	662 003,08			662 003,08
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				643 962,34

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		162 012,03	I 156 279,37
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		116 000,00	115 124,52
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 000,00	115 124,52
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 012,03	41 154,85
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	46 012,03	41 154,85
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		217 485,19	III 210 238,63
Ressources propres externes de l'année (a)		40 000,00	48 146,54
10222	FCTVA	40 000,00	48 146,54
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		177 485,19	162 092,09
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	2 149,00	2 149,00
28131	Bâtiments	92 629,63	84 372,95
28138	Aménagement Autres constructions	1 199,93	1 199,93
28153	Installations à caractère spécifique	61 049,56	58 061,35
28156	Matériel spécifique d'exploitation	20 457,07	16 308,86
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATION	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATION	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l’AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	4 627,50	0,00	4 627,50	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	112 179,84	0,00	112 179,84	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	233 179,16	0,00	233 179,16	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		349 986,50	0,00	349 986,50	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	4 627,50	0,00	0,00	0,00	4 627,50
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	112 179,84	0,00	0,00	0,00	112 179,84
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	233 179,16	0,00	0,00	0,00	233 179,16
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		349 986,50	0,00	0,00	0,00	349 986,50

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	4 627,50	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	112 179,84	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	233 179,16	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		349 986,50	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	4 627,50	0,00	0,00	4 627,50	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	112 179,84	0,00	0,00	112 179,84	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	233 179,16	0,00	0,00	233 179,16	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		349 986,50	0,00	0,00	349 986,50	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

V

ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_69-DE

A

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
M Luc TIXIER	du 01/01/2025 au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DIEUX Anthony (1036909016-0), Inspecteur principal des Finances Publiques	A DDFiP DU VAR, le 03/03/2026
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte. TIXIER Luc (1013479655-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie	A DRAGUIGNAN, le 04/03/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_70-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Emprunt garanti à 100 % au bénéfice de PROLETAZUR – construction de 14 logements sociaux sis 364, avenue de Verdun, Le Cannet des Maures [2026/fin/70]

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales
les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_70-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

*l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5111-4 ;
les articles L.3611-3 et suivants et L.3641-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 2305 du Code civil ;
VU le Contrat de Prêt n°185477 en annexe signé entre PROLETAZUR ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE :

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune du Cannel des Maures accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 766 568,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°185477 constitué de quatre Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 766 568,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

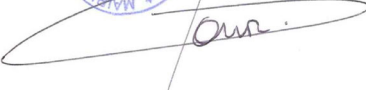
Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Annexe : Contrat de prêt n°185477

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_71-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.10

Objet : Constatation d'extinction de créances – budget Eau potable [2026/fin/71]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande par le Service de Gestion Comptable de Draguignan en date du 5 mai 2026 qui sollicite l'effacement des dettes pour deux usagers pour un montant total de 1 156.93 € ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_71-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

CONSIDERANT que les créances éteintes concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la commune et au comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par le conseil municipal ;

CONSIDERANT que ces créances relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire et sont imputables au compte 6542 de la comptabilité M57 ;

CONSIDERANT que ces créances font l'objet d'une proposition d'effacement de dette pour les motifs suivants :

Motifs de la présentation	Montant
Surendettement et décision effacement de dette	481.36 €
Clôture insuffisance actif sur redressement liquidation judiciaire	675.57 €
Total :	1 156,93 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **ADMET** en créances éteintes les créances proposées par le Service de Gestion Comptable pour un montant total de 1 156,93 € ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits sont disponibles au compte 6542 au budget 2026 de l'Eau Potable.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_72-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.10

Objet : Constatation d'extinction de créances – budget Assainissement [2026/fin/72]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande par le Service de Gestion Comptable de Draguignan en date du 5 mai 2026 qui sollicite l'effacement des dettes pour deux usagers pour un montant total de 1 343.83 € ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_FIN_72-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que les créances éteintes concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la commune et au comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par le conseil municipal ;

CONSIDERANT que ces créances relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire et sont imputables au compte 6542 de la comptabilité M57 ;

CONSIDERANT que ces créances font l'objet d'une proposition d'effacement de dette pour les motifs suivants :

Motifs de la présentation	Montant
Surendettement et décision effacement de dette	541.91 €
Clôture insuffisance actif sur redressement liquidation judiciaire	801.92 €
Total :	1 343,83 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **ADMET** en créances éteintes les créances proposées par le Service de Gestion Comptable pour un montant total de 1 343,83 € ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits sont disponibles au compte 6542 au budget 2026 de l'Assainissement.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures


 Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR


Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_73-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 3.2

Objet : Cession de terrains appartenant à la commune au sein de la ZAC VARECOPOLE au profit de la SAGEP – DP 5, DP 8 et DP 28 [2026/pu2d/73]

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus précisément son article L 2141-1 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le diagnostic foncier de la ZAC ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_73-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU la délibération 2025/pu2d/84 portant sur le déclassement de portions de domaine public désaffecté, DP 5 et DP 28 ;

VU la délibération 2026/pu2d/53 portant sur la désaffectation et déclassement d'une portion de domaine public, DP 8 ;

VU l'avis de France Domaines sur la valeur vénale des sections DP 5, DP 8 et DP 28, en date du 11 mai 2026 ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT la réalisation de la ZAC VARECOPOLE ;

CONSIDERANT la nécessité de clarifier la situation du foncier classé en domaine public ;

CONSIDERANT que ces portions de domaine public ont été déclassées du domaine public communal ;

CONSIDERANT que les sections DP 5, DP 8 et DP 28 constituent des anciens chemins désaffectés et que leur cession à la SAGEP permettrait de constituer des unités foncières cohérentes ;

CONSIDERANT que l'avis des Domaines a estimé ces terrains, d'une superficie totale de 1 307 m², à la somme totale de 3 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSÉ, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la cession des emprises DP 5 de 747 m², DP 8 de 312 m² et DP 28 de 248 m² au profit de la SAGEP au prix de 3 300 € ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des présentes.

Annexe : Plan et avis des domaines

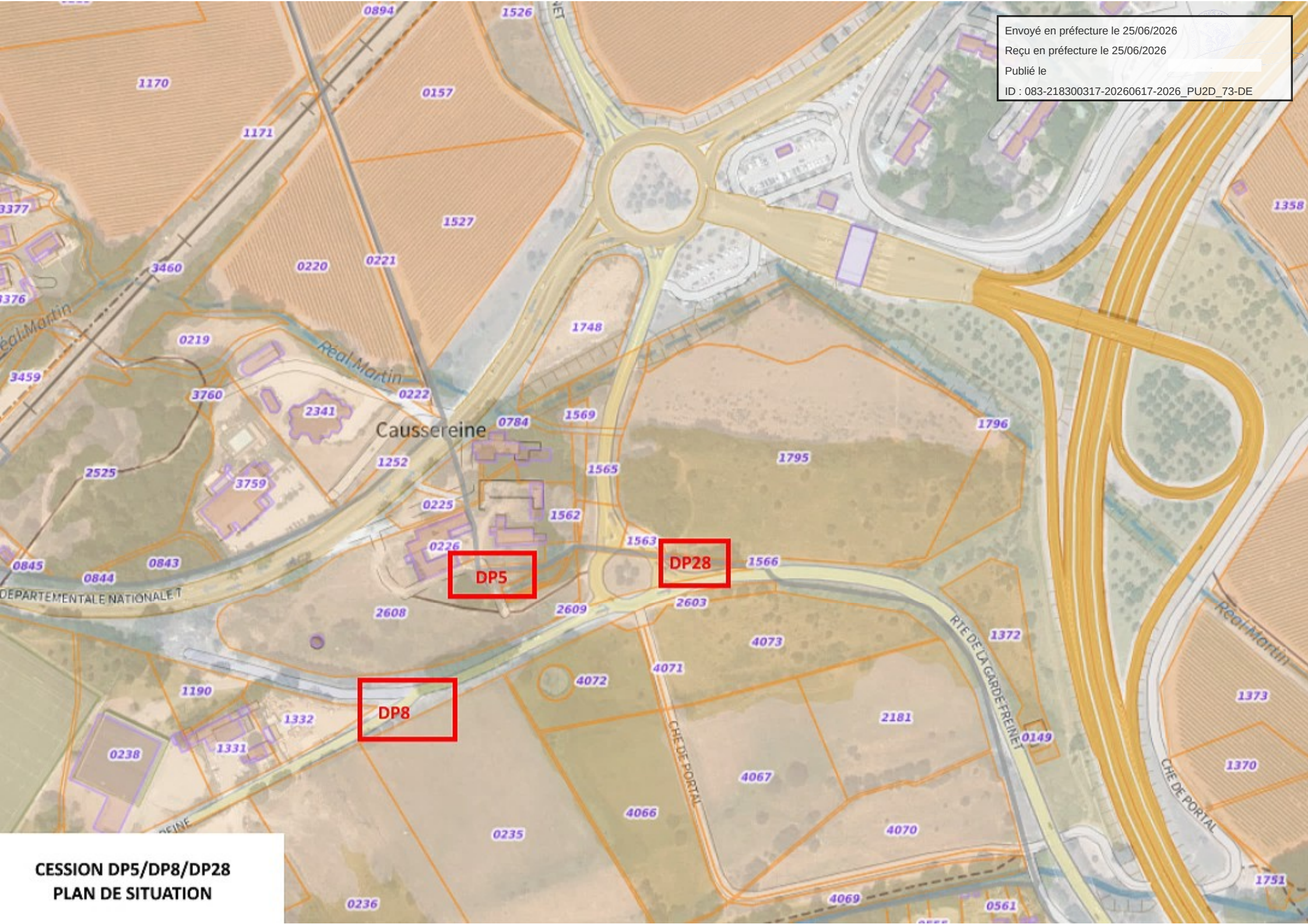
Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures


 Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR


Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télerecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_73-DE



CESSION DP5/DP8/DP28
PLAN DE SITUATION



Direction Générale des Finances Publiques

Le 11 mai 2026

Direction départementale des Finances publiques du Var

Pôle d'évaluation domaniale du Var

Place Besagne – CS 91409

83 056 TOULON Cedex

Courriel : ddfip83.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Var

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : Anne ROCCASALVA

Courriel : anne.roccasalva@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 94 50 52 68

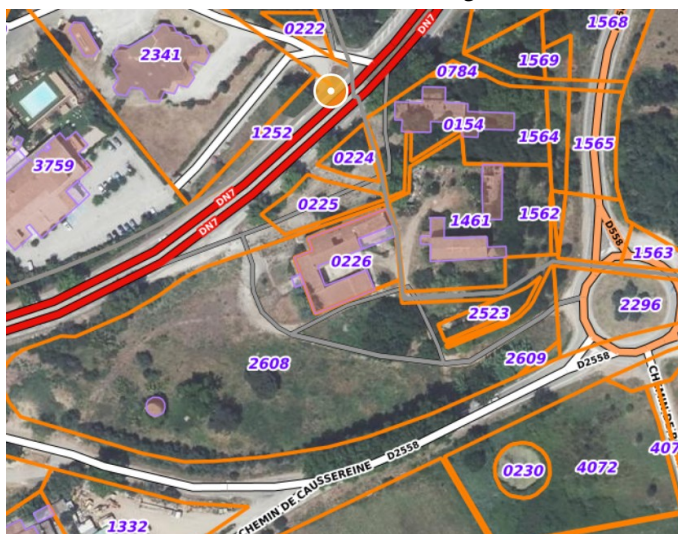
COMMUNE LE CANNET DES MAURES

Réf DS : 30964009

Réf OSE : 2026-83031-28039

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Nature du bien :

EMPRISES

Adresse du bien :

Caussereine – 83340 LE CANNET DES MAURES

Valeur :

3 300 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : RAVIOLA Jean-Luc

Référence interne de votre demande : DP_VARECOPOLE_secteur_1

2 - DATES

de consultation :	28 avril 2026
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	15 avril 2026
du dossier complet :	28 avril 2026

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Cession de portions du domaine public communal désaffectées et déclassées.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Le Cannet-des-Maures est une commune urbaine française située dans le département du Var, en région française Provence-Alpes-Côte d'Azur. La commune, distante de 3 km de Le Luc et 9 de Le Thoronet, a cette première particularité d'être partagée entre le Vieux-Cannet, village perché sur une butte à 127 mètres d'altitude, et en contrebas dans la plaine des Maures le Cannet-des-Maures proprement dit, village moderne et commercial qui s'organise autour d'un parc de cèdres centenaires.

Le réseau routier est très développé au Cannet-des-Maures. La commune est traversée d'est en ouest par l'ex route nationale 7, déclassée en départementale (DN 7). Les autoroutes A8 et A57 font leur jonction à l'est du village. Elle est également desservie par les transports en commun (chemins de fer, autobus).

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

La démographie est en constante augmentation depuis les années 1980.

Son économie est basée essentiellement sur le tourisme, l'agriculture ainsi que les commerces et services de proximité. La commune dispose des établissements d'enseignement de la maternelle jusqu'à l'école élémentaire, ainsi que de nombreux professionnels de santé.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

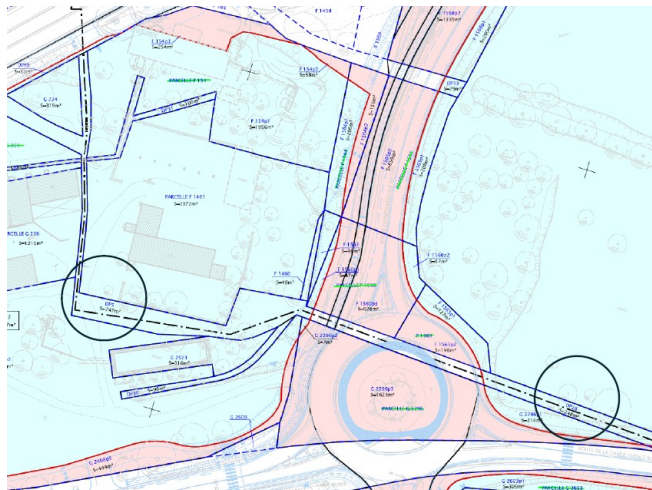
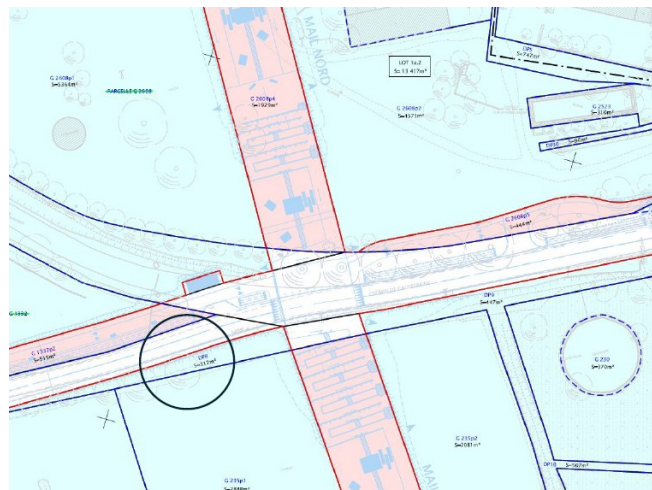
Les biens se situent en périphérie nord-est du centre de la commune, dans une zone essentiellement agricole et à proximité de l'autoroute A8, accessible au nord par la RDN7, à l'est par la RD558 et au sud par le Chemin de Causseraine - RD2558

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Section	Superficie (en m ²)
F et G – DP 5	747
G – DP 8	312
F et G – DP 28	248
TOTAL	1 307

4.4. Descriptif

DP 5 = 747 m²DP 28 = 248 m²DP 8 = 312 m²

Le DP 5 correspond à l'Ancien chemin du Cannet à St Tropez. Ce chemin est actuellement inexistant car entièrement désaffecté et inutilisable depuis de nombreuses années.

Le DP 8 correspond à des accotements de la voie communale dit **Chemin du Cannel** dont l'emprise constitue une dépendance latérale de la voie communale et n'est pas utilisée pour la circulation courante.

Le DP 28 comporte dans sa partie Sud, une portion de l'ancien Chemin du Cannel actuellement totalement désaffecté. L'ancien chemin est actuellement inexistant physiquement, impraticable car invisible à l'œil nu, entièrement désaffecté, enherbé et broussaillieux.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Propriétaire : COMMUNE DU CANNET DES MAURES

5.2. Conditions d'occupation

Estimation libre de toute location ou occupation.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

PLU de la commune du Cannel des Maures

Zone 1AU : secteurs d'urbanisation concernés par des orientations d'aménagement et de programmation relatifs, dans le secteur 1AUz, à la ZAC VARECOPOLE. **Secteur 1AUz1.**

Emprise au sol : non réglementée

Hauteur absolue : 16 mètres

Les emprises sont comprises dans l'**AOP VARECOPOLE. Secteur 1** : mixité fonctionnelle.

6.2. Date de référence et règles applicables

Date de la présente estimation

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison directe de biens équivalents, qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Cette méthode est privilégiée en raison de l'existence d'un marché local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Ont été recherchées :

Les mutations à titre onéreux de terrains en zone à urbaniser, sur les communes du Cannel et du Luc, pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2026.

Termes de comparaison retenus :

Biens non bâtis – valeur vénale								
N	Date mutation	Réf. Acte	Commune	Cadastre	Surface terrain (en m ²)	Urbanisme	Prix	Prix /m ²
1	15/12/2023	23P31050	Le Luc	E 200...	12 154	3AU	1 000 000 €	82,28 €
2	15/12/2023	24P01268	Le Luc	E 259...	32 880	3AU	2 630 400 €	80,00 €
3	15/12/2023	24P04247	Le Luc	E 203...	26 871	3AU	1 880 970 €	70,00 €
4	30/10/2024	24P24560	Le Luc	E 1957	1 000	3AU	107 500 €	107,50 €
5	19/12/2024	25P04930	Le Luc	E 2796...	13 186	3AU	1 196 984 €	90,78 €
6	17/10/2024	24P24038	Le Luc	E 2560	668	4AU	69 410 €	103,91 €
7	23/05/2024	24P11157	Le Cannet des Maures	F 911	1 940	1AUa	20 000 €	10,31 €
8	20/06/2024	24P13622	Le Cannet des Maures	F 1795 et 1796	33 125	1AUz1	842 294 €	25,43 €
MOYENNE					15 228		968 445 €	63,60 €

8.1.2. Autres sources externes à la DGFIP

Aucune consultation de sources externes à la DGFIP n'a été réalisée.

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Compte tenu de l'accès aisé et de la façade sur la RDN7 valorisante pour un terrain à vocation d'activités, le terme n°8 est retenu, soit 25,43 €/m². Un abattement de 90 % est pratiqué pour tenir compte de la nature des biens, soit 2,54 €/m².

Méthode	Superficie (en m ²)	PU €/m ²	Valeur Vénale	Arrondie à
F et G – DP 5	747	2,54 €	1 897 €	
G – DP 8	312	2,54 €	792 €	
F et G – DP 28	248	2,54 €	630 €	
TOTAL	1 307	2,52 €	3 320 €	3 300 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **3 300 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 3 000 € (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de vingt-quatre mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,
L'Évaluatrice,



Anne ROCCASALVA
Inspectrice des Finances publiques

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_74-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLEN	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 3.1

Objet : Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée G1908 sise impasse des Lys et création d'une servitude de tréfonds pour canalisation d'eau pluviale [2026/pu2d/74]

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_74-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU l'ER n° 4 et l'ER n°65a prévus au Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannet des Maures, approuvé le 06 juillet 2022 ;

VU le Schéma directeur des eaux pluviales du quartier de La Pardiguière ;

VU le courrier d'accord des propriétaires, M. GOUBERT et Mme BENEZETH, en date du 25 novembre 2025 ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que le maire est chargé d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur tout le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de régulariser les emprises de voiries et de trottoirs, existants ou en projet, propriétés de riverains afin de les incorporer dans le domaine public communal ;

CONSIDÉRANT que ces terrains sont affectés à un usage de voie ouverte à la circulation publique, mais sous propriété privée ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de la parcelle concernée ont donné leur accord pour céder à la commune le détachement de 282 m² de leur parcelle G 1908, sise Impasse des Lys, afin de réaliser la régularisation foncière du dit chemin ;

CONSIDÉRANT que la commune doit réaliser une canalisation d'eau pluviale prévue sur le Schéma directeur des eaux pluviales du quartier de La Pardiguière sur une partie de la parcelle G1908 ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont donné leur accord pour que soit actée une servitude de tréfonds sur 451 m² de leur parcelle, constituant le chemin d'accès à leur propriété, pour le passage de la canalisation d'eau pluviale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSÉ, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition de 282 m² de la parcelle G 1908, sise impasse des Lys, à l'euro symbolique non recouvrable ;
- ✓ **APPROUVE** la création d'une servitude de tréfonds sur 451 m² pour le passage d'une canalisation d'eau pluviale et l'intervention des services techniques municipaux ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession ainsi qu'à la mise en œuvre de cette servitude.

Annexe : Plan et courrier

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

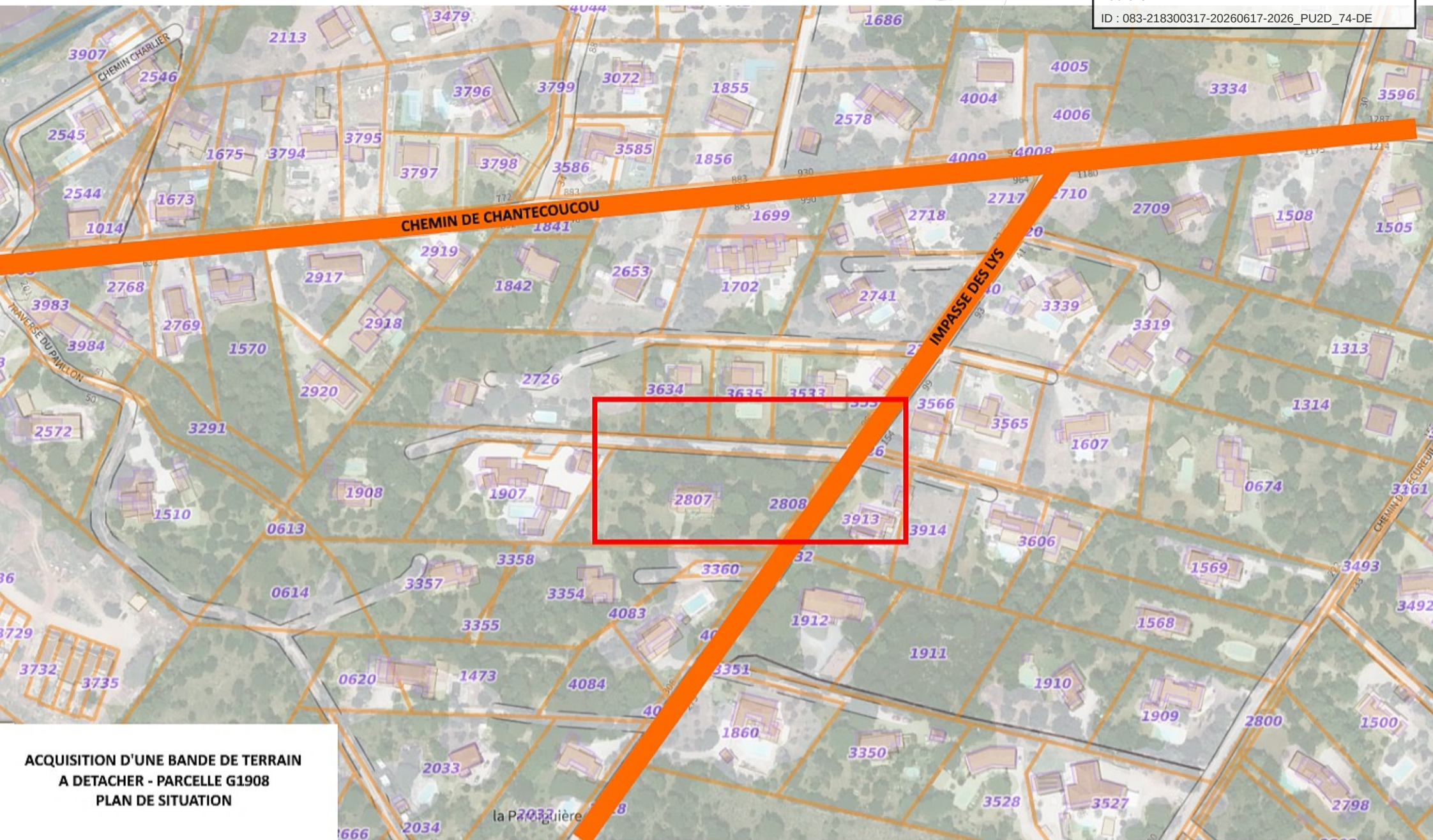


Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_74-DE



**ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN
A DETACHER - PARCELLE G1908
PLAN DE SITUATION**

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_75-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLEN	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 3.1

Objet : Acquisition de la parcelle G 4116 pour la régularisation foncière de la voirie sur le chemin des Écureuils [2026/pu2d/75]

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_75-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU l'ER n° 2 prévu au Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannet des Maures, approuvé le 06 juillet 2022 ;

VU la division foncière réalisée par le propriétaire, M. Mougin ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que le maire est chargé d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur tout le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de régulariser les emprises de voiries et de trottoirs, existants ou en projet, propriétés de riverains afin de les incorporer dans le domaine public communal ;

CONSIDÉRANT que ces terrains sont affectés à un usage de voie ouverte à la circulation publique, mais sous propriété privée ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la parcelle concernée a donné son accord pour céder à la commune la parcelle G 4116, sise chemin des Écureuils, issue de la division foncière d'un terrain de sa propriété, afin de réaliser la régularisation foncière du dit chemin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSÉ, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle G 4116, sise chemin des Écureuils, d'une surface de 132 m² à l'euro symbolique non recouvrable ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

Annexe : Plans

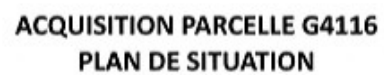
Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



ID : 083-218300317-20260617-2026_PU2D_75-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_PTRU_76-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 8.8

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2025 [2026/ptru/76]

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-5 ;

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_PTRU_76-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que le Maire est tenu de présenter à l'Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2025 tel que présenté (chaque conseiller municipal ayant eu un exemplaire de ce rapport) ci-annexé ;
- ✓ **CHARGE** le Maire d'assurer l'information de la population à ce sujet et de le mettre à disposition du public dans le recueil des actes administratifs communaux.

Annexe : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2025

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L-22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007



Table des matières

I. Caractérisation technique du service	3
I.1 Présentation du territoire desservi	3
I.2 Mode de gestion du service	3
I.3 Estimation de la population desservie (D I 01.1)	3
I.4 Nombre d'abonnés	4
I.5 Eaux brutes	5
I.5.1 Prélèvements sur les ressources en eau	5
I.5.2 Achats d'eaux brutes	5
I.6 Eaux traitées	6
I.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	6
I.6.2 Production	6
I.6.3 Achats d'eaux traitées	7
I.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice	7
I.6.5 Autres volumes	7
I.6.6 Volume consommé autorisé	7
I.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	7
2.1 Modalités de tarification	8
2.2 Facture d'eau type (D I 02.0)	9
2.3 Recettes	10
3. Indicateurs de performance	10
3.1 Qualité de l'eau (P I 01.1 et P I 02.1)	11
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P. I 03.2)	12
3.3 Indicateurs de performance du réseau	13
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P I 04.3)	13
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P I 05.3)	14
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P I 06.3)	14
3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P I 07.2)	14
3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P I 08.3)	15
4. Financement des investissements	16
4.1 Branchements en plomb	16
4.2 Montants financiers	16
4.3 Etat de la dette du service	16
4.4 Amortissements	16
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	17
4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P I 09.0)	18
5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L I I 5-1-1 du CGCT)	18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	19

I. Caractérisation technique du service

I.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : LE CANNET-DES-MAURES
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement	☒	☐
Traitement	☐	☒
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE CANNET-DES-MAURES
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date de réalisation : 2006 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 01/09/2005 ☐ Non

I.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ régie
☐ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

I.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est estimé à 2,1 habitants/abonné.

Le service public d'eau potable dessert 52 111 habitants au 31/12/2025.

I.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-I0-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2436 abonnés au 31/12/2025 (2426 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
LE CANNET-DES-MAURES	2426	2436	0	2436	0.41 %
Total	2426	2436	0	2436	0.41 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **35.94** abonnés/km au 31/12/2025 (35.79 abonnés/km au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **170.64** m³ /abonné au 31/12/2025 (164 m³/abonné au 31/12/2024).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé **111 987 m³** pour l'exercice 2025 (85 837 m³ pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Puits amont (captage)	Nappe souterraine	/	0	0	
Forage Meren	Nappe souterraine	/	85 837	111 987	30.46 %
Total			85 837	111 987	30.46 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

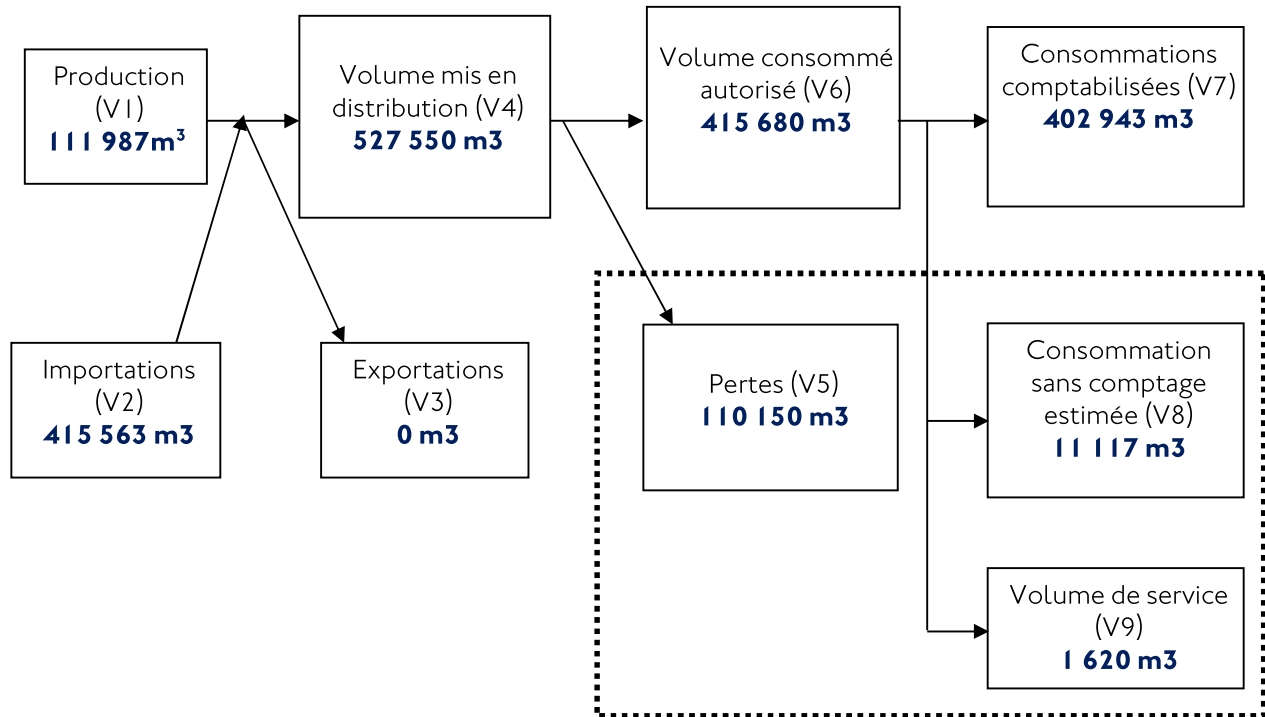
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2 Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eaux brutes.

I.6. Eaux traitées

I.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



I.6.2. Production

Le service n'a pas de stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Puits amont (captage)	0	0	0 %	0
Forage Meren	85 837	111 987	30.46 %	80
Total du volume produit (V1)	85 837	111 987	30.46 %	

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant L'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés En %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
SIAE	406 756	415 563	2.17 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	406 756	415 563	2.17 %	

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant L'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant L'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	379 169	402 943	6.72 %
Abonnés non domestiques			
Total vendu aux abonnés (V7)	379 169	402 943	6.72 %
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 447	11 117	-32.41 %
Volume de service (V9)	3 620	1 620	-55.25 %

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	399 236	415 680	4.55 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **67.78** kilomètres au 31/12/2025 (67.78 kms au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service		26 € HT	26 € HT
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	24,66 €	24,66 €
	Bonification abonnement pour paiement par prélèvement		-50%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 499 m ³		
	De 500 à 999 m ³		
	Au-delà 1 000 m ³		
	De 0 à 299 m ³	1,14 €/m ³	1,14 €/m ³
	De 300 à 599 m ³	1.99 €/m ³	1.99 €/m ³
	De 600 à 1 999 m ³	2.89 €/m ³	2.89 €/m ³
	Au-delà 2000 m ³	3.29 €/m ³	3.29 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Redevance Consommation Eau Potable (Agence de l'eau)	0.43€/m ³	0.39€/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 €/m ³	0.0144€/m ³

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 30/05/12 effective à compter du 01/06/12 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 29/06/2016 modifiée par délibération du 30/11/2016 effective à compter du

01/07/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 16/05/2018 effective à compter du 01/07/2018 fixant la grille tarifaire du prix de l'eau potable.

Délibération du 19/06/2024 effective à compteur du 01/01/2025 fixant sur la réduction de 50% du tarif de l'abonnement au service de l'eau pour les usagers ayant opté pour le prélèvement automatique comme mode de paiement.

Délibération du 04/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la grille tarifaire du prix des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable.

Délibération du 04/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la révision du tarif des redevances.

Délibération du 26/11/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant la révision du tarif des redevances.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,66	24,66	0 %
Part proportionnelle	136,80	136,80	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	161,46	161,46	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance Consommation Eau Potable (Agence de l'eau) (0.43€/m ³)	51,60		-
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau) (0.01€/m ³)	1,20		-
Redevance Consommation Eau Potable (Agence de l'eau) (0.39€/m ³)		46,80	
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau) (0.0144€/m ³)		1,73	
TVA à 5,5 %	2,90	2,67	-7,93%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,70	51,20	-8,08%
Total TTC	217,16	212,66	-2,07%
Prix TTC au m³	1,81	1,80	-0,55%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice2024 H.T.	Exercice2025 H.T.	Variation en %
Recettes vente d'eau aux abonnés	513 767 €	595 941 €	15,99%
Abonnements	76 929 €	42 835 €	-44,32%
Redevance pour pollution d'origine domestique	100 747 €		-100,00%
Redevance eau potable		140 033 €	
Redevance pour modernisation des réseaux	35 419 €		-100,00%
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable		3 167 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €		
Recette d'exportation d'eau brute	0 €		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €		
Total recettes de vente d'eau	726 862 €	781 976 €	7,58%
Recettes liées aux travaux	18 914 €	21 030 €	11,19%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €		
Vente compteurs	0 €		
Ouverture Fermeture des compteurs	13 843 €	4 850 €	-64,97%
Autres produits exceptionnels	26 742 €	2 181 €	-91,85%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0 €		
Total autres recettes	59 499 €	28 060 €	-52,84%
Total des recettes	786 361 €	810 036 €	3,01%

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	22	0	21	0
Paramètres physico-chimiques	22	0	23	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	95,65 %

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné aux articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 -Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.237 -Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 5 points non: 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 -Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 -Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	55%	10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 -Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.243 -Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.244 -Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.245 -Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.247 -Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement,	oui: 10 points non: 0 point	Non	0

etc.)			
VP.248 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.249 -Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui: 5 points non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 maxi	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi : 78,80 %

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut : **76.38%**

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau en %	81.05 %	78.80 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	16.14	16.80
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	77.00 %	76.38 %

3.3.2
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est **de 4.97 m³/j/km** (4.58 m³/j/km en 2024).

3.3.3
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **4.45 m³/j/km** (3.78 m³/j/km en 2024).

3.3.4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	0	1.17	1.37	1.12	0,26

Au cours des 5 dernières années **3.92 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1.16 %** (1.09 % en 2024).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (80 % en 2024).

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 $\mu\text{g/l}$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	2 426	2 436
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

4.2 Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financier HT des travaux mandatés pendant le dernier exercice budgétaire en €	662 499€	145 349 €
Montants des subventions en €	0	126 600 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (Montant restant dû en €)		397 500 €	975 500 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	2 500 €	25 000 €
	En intérêts	3 357 €	28 411 €

4.4 Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **157 597 €** (148 165 € en 2024).

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants en € H.T.
Construction d'un réservoir pour la desserte en eau de la future zone VARECOPOLE	2 650 000 €
Réseau d'adduction du réservoir (extension réseau SAE)	320 000 €
Réseau d'adduction entre le réservoir et la limite de zone VARECOPOLE	650 000 €
Extension réseau (contournement base)	250 000 €
Réhabilitation réservoir des Moulières	450 000 €

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants en € H.T.
Travaux de régulation de la pression du réseau	2026	46 000
Programme renouvellement vannes, compteurs	2026	55 000
Réfection du réseau : Avenue de Verdun, Avenue du 8 mai, Rue des Bosquets, Impasse de la Clairière,...)	2026	110 000
Réparations ponctuelles (fuites...)	2026	30 000
Travaux suite actualisation du schéma directeur	2026	76 500

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L’année 2025, le service a admis en non-valeur **6 794 €** suite à des surendettements et à des liquidations judiciaires principalement.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-I-I du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations misent en places dans le cadre de l'article L 1115-I-I du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (<i>en abonnés</i>)	2426	2436
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,88	1.81
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	24h	24h
	Indicateurs de performance		
PI01.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
PI02.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	95.7%
PI03.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (1)	80/120	80/120
PI04.3	Rendement du réseau de distribution	81.05 %	78.80 %
PI05.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4.58	4.97
PI06.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.78	4.45
PI07.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.09 %	1.16 %
PI08.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
PI09.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	11 570€ TTC	6 794€ TTC

(1) Modalités de calcul et valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux différentes de l'exercice précédent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_PTRU_77-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 8.8

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - exercice 2025 [2026/ptru/77]

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-5 ;

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_PTRU_77-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que le Maire est tenu de présenter à l'Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2025 tel que présenté (chaque conseiller municipal ayant eu un exemplaire de ce rapport) ci-annexé ;
- ✓ **CHARGE** le Maire d'assurer l'information de la population à ce sujet et de le mettre à disposition du public dans le recueil des actes administratifs communaux.

Annexe : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2025

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L-22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

I. Caractérisation technique du service	3
I.1. Présentation du territoire	3
I.2. Mode de gestion du service	3
I.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	4
I.4. Nombre d'abonnés	4
I.5. Volumes facturés	4
I.6. Détail des imports et exports d'effluents	5
I.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
I.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
I.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
I.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	8
I.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
I.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1. Modalités de tarification	9
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	10
2.3. Recettes	11
3. Indicateurs de performance	12
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)	12
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	14
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	14
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	15
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	15
4. Financement des investissements	16
4.1. Montants	16
4.2. Etat de la dette du service	16
4.3. Amortissements	16
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	16
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	18
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	19
7. Annexes	19

I. Caractérisation technique du service

I.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : LE CANNET-DES-MAURES
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement.	☒	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE CANNET-DES-MAURES
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 31/03/09 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 13/06/05 ☐ Non

I.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ régie
☐ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☒ concession de service public sous la forme d'une régie intéressée pour la station d'épuration depuis le 01/07/2021.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 4 072 habitants au 31/12/2025.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 937 abonnés au 31/12/2025 (1932 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
LE CANNET DES MAURES	1 932	1 937		1 937	0.26%
Total	1 932	1 937		1 937	0.26%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : nc.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **54.95** abonnés/km au 31/12/2025 (55.39 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.1 habitants/abonné au 31/12/2025 (2.1 habitants/abonné au 31/12/2024).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	203 579	217 344	6.76 %
Abonnés non domestiques	-		
Total des volumes facturés aux	203 579	217 344	6.76 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents :

Sans objet.

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) :

Sans objet

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 35.06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Depuis le 1/07/2021, l'exploitation de la station est confiée à l'entreprise SAUR pour une durée de 12 ans à travers un contrat de concession de service public sous la forme d'une régie intéressée.

Caractéristiques générales :

Commune d'implantation : LE CANNET DES MAURES				
Capacités nominales :				
	Organique kg/jour DBO5	de Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
Temps sec	300	770	75	5 000
Temps pluie	300	1 600	110	
Date de mise en service à ces capacités : 13/11/2012 Cet ouvrage remplace l'ancienne STEP du Cannet des Maures – Date de mise hors service = 13/11/2012				
Charge maximale en entrée de station ou charge entrante (en kg/jour de DBO5 et en EH) :				
Charge en kg/j de DBO5 :	300	Charge en EH :	5 000	
Année de référence :	2012			
Débit de référence :				
<i>Temps sec = 770 m3/j – Temps pluie 1 600 m3/j – Arrêté du 14/10/2011</i>				
Milieu récepteur :				
Nom :	Réal Martin			
Caractéristique :	Eau superficielle continentale			
Masse d'eau :	FRDR I 13 Cours d'eau le Réal Martin			
Coordonnées en projection « Lambert 93 » :				
Déversoir en tête :	Canalisation de rejet identique à celle de l'ancienne STEP			
Station de traitement des eaux usées :	X= 973425 Y = 6259850			
Point de rejet de la station :	X = 973475 Y = 6259875			
Bassin d'orage				
Volume éventuel de stockage	350 m3			

Filière Eau :

La station d'épuration du Cannet des Maures est constituée des étapes de traitement suivantes :

Poste de relevage temps sec : muni d'un trop plein qui fait aussi office de by-pass station, avec une mesure du débit de surverse sur lame déversante, et d'un départ vers un poste de relevage temps de pluie qui alimente un bassin d'orage. Les eaux excédentaires stockées dans le bassin d'orage sont ensuite restituées par pompage au niveau de ce même ouvrage. Prétraitements uniques sur tamis rotatifs

Bassins biologiques : Bassin d'aération + 2 réacteurs membranaires (étape de clarification sur

membranes plaques)

Bâche d'eau traitée et rejet vers milieu naturel.

La capacité nominale de l'installation actuelle est de 5 000 EH.

Paramètres et capacités nominales à respecter par la station d'épuration conformément à l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 d'autorisation.

PARAMETRES	Charge nominale
MES	455 kg/j
DBO5	300 kg/j
DCO	615 kg/j
NTK	62 kg/j
Pt	13 kg/j
Débit journalier nominal par temps sec	770 m ³ /j
Débit journalier nominal par temps de pluie	1 600 m ³ /j
Débit moyen horaire par temps sec	32 m ³ /h
Débit moyen horaire par temps de pluie	67 m ³ /h
Débit horaire de pointe par temps sec	75 m ³ /h
Débit horaire de pointe par temps de pluie	110 m ³ /h

Le rejet devra respecter la qualité suivante :

PARAMETRES	Echantillon moyen 24h	
	Concentration	Rendement
MES	35 mg/l	90 %
DBO5	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
NTK	10 mg/l	-
NH4 (I)	4 mg/l	-
NGL	15 mg/l	70 %
Pt (I)	2 mg/l	80 %

(I) à respecter en moyenne annuelle.

Filière boues :

Les boues extraites des réacteurs membranaires sont acheminées par pompage jusqu'au local traitement des boues où est installé un combiné : table d'égouttage + filtre à bande.

Juste en amont de la table d'égouttage, un ajout de polymère est réalisé pour optimiser l'épaississement.

Les boues sont donc ensuite épaissies puis déshydratées sur le filtre à bande. Une pompe gavageuse à l'aval du filtre va refouler les boues jusqu'à la benne située sur une dalle en extérieur.

Le sous-produit sera évacué vers une plateforme de compostage.

La siccité ne doit pas être inférieure à 15 % en sortie de déshydratation.

Autosurveillance :

Les 12 bilans mensuels réalisés au titre de l'arrêté préfectoral d'exploitation enregistrent un taux de conformité de 98.33 % avec les limites fixées dans ce dernier. Les pourcentages manquants résultent d'une non-conformité sur les paramètres DBO5 du bilan annuel réalisé le 5/12/2025, non mesuré suite à une coupure d'alimentation électrique.

Les analyses des prélèvements effectués dans le milieu naturel au niveau du rejet de la station n'ont révélé aucune anomalie.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 06 0983031002)	62.867	61.967
Total des boues produites	62.867	61.967

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 06 0983031002)	57.878	62.203
Total des boues évacuées	57.878	62.203

L'écart entre les boues produites et les boues évacuées est de 0.38 %.
 Cet écart est dû aux prises d'échantillons qui peuvent varier durant le cycle de déshydratation.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PAC) ⁽¹⁾	Voir délibération	Voir délibération
Participation aux frais de branchement	-	-

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	29.80 €	29.80 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	1.99 €/m ³	1.99 €/m ³
Autre : sans objet	—	—
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances		
Performance des systèmes d'assainissement collectif	0.010 €/m ³	0.0540 €/m ³
	10%	10%

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la participation pour l'assainissement collectif.
- Délibération du 06/05/2015 fixant les tarifs du service de l'assainissement collectif.
- Délibération du 29/06/2016 modifiée par délibération du 30/11/2016 effective à compter du 01/07/2016 fixant la participation pour l'assainissement collectif.
- Délibération du 27/05/2020 fixant l'augmentation des tarifs du service de l'assainissement collectif.
- Délibération du 09/06/2021 fixant l'augmentation des tarifs du service de l'assainissement collectif.
- Délibération du 04/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la grille tarifaire du prix des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.
- Délibération du 26/11/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant la grille tarifaire du prix des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	29.80	29.80	0%
Part proportionnelle	238.80	238.80	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	268.60	268.60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Taxes et redevances			
Performance des systèmes d'assainissement collectif	1.20	6.48	440%
Total TTC	269.80	275.08	1.96%
Prix TTC au m³	2.25	2.29	1.78%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

(1) Redevance transférée sur le budget de l'eau conformément à la réglementation

Type de recette	Exercice 2024 TTC	Exercice 2025 TTC	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	397 704 €	407 515 €	2,47%
Abonnements	62 516 €	58 031 €	-7,17%
Redevance pour modernisation des réseaux(1)			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	460 219 €	467 579 €	1,59%
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	0 €	0 €	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	47 730 €	251 611 €	427,15%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres	1 254 €	0 €	-100,00%
Autres subventions d'exploitation			
Autres produits exceptionnels			
Total autres recettes	48 984 €	251 611 €	413,66%
Total des recettes	509 204 €	719 190 €	41,24%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Nb abonnés desservis	Nb potentiel d'abonnés relevant de l'assainissement non collectif	Taux de desserte
1937	499	79 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné aux articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 -Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.251 -Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 5 points non: 0 point	Oui	5

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 -Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 -Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.255 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	89%	10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	73%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.259 -Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.260 -Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3ans)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120 maxi	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) l'existence de plan de réseau comportant une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50 % du linéaire total sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance du linéaire total atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration (Code Sandre : 060983031002)	300 kg/j	100	Non Transmis

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'a pas été communiqué.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration (Code Sandre : 060983031002)	300 kg/j	100	Non Transmis

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées n'a pas été communiqué.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration (Code Sandre : 06 0983031002)	300 kg/j	100	Non Transmis

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage : Centre de compostage de Manosque et de Fayence	Conforme	62.203
	Non conforme	0
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de boues brutes évacuées conformes		62.203

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant financier € TTC des travaux mandatés pendant le dernier exercice budgétaire	293 505 €	349 987 €
Montant des subventions en €	60 000€	15 000 €
Montant des contributions du budget générales en €	0€	0€

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 124 806	2 009 734
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	114 598	115 125
	Intérêts	75 166	65 314

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de **162 092 €** (174 606€ en 2024).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC
Travaux d'extension du réseau « Route du Thoronet » : - Tronçon 2 (Perrache) – 1700 ml - Tronçon 3 (Théron / Font du Curé) – 1600 ml	900 000 820 000
Extension de la STEP	1 300 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants TTC en €
Travaux d’entretien des réseaux : Recherche d’eaux parasites Hydrocurage Réparations ponctuelles (Regards, casses...)	2026	40 000 €
Travaux d’amélioration des réseaux : Installation de débitmètre en sortie des PR et pose de sonde sur des points stratégique du réseaux	2026	60 000 €
Travaux de réfection des réseaux : Rue des Bosquet, Impasse la Clairière, Avenue du 8 Mai, Avenue de Verdun	2026	200 000 €
Etudes extension STEP	2026	150 000 €

5.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a admis en non-valeur **5391 €** suite à des surendettements et à des liquidations juridiques principalement.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT) : sans objet

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (exprimée en abonnée)	1 921	1 937
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	69.612 tMS	61.967 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.41 €	2.25 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	79 %	79%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	Non transmis
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	Non transmis
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	Non transmis
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	68.504 tMS	62.203 tMS
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2511.35 € TTC	5 391 € TTC

7. Annexes

Bilan du fonctionnement du système d'assainissement et ses annexes

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le 25/06/2026 ID : 083-218300317-20260617-2026_PTRU_78-DE 
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures (17/06/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le onze juin (11/06), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	S. PIN	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. STEFANESCO	JP. COLOMBI	N. DAVIGNON CASANOVA	
CONSEILLERS PRESENTS							
G. DEBOVE	JP. VINCENT	C. FALIZE	P. CANEPE	P. PELLE	MM. SEIGNAT	R. FOUQUET	
L. AMANS	E. BALBIS	C. RAFFAELLI	K. PANCRAZI TRICHARD	S. MALBRANQUE	L. BOUYER	T. LEPRINCE	
A. MASSIERA-BUDA	G. DEPUYDT	M. CHARMONT					

ABSENTS (pouvoirs)	P. MARTOS donne pouvoir à S. PIN R. BAILE donne pouvoir à JL. LONGOUR S. MARCO donne pouvoir à R. FOUQUET Y. LE TIEC donne pouvoir à A. DEL PIA
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur des services techniques
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 5.3

Objet : Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission « concession de service public » [2026/ptru/78]

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, R 1411-1 et suivants et D 1411-5 ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 25/06/2026 Reçu en préfecture le 25/06/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260617-2026_PTRU_78-DE
Séance n° 06 CM 17/06/2026	

CM_17062026

CONSIDERANT que dans le cadre des procédures relatives aux concessions de service public, l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission afin qu'elle procède à l'analyse des candidatures et des offres ;

CONSIDERANT que la commission se doit d'être composée du Maire ou son représentant, et de 5 membres du Conseil municipal et de 5 membres suppléants ;

CONSIDERANT que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

CONSIDERANT qu'avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **FIXE** comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public :
- Les listes seront déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil municipal à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
 - Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
 - Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ;
 - Cette commission, une fois créée, sera compétente pour tous les dossiers de concession de service public.

Pour	29
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr